

JOURNAL DES CAMPAGNES



L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.

8ème Année

Jeudi 9 Mai 1889

No 14

JOURNAL DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE.

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toutes les nouvelles de la semaine.

Prix de l'abonnement : — UNE PLASSE
POUR LA FRANCE : 10 FRANCS

Strictement payable d'avance.

Imprimé et publié par

L. BÉGIN, PROPRIÉTAIRE

ROUEN-PROPRIÉTAIRE

No 3, Rue Buade, H. V., Québec.

Le boulangisme surnage

Il y a définitivement lieu de croire que sa fuite en Belgique ne pourra pas au général Boulanger. Le jour où le public a su qu'il s'était mis en sûreté à Bruxelles, plusieurs de ses partisans l'ont renié, beaucoup ont été ébranlés, les autres n'étaient pas fiers. Quant à ses alliés, leur consternation était grande, et il s'y mêlait de l'humiliation. Aussi radicaux et opportunistes ont-ils pu crier avec une joie insolente et folle ; Il est coulé !

Il n'était pas coulé. Dès le lendemain, les amis les plus indignés se montraient gênés de leur indignation, les ébranlés se raffermirent, les alliés se rapprochèrent et les neutres disaient : Peut-être va-t-il se tirer de là ? Le fait est qu'il s'en tire. Le gros public s'amuse de la déconvenue du gouvernement, et le public politique reconnaît que M. Boulanger sera plus fort, libre à la frontière qu'au secret en prison. Bref, il reste populaire et, par conséquent, menaçant.

Les ennemis du Général continuent, d'ailleurs, de le servir à souhait. L'attitude des ministres et de leurs principaux agents ou conseillers, les fureurs de la presse républicaine ; tout ce qui se fait, tout ce qui se dit dans les régions officielles accusent un tel désarroi et de si violentes passions que l'opinion, se tournant de plus en plus contre ces forcenés ahuris, aspire à voir leur chute et ne peut douter qu'elle soit prochaine.

Or, du moment où l'on est con-

vaincu qu'ils vont disparaître, comment la foule et la plupart des neutres n'iraient-ils pas à l'homme qui a pris position contre eux, et dans lequel depuis un an on s'habitue à voir leur vainqueur ? Si les impérialistes et la plupart des royalistes ont vraiment cru qu'après avoir beaucoup crié : Vive Boulanger ! le peuple français crierait tout à coup : Vive l'empereur ! ou : Vive le roi ! ils doivent s'avouer que ce jour n'est pas encore venu et ne paraît pas près de venir.

Quelques uns affirment — peut-être sincèrement — que la France, si chevaleresque, si exigeante en matière de courage, de dignité, d'honneur ne peut rester entichée d'un chef de parti, d'un général qui, au moment du danger, quand ses lieutenants sont devant l'ennemi, se dérobe.

D'abord la France est-elle encore si chevaleresque, si susceptible que cela ? Les principes de 89 ont depuis un siècle agi sur les caractères comme sur les institutions. Nous avons subi la révolution sous toutes ses formes : philosophisme, terreur, orgie césarisme, bourgeoisisme, parlementarisme, opportunisme, radicalisme ; et l'abaissement est partout. Certes, nous ne sommes plus le peuple généreux, fier et un peu fantasque d'autrefois. Si nous faisons encore des folies, ce sont des vilaines et stupides folies. Après les effrayants scélérats de 93, prompts à tuer et à se faire tuer, les temps étaient mûrs pour Bonaparte. Après les drôles et les pleutres du présent régime, ce doit être le temps de Boulanger. Oui, c'est Boulanger qu'il nous faut ! Les proportions seront gardées.

Et puis, le Général, en gagnant la libre Belgique, a-t-il vraiment fait un acte qu'on puisse lui reprocher, au non du courage, de la dignité, de l'honneur ? Au premier moment, on a pu le trouver d'une prudence qui ne sied guère à qui porte le plumet et l'épée. Mais crier à la lâcheté était même alors, une sottise. Aujourd'hui assez de lumière est faite pour qu'on ne puisse ignorer que, pour nos gouvernants il s'agissait d'en finir avec lui, et non de le juger. Nous ne croyons nullement qu'il y eût parti-pris, comme l'assurent les feuilles boulangistes, de lui casser tout de

suite la tête d'un ceup de gistolet ou de l'empoisonner. On ne se représente pas M. Carnot président à de tels exploits. En revanche, il est hors de doute qu'on voulait, à l'aide d'une juridiction exceptionnelle, le faire condamner en quelques heures pour attentat et complot. Conclusion : la peine de mort, et, par clémence, la déportation immédiate en Calédonie. Il serait déjà en route.

C'était tout autre chose, il faut l'avouer, qu'un pauvre procès correctionnel se dénouant par cent francs d'amende et pouvant, tout au plus, aboutir à quelques semaines de prison, avec perte momentanée des droits civiques. Aussi ceux qui reprochent à M. Boulanger d'avoir été moins brave que MM. Naquet, Laguerre et Déroulède, nous paraissent ils manquer de sérieux comme de justice.

Sachons reconnaître que, si la situation n'imposait pas la fuite, elle la justifiait. De tous les crânes qui reprochent au Général d'avoir décampé, combien à sa place seraient restés ? Voudrait-on en garantir dix ? Voudrait-on en garantir un ?

Le boulangisme et donc toujours en ligne. L'opinion, un instant dérivée, lui est revenue, et l'on peut croire que sa force électorale n'est pas entamée. Cependant cette crise ne sera pas sans action sur lui ; elle va manifestement le pousser plus avant dans les voies de la République démocratique et sociale, ce qui n'exclut pas du tout le césarisme.

Quelle singulière chose tout de même que le concours donné par les deux partis monarchistes, avec permission de l'autorité au général Boulanger, restaurateur de la République !

Que notre ami Blanc de St Bonnet avait donc raison de dire : Nous sommes un peuple déraciné !

EUGÈNE VEUILLOT.

Le nouveau gouverneur de l'Etat du Dakota, M. Mellette, a nommé M. J. Lamoure, de Pembina, membre de l'importante commission des chemins de fer pour le Dakota.

CONFERENCE DE NOTRE-DAME DE PARIS

QUATRIÈME CONFERENCE

D'après les enseignements de la foi, il est horrible pour le pécheur de tomber, au moment de sa mort, entre les mains du Dieu vivant et de franchir la porte sur laquelle le Dante a écrit cette parole terrible :

Laissez ici toute espérance, vous qui entrez.

Notre nature déchue voudrait n'être pas contenue par la perspective de l'éternel malheur et de ses tourments ; elle rêve pour cela un enfer édulcoré.

Le P. Monsabré nous a démontré que cet enfer n'existe pas et ne peut pas exister. Nous sommes libres, et il nous faut choisir, ou l'effroyable et éternel supplice dont Dieu menace le prévaricateur de sa loi, ou la royale et éternelle récompense qu'il promet à ses justes. Que ferons nous ? Où irons nous ?

Après avoir réveillé dans notre âme la foi qui s'endort facilement aux conseils pervers du tentateur, l'éloquent dominicain nous invite aujourd'hui, dans sa quatrième conférence, à visiter avec lui la glorieuse station de l'autre monde habitée par les élus et qu'on appelle le ciel. L'œil de la foi ne peut qu'en entrevoir les divines splendeurs, mais c'est assez pour donner à nos espérances un élan surnaturel qui les détache des choses périssables au milieu desquelles s'accomplit notre épreuve.

Quel sujet ! Le ciel, où l'âme sera affranchie de toute souffrance et possédera l'abondance de tous les biens. Le ciel, qui est dans son ensemble la suprême beauté de l'ordre, comme l'enfer est, dans son ensemble, le désordre en toute sa laideur. Prêtons une oreille attentive au développement de ces deux pensées.

Notre nature tend à connaître sa destinée, et il est de la dernière évidence que l'homme cherche et attend le bonheur complet et immuable dans sa plénitude et dans sa durée. Les biens de ce monde ne peuvent le satisfaire, il a soif de la félicité et de la béatitude. Ce qu'il rêve, ce n'est pas un agrandissement, une amplification des petits bon-

heurs de cette vie, ce n'est pas le paradis amusant des anciens avec son printemps éternel et ses vertes prairies, comme le décrit Platon, ou bien encore le paradis sensuel de Mahomet pavé d'or et de pierreries; non, ce n'est rien de tout cela. Le divin, voilà ce que l'homme cherche et poursuit dans le bonheur.

S'il fallait s'en rapporter à la nature, ce bonheur ne serait que le perfectionnement des connaissances terrestres que l'homme a pu acquérir par le moyen de ses facultés naturelles.

L'âme, dégagée des ombres de la chair, verrait alors le rayonnement de l'éternelle beauté, et l'homme assuré de l'immortalité se laisserait bercer éternellement dans la douce contemplation des créatures qui lui font connaître et aimer son créateur, sans que le doute ou l'indifférence puissent jamais effleurer son cœur.

Non, ce n'est pas le bonheur que Dieu a promis à l'homme juste. Dans l'Écriture, Dieu nous dit clairement: "Je serai moi-même ta récompense, plus grande que tous les bonheurs, plus grande même que le désir et le pouvoir d'être heureux. L'homme, semblable aux anges contemplateurs de l'éternelle beauté qui se montre sans voile à leur intelligence ravie, verra Dieu face à face, tel qu'il est.

La disproportion qui existe entre l'être infini et notre être fini est telle qu'au prime abord la vision de l'un par l'autre paraît une chimère. Et cependant nous devons croire qu'il peut nous rendre capables d'un si grand acte, puisqu'il nous l'a promis en nous appelant à la vision de son essence. Sans doute, pour cela, l'homme a besoin d'une transformation. C'est la grâce qui opère cette transformation dans notre essence et dans nos puissances, car elle est une pénétration de Dieu, une communication de sa vie, une forme divine qui nous fait divinement.

L'âme juste qui entre dans l'autre monde ou qui sort des abîmes où elle a achevé sa purification, est saisie et transformée pour jamais dans une lumière qui l'entoure, la pénètre, lui donne une sublime ressemblance avec Dieu et lui fait pousser ce cri de ravissement: Dieu, voici Dieu! Beauté suprême dont les plus parfaites beautés de cette terre et de tout l'univers ne sont que des ombres lointaines. Si déjà ces ombres ont l'étrange pouvoir de nous séduire, que sera-ce lorsque nous verrons l'éternel principe de tout ce qui est vrai, de tout ce qui est bon, de tout ce qui est beau, faire vivre sous nos yeux sa féconde unité.

Ce ne sera plus la froide abstraction que conçoit notre raison appliquée à la connaissance de Dieu, mais un être vivant dont la fertile nature ne peut ni se passer, ni se laisser de produire: un Père sans naissance, faisant passer toute sa force génératrice en un Fils dont la ressemblance est si expressive et si parfaite, qu'on ne peut pas concevoir qu'il en ait jamais un autre: un Fils, lumière de lumière ressemblant à son glorieux Père comme la lumière ressemble au soleil qui la projette, mais sans qu'on puisse le détacher du soleil de justice où il subsiste éternellement: un Esprit Saint, qui épuise en lui la fécondité de la vie divine, sans en tarir toutes les admirables sources.

La même et inséparable nature, appartient au Père, au Fils et à l'Esprit Saint. Égalité sans confusion, hiérarchie sans infériorité, le plus bel ordre qui se puisse concevoir dans une société, la plus belle société qui se puisse concevoir dans l'unité, car les processions immanentes de Dieu se pénètrent. Ils demeurent dans la même nature, sans être confondus, ni mêlés, ni rapprochés,

ni contenus; ils y sont distincts sans l'indifférence; ils la possèdent parfaitement sans la partager; enfin ils sont trois..... et ces trois ne sont qu'un.

Il est déjà glorieux pour notre intelligence que Dieu ait bien voulu nous donner une faible idée de son infinité; que sera-ce donc lorsqu'il se montrera sans voile à notre intelligence ravie, quand nous le verrons s'épanchant en flots lumineux du Père au Fils, du Père et du Fils à l'Esprit-Saint, circulant en ce ternaire sacré sans sortir de sa source, sans se diviser, sans défailir.

Nous contemplerons dans la trine unité la sublime harmonie de toutes les perfections. Nous verrons l'immuabilité, avec l'activité féconde; la force sans limite, avec la bonté sans rivages; la justice infiniment jalouse de ses droits, avec la miséricorde prête à tous les pardons; ces mystérieux contrastes qui ont si souvent étonné notre raison, nous les verrons se fondre, sans que rien soit altéré, en une simple et unique beauté dans laquelle nous admirerons la perfection suprême, le souverain bien. C'est l'essence même de Dieu que nous verrons, et, dans cette essence, toutes les beautés capables de nous charmer et de nous ravir.

Dieu nous montrera, et les mystères de sa vie et l'harmonie de ses perfections, les profonds et vastes secrets de sa science; l'immense royaume du vrai, l'économie de son gouvernement, la sagesse de ses desseins, la droiture de ses droits et la perfection de ses actes.

L'âme sera rassasiée à l'apparition de sa gloire; Dieu, en se faisant voir, n'arrête pas l'élan de notre cœur, il ne se montre que pour lui dire: Viens me prendre. Aussitôt l'amour céleste jaillit sans le coup de la vision, plus avide, plus violent et plus triomphant que tous les amours. Dieu est à l'âme, l'âme est à lui, et l'enivrement de cette profonde et intime union la comble d'une joie éternelle, car la plénitude du bonheur céleste dépend de sa durée, et cette durée c'est l'éternité.

Mais ce bonheur privé ne nous donne pas l'idée complète du lieu béni que Jésus Christ a appelé son royaume. Bien que Dieu suffise à chacun des élus, il ne les sépare pas dans la gloire; tous ensemble, ils forment une immense et radieuse assemblée.

La suprême justice de Dieu veut que chacun d'eux reçoive en quelque sorte une récompense proportionnelle à ses vertus et à ses mérites. C'est pourquoi de la place qui nous sera assignée, nous verrons tous le même Dieu et vivrons de la même vie, mais nous entrerons plus ou moins profondément dans le mystère de l'être divin, selon le degré plus ou moins élevé de perfection que nous aurons atteint pendant l'épreuve de notre vie terrestre.

La foi des martyrs, l'amour des apôtres, la science des docteurs, la pureté des vierges seront récompensés en proportion des efforts qu'ils auront faits pour grandir en ce monde et recevront avec le Dieu qui les couronne, l'hommage d'une universelle admiration.

Ici, à l'appui de sa thèse, l'orateur, d'une voix émue, nous cite le touchant dialogue de Dante et de l'âme céleste qu'il interroge.

Puis, sur le ton de l'ironie, il nous montre le piège maladroit tendu à l'enseignement catholique par certains philosophes à courtes vues qui accusent cet enseignement de nous préparer au ciel un bonheur souverainement ennuyeux dans une mortelle uniformité. L'orateur n'a pas de peine à nous prouver que le ciel théologique est un ciel qui fait peur à ces amateurs de la science pure et du progrès. Il puise, dans leur affir-

mation que l'éternelle contemplation d'une même perfection est un arrêt de la vie dont la loi est le mouvement, la fausseté de leur doctrine. Le P. Monsabré, en effet, leur fait observer que l'homme a une fin, et que, s'ils préfèrent à la contemplation le progrès indéfini de nos connaissances, ils oublient que cet être se meut et ne marche en avant que pour arriver quelque part, et qu'il est absurde de poser en principe que la fin de l'homme est de n'avoir pas de fin.

L'âme ravie marche de clarté en clarté, de transport en transport, d'enivrement en enivrement et contemple les perfections, la science et l'inépuisable fécondité de Dieu, sans jamais assouvir la soif de son amour. Et quand bien même Dieu montrerait d'un seul coup, à ses élus, tout ce qu'ils doivent voir éternellement, ils ne se laisseraient pas plus de contempler l'harmonie de ses perfections, les profonds et vastes secrets de sa science, que l'homme ne se lasse d'admirer un spectacle où la nature a réuni ses magnificences et ses grâces, une œuvre où le génie semble avoir fixé l'idéal.

L'une des inquiétudes les plus vives des cœurs blessés sur cette terre par des séparations cruelles, est de savoir si l'on se reconnaîtra dans les cieux. Les saints docteurs les consolent en leur représentant ceux qu'ils ont aimés, attendant dans la gloire le moment qui les réunira. Et quand ils n'auraient rien dit, n'est-ce pas assez que le Christ nous ait promis "d'être fondus et consommés dans l'unité." Nous nous reconnaitrons dans le ciel puisque tout le monde se connaît. Baignés dans la même lumière de gloire, tous les habitants du céleste royaume depuis l'origine des siècles se verront et se pénétreront.

Rien ne viendra troubler l'inaltérable paix, la douce et pacifique intimité des élus; ni le regret des éternels absents, ni la compassion de notre amour, dont ils se sont rendus indignes en outrageant le Dieu qui a fait de nos pensées et de nos sentiments les pieux esclaves de ses sages desseins et de ses justes volontés.

Le ciel retiendra d'une harmonieuse et unanime louange, d'un cantique éternel d'adoration, d'amour et de reconnaissance, dont les notes, partant des plus lointains rivages de la mer vivante, où chaque flot est une harmonie, s'enrichiront de nouveaux accords en traversant les rangs des saintes hiérarchies et monteront toujours plus sonores et plus expressives jusqu'au trône de Dieu.

Ce sujet d'une profonde théologie et dont les développements étaient par là même très délicats pour un auditoire peu habitué à entendre un enseignement si sérieux en pareille matière, nous a paru dans la bouche du P. Monsabré revêtir une expression nouvelle. Éloquente, persuasive et convaincue, sa parole captivante et sobre tout à la fois dans ses pittoresques descriptions, nous a montré une fois de plus que le disciple de saint Thomas, sans s'écarter des principes austères de son maître, sait faire accorder la théologie avec l'éloquence et la poésie.

L.-D. DE CONDE.

LE CATHOLICISME EN ANGLETERRE

Le retour de l'Angleterre aux traditions catholiques s'accroît de plus en plus. Non seulement le mouvement des conversions augmente, mais les Églises protestantes tendent chaque jour à se rapprocher par les pratiques extérieures du culte de l'Église catholique romaine.

Il y a deux ans, on plaçait un

crucifix et des chandeliers, selon l'usage catholique, sur l'autel de l'Église Saint-Paul, à Londres. Une innovation bien plus considérable encore vient d'avoir lieu dans la même basilique, ainsi que nous l'apprend la note suivante de la *Semaine religieuse* de Rouen du 30 mars.

Plusieurs feuilles catholiques annonçaient au commencement du mois que la statue de la Madone avec l'auréole devait être officiellement installée dans la grande basilique de Saint-Paul, à Londres, où se font les fonctions des épiscopaliens. En nous faisant l'écho de cette nouvelle importante nous ajoutons que, s'il en était ainsi, on pouvait présager le triomphe de l'Église contre l'hérésie; mais cette nouvelle méritait confirmation.

Nous sommes aujourd'hui complètement fixés sur ce point. Nous avons reçu, en effet, d'un abonné de Londres l'affirmation que cet événement s'est réalisé. Notre correspondant nous décrit le magnifique monument de marbre de couleur foncée et blanc qui figure à Saint-Paul.

"Dans tout le haut, dit-il, il y a Notre-Dame avec l'Enfant Jésus dans ses bras. Puis une croix en marbre blanc avec Notre-Seigneur: d'un côté la sainte Vierge, de l'autre sainte Madeleine. L'effet produit par ces trois statues de marbre blanc sur fond sombre est vraiment saisissant.

Notre abonné nous signale un autre fait non moins surprenant:

"On a restauré dernièrement une des portes de Westminster-Abbey, et au-dessus de cette porte on a placé Notre-Dame avec l'Enfant Jésus: tout cela paraît incroyable, cependant c'est un fait."

Du culte de la sainte Vierge au culte des saints il n'y a qu'un pas, et ce pas franchi, la conformité s'établira plus facilement entre le rite protestant et le rite catholique. Il ne restera plus qu'à revenir à Rome.

Comme renseignement sur les progrès du catholicisme en Angleterre, donnons aussi la statistique suivante publiée à Londres:

S. Em. le cardinal Manning, dans l'espace de quarante ans, a bâti 1,200 églises et chapelles, fondé 40 monastères, 322 couvents, 9 séminaires pour la prêtrise, 10 collèges, 2,000 écoles paroissiales, 30 unions commerciales et environ 10 institutions de charité.

Il semble qu'on ne soit plus très loin de cette fin de siècle annoncée par Joseph de Maistre, où l'on doit dire la messe à Saint-Paul de Londres.

M. JULES FERRY

M. Jules Ferry est bien content.

Nommé président de l'Association nationale républicaine (Comptoir électoral opportuniste), en remplacement de M. Rouvier, redevenu ministre des finances, il a pris possession publique de son fauteuil, dans une assemblée générale, tenue hier soir. Tous les adhérents assistaient à la séance. Il y avait, dit la "République française," cinq cents personnes.

M. Jules Ferry a prononcé un vaste discours (on en trouvera de larges extraits plus loin,) rempli d'espérance et même d'allégresse... Positivement!

Que M. Jules Ferry longtemps tenu à l'écart, même par les siens, qui, tout en lui restant à peu près fidèles, n'osaient pas le produire, éprouve, en se voyant de nouveau proclamé chef, une assez vive satisfaction personnelle, on le conçoit. Il remonte, il remonte, et cette nomination, unanime, à la présidence d'une grande société opportuniste, en est la preuve. De fait les radicaux eux-mêmes, à présent, sauf des exceptions

très rares et qui restent isolées, s'abs-tiennent avec soin d'attaquer M. Jules Ferry. L'autre jour à la Cham-bre, le jeune Pichon, élève de M. Clémenceau, Pichon, qui, naguère, ne trouvait point de paroles assez vives, assez fortes, pour exprimer son cruel dédain du grand homme des opportunistes et la répulsion qu'il éprouvait lui Pichon, à sa vue, Pichon prenait presque la défense de l'ancien président du conseil. Mieux encore : toute cette politique de lutte contre le boulangisme, c'est M. Ferry qui l'inspire. Le ministère, la Chambre, le Sénat, l'écoutent, et obéissent. Il est vrai qu'il peut donner seulement des conseils : d'autres exécutent. Entre nous, c'est tant mieux pour le général et ses partisans. Il est vrai aussi, qu'au point de vue de l'action gouvernementale, on le laisse encore dans la coulisse. Les membres de l'association républicaine lui con-fèrent bien leur présidence ; mais au ministère, à la Chambre, au Sénat, on le prie, tout en lui laissant prendre la direction, de ne pas trop ouvertement se montrer. Il y a là, sans doute, quelque chose d'assez humiliant. Qu'importe à M. Jules Ferry ? Est-ce qu'il n'en a pas vu, depuis quatre ans, bien d'autres ? Il avait perdu presque toute action. Il a maintenant une action réelle, et même prépondérante, quoique dissimulée, inavouée encore. Il espère avoir une action souveraine, avant peu. Et il est content. Quoi de plus naturel ?

Mais M. Jules Ferry ne s'en tient pas là. Cette vive satisfaction, qu'il éprouve et qu'il manifeste, n'est point seulement une satisfaction personnelle ; c'est aussi, c'est surtout une satisfaction politique. M. Ferry est politiquement satisfait. M. Ferry trouve, du moins il le déclare, que les choses vont fort bien pour le régime actuel, pour le régime de la république parlementaire.

Et depuis quand donc l'homme d'Etat de la république parlementaire, si prompt, il y a peu de semaines encore, à pousser des cris d'alarme, est-il content, à ce point, de la situation ? Est-ce depuis qu'il voit tous les partisans du régime actuel revenir à lui, se grouper derrière lui ? D'autres estimerait que c'est bien mauvais signe, au contraire. Mais, chez M. Jules Ferry, une appréciation différente se comprend... Du reste, si ce retour est la raison principale de son espérance et de son allégresse, il a le bon goût de ne pas le dire. Il donne d'autres motifs.

Quels autres motifs ? Est-ce le rayonnement, l'action décisive sur toute la France de l'Association nationale républicaine, qui le met ainsi en liesse ? Ce n'est point cela, non plus. L'Association ne rayonne pas encore beaucoup. Son président doit le reconnaître lui-même : " Les cadres sont excellents, dit-il, mais ils sont un peu vides." Depuis quand donc, alors, et pourquoi donc M. Jules Ferry est-il si joyeux ?

M. Jules Ferry est content depuis l'élection du 27 janvier,—il l'affirme,—et parce que " le gouvernement est enfin sorti de la politique contemplative." L'élection du 27 janvier fut un " désastre", soit ! Seulement, de ce désastre, de ce béni désastre, il est résulté " deux choses heureuses", foi de Ferry : " le réveil du gouvernement et le réveil des modérés " ! Si bien, qu' " en ce moment, il y a une renaissance véritable du parti républicain". Et là-dessus, l'ancien premier ministre se répand, l'espace de quatre colonnes, en phrases qui veulent être enthousiastes, où il célèbre cette renaissance, où il salue ce réveil. Il en note les symptômes, les signes, les progrès : il félicite les radicaux qui, eux-mêmes,—le croirait-on ?—deviennent sages. (Comme

ce compliment doit plaire aux radicaux !) Bref, le pays va se reprendre, abandonner les " malfaiteurs", les " charlatans" (ces charlatans, ces malfaiteurs, ne vous y trompez point, ce ne sont pas, dans la pensée de M. Jules Ferry, les tenants du régime actuel) ! Dénouement assuré : Aux prochaines élections, écrasement du boulangisme, apothéose de l'opportunisme, ou, mieux, ferrysme !

Et comme le pays veut " autre chose " que ce qu'on lui a servi durant ces dernières années, car M. Jules Ferry, qui ne regrette rien de ce qu'il a fait, d'ailleurs, reconnaît lui-même que le pays est devenu " autre chose", eh bien, on lui donnera autre chose, voilà tout !

Oui, monsieur Ferry, seulement vous oubliez la maxime : A une politique nouvelle, il faut des hommes nouveaux ! Et le pays semble justement faire de cette maxime sa règle de conduite.

PIERRE VEUILLOT.

LE CENTENAIRE

Et les cahiers de 1889

On nous a demandé de résumer en quelques phrases l'idée et le mouvement du centenaire. Nous avons essayé de le faire dans les lignes suivantes, qui pourront servir à nos amis pour répondre aux questions qui leur seraient posées.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Il s'agit, en dehors de toute préoccupation de partis et d'ambition personnelle, de consulter le pays sur ses aspirations et ses besoins.

Le moment est opportun. Le régime inauguré en 1789 a accompli une période de cent années.

Comme il y a cent ans, le sentiment d'un malaise général se manifeste et réclame des réformes.

La France, conviée en ses comices, va être appelée à renouveler sa représentation nationale.

Il s'agirait donc d'abord de constater l'état moral actuel par une enquête sérieuse et approfondie, faisant appel à tous les intérêts.

Il s'agirait ensuite de recueillir les vœux de la population loyalement consultée et mise en état de se prononcer librement.

Telle devrait être la préoccupation des pouvoirs publics. Telle paraît être au centenaire leur plus vive appréhension.

Ce qu'ils ne font pas, c'est à l'initiative privée de l'entreprendre.

COMMENT S'Y PRENDRE ?

Faire appel à tous les dévouements, pénétrer aussi avant que possible dans les milieux populaires, grouper les hommes de même profession, consulter les compétences, produire un commencement de représentation des intérêts, ranimer l'esprit provincial que les fictions de l'organisation administrative n'ont pu éteindre, provoquer dans les vieilles capitales des assemblées représentatives de la contrée tout entière, formuler des vœux répondant au sentiment général, et nommer des délégués pour constituer une importante représentation des provinces au cœur même de la France : tel est le premier acte de l'entreprise déjà commencée dans le Dauphiné, le Languedoc et le Poitou, et qui va se poursuivre du sud au nord, de l'est à l'ouest.

Puis viendra le mois de juin, le même mois qui vit la transformation des Etats généraux en Assemblée nationale. Pendant plusieurs jours, les délégués des assemblées provinciales délibéreront publiquement en face du pays, et livreront à la publicité la plus grande le résultat de leurs travaux. Alors sans doute l'opinion publique, indifférente au début, fini-

ra par s'émeouvoir, et par comprendre que l'intérêt du pays tout entier est engagé dans l'entreprise.

QU'EN RÉSULTERA-T-IL ?

Assurément il serait téméraire de supposer que ce mouvement aura des conséquences immédiates et décisives, au milieu des événements si divers que l'année du centenaire semble annoncer.

Mais ces délibérations, prises dans des assemblées composées d'hommes honorables, de personnalités éminentes ne pourront manquer d'exercer une influence sérieuse sur les esprits sincères ; et quand la France, lasse enfin des abaissés et des men-songes du régime parlementaire, voudra renouer la chaîne des traditions qui ont fait sa force et sa grandeur, elle trouvera, un programme tout fait de reconstitution sociale et des hommes prêts à l'appliquer.

On peut donc affirmer que nulle entreprise sociale et politique n'est plus digne que celle-là de rallier les suffrages et de susciter les dévouements.

LES GRANDS MOYENS

Et maintenant, que des prières continuelles, ardentes, s'élèvent vers Dieu pour le succès de cette œuvre de salut !

Le plus grand nombre des assemblées se tiendra pendant le cours du mois de Marie. La divine Mère du Sauveur ne peut abandonner sa belle France, la nation qui a inauguré pour Elle le culte gracieux et symbolique du mois des fleurs.

L'assemblée générale se réunira pendant le mois consacré au Sacré-Cœur de Jésus. Il y a deux cents ans, Notre-Seigneur, apparaissant à la Bienheureuse Marguerite-Marie, demandait par son entremise que la France fit acte de consécration officielle à son Sacré-Cœur.

La France officielle est aujourd'hui la proie des ennemis de Dieu. Nous ne pouvons parler en son nom, et nous sommes réduits à ne faire que des actes personnels et des consécra-tions privées. Mais l'heure de Dieu sonnera, le *Te Deum* de la victoire sera chanté au sanctuaire national. Heureux alors ceux qui n'auront pas douté des destinées de la patrie.

V. DE MAROLLES.

Agriculture

LE BOIS VIF DANS LA TAILLE DES ARBRES

Lorsqu'on supprime à un arbre une branche vive, ayant atteint une grosseur de plusieurs pouces, il est très important, surtout si c'est un arbre à fruit, de préserver la section coupée du contact direct de l'air : dépourvu d'une enveloppe protectrice, l'exposition au soleil, les alternatives d'humidité et de sécheresse le font fendiller et en préparant la décomposition. Une foule d'insectes, attirés par la sève, viennent s'y fixer et en hâtent la putréfaction. En outre, la sève descendante, rencontrant une issue, s'accumule autour de la branche coupée et finit par former un bourrelet circulaire peu agréable à l'œil. La cire a greffer des jardiniers pare très bien à cet inconvénient ; mais outre qu'on l'a pas toujours sous la main, il faut encore le faire fondre et savoir l'appliquer.

M. L. de Vaugelas indique un préservatif beaucoup plus facile et donnant d'excellents résultats. Il consiste tout simplement dans l'emploi de cendre commune de bois qu'on humecte d'eau, de manière à en faire une bouillie épaisse. On en frotte avec une brosse ou un tampon d'herbe la partie encore fraîchement coupée. Cette cendre pénètre si bien entre tous les interstices des fibres ligneuses, que la pluie même, en glissant sur le bois qui en est frotté, n'en enlève que la partie superfi-

cielle et en laisse toujours une couche suffisante. Ce simple enduit protecteur empêche le bois de se fendiller, et sa nature alcaline éloigne les insectes.

UNE SOURCE D'ENGRAIS FORT NÉGLIGÉ

Il existe sur toutes les fermes une source d'engrais fort précieuse et éminemment utile, mais dont très peu de cultivateurs savent profiter : ce sont ces mille et un débris qu'on rencontre à chaque pas dans la basse-cour, les jardins, les vergers, le long des routes et des clôtures, les curages des fossés, les amas de terreau provenant de matières végétales, gazons, feuilles, racines, etc.

Dans les moments de loisir, on pourrait ramasser ces débris, les réunir en un grand tas et y mettre le feu, en ayant soin d'empêcher une combustion trop rapide ; on obtiendrait ainsi une quantité considérable de cendres et de débris calcinés. On formerait avec les cendres un tas qu'on aura soin de couvrir de chaume pour le conserver sec et le printemps suivant on aurait à sa disposition un engrais des plus féconds pour les récoltes de racines.

MANIÈRE DE PRÉPARER DES COUCHES CHAUDES DESTINÉES AU TABAC CANADIEN

Endroit bien sec et exposé au soleil. Couche chaude tournée du côté du Sud et bien à l'abri des vents du Nord et de l'Ouest.

Mettre environ un pied d'épaisseur de fumier de cheval, vert, non dans une fosse, mais sur le sol, entouré d'un cadre en planche et renchaussez pour empêcher les courants d'air froid de pénétrer en dessous ; secouer et émietter le fumier à la fourche, le fouler légèrement, puis le recouvrir d'une couche de bonne terre de jardin de 4 à 5 pouces mélangée avec du terroir, le tout convenablement préparé.

Mettre les chassis sur la couche et laisser 2 à 3 jours suivant la température qu'il fait.

Arroser ensuite à l'eau bouillante 2 à 3 heures avant de semer la graine.

Une demi cuillerée à soupe de graine de tabac bien mélangée avec une chopine de plâtre ou de cendre semée à la volée, sur une couche chaude de trois pieds par douze, donner assez de plants pour une plantation de deux arpents de terre.

Lorsque la graine a été ainsi semée à la volée, jetez dessus une ligne ou deux d'épaisseur de terroir passé au sas.

Presser légèrement la surface avec quelque chose de plat, puis tenir les chassis fermés jusqu'à ce que la graine soit levée.

Arroser faiblement lorsque la terre de la couche chaude le demande absolument.

Le grand défaut est d'arroser trop souvent et en trop grande abondance. En agissant ainsi on ne donne pas au plant la chance de développer ses racines qui s'étendent au fur et à mesure qu'elle s'éloignent à la recherche de l'humidité. Le plant ne peut pas faire de racines si on lui fournit cette humidité en l'arrosant aussi souvent qu'on le pratique généralement.

Une fois le plant levé et par des journées chaudes, soulevez vos chassis de 10 heures a. m. à 3 hrs p. m., non-seulement pour donner de l'air, mais en ce faisant, on évite ces coups de soleil si souvent et presque toujours fatals qui brûleront votre plante dans l'espace de quelques minutes.

Huit à dix jours avant de commencer la plantation, vous pouvez arroser tous les jours si vous le voulez. Votre plant qui aura alors de fortes racines, surtout si vous l'avez peu ou pas arrosé pendant sa croissance, grandira à vue d'œil et sera après ce temps ce qu'il faut pour une bonne et vigoureuse plantation.

Le meilleur temps, sous notre haute latitude pour la préparation des couches chaudes, varie entre le 8 au 20 avril.

L'ARBITRAIRE MINISTERIEL

La *Patrie* et l'*Electeur*, publient à l'envie un entrefilet du *Canada* où se lisent les lignes suivantes :

« Plusieurs de nos confrères de Québec, dit l'organe de sir Hector, de sir Adolphe et de M. Chapleau, ont cru devoir à la bienséance de verser quelques larmes de crocodile sur la récente révocation de M. de LaBruère ; ils nous permettront de ne pas nous associer à leurs critiques, et cela, pour la meilleure de toutes les raisons : c'est que nous ne nous sentons aucun goût pour la politique qui consiste à assembler des verges pour se faire fouetter ; et que nous espérons bien que le jour où les conservateurs reviendront au pouvoir, s'ils trouvent à la présidence du Conseil législatif un adversaire déclaré, leur premier soin sera de faire comme M. Mercier et de ne pas l'y laisser.

Il a été entendu de tout temps, et dans tous les pays où il existe des chambres hautes à la nomination du pouvoir exécutif, que la présidence de ces assemblées est un poste essentiellement politique et toujours à la disposition du cabinet.

La loi de 1882, qui avait changé cet état de chose à Québec, avait été le résultat d'une erreur, dont ses auteurs n'avaient pas prévu la conséquence. En décidant que le président du Conseil législatif serait nommé pour toute une législature avant l'ouverture de la première session, cette loi remettait au ministère qui vient parfois d'être battu devant le corps électoral, et qui est destiné à être renversé dès la réunion des chambres, le droit d'imposer pour cinq ans à ses successeurs un président du Conseil législatif hostile.

Une conséquence si exorbitante, ne pouvait manquer d'éveiller les scrupules d'un esprit honnête et modéré comme M. Taillon ; et lorsque le devoir de sa charge l'a appelé, en 1887, à renommer le président du Conseil législatif, il avait essayé de tourner la difficulté sans y parvenir. Il a fallu changer la loi pour rentrer dans l'état de chose normal, et ce changement qui impliquait le départ de M. de LaBruère, est avantageux pour tout le monde, puisqu'il rendra désormais aux ministères conservateurs aussi bien que libéraux, une liberté d'action qui leur est indispensable.

Il est évident que notre confrère d'Ottawa n'est pas exactement au courant de la situation, et n'a pas saisi le véritable sens de notre article.

Nous allons citer neuf lignes de notre premier-Québec de vendredi, où notre pensée est nettement exprimée :

La destitution de M. de la Bruère est un acte de violence inique. Il tenait une commission de la Couronne pour cinq ans. Le gouvernement pouvait changer par une loi le mode de nomination du président du conseil. Mais il ne pouvait pas, il ne devait pas donner à ce changement un effet rétroactif, et porter atteinte au droit acquis.

Voilà le terrain sur lequel nous nous sommes placés.

Ce n'est pas la loi en elle-même que nous attaquons. Le gouvernement Mercier avait le droit de changer par une législation nouvelle le mode de nomination du président du Conseil. Mais nous soutenons qu'il n'avait pas le droit, en vertu de la loi nouvelle, de destituer brutalement l'ancien président qui tenait de la couronne sa commission pour tout un parlement, sous l'autorité de l'ancienne loi.

Que le gouvernement au pouvoir ait la faculté de nommer le président de la chambre haute, on peut discuter cette question ; mais nous disons, transeal. C'était l'ancien régime, adopté par les cabinets conservateurs avant la loi de 1882. Mais M. de la Bruère avait été nommé pour toute la durée du parlement, en vertu de la loi de 1882. La loi nou-

velle, adoptée à la session de 1889, devait certainement avoir pour effet de mettre la nomination du président à la discrétion du gouvernement, pour l'avenir. Mais nous avons dit dès le principe, et nous soutenons, n'en déplaise à notre confrère d'Ottawa, qu'on ne devait pas lui donner un effet rétroactif.

En destituant M. de la Bruère, le gouvernement Mercier a commis un acte de violence et d'arbitraire.

Sans compter l'immoralité de nommer le vieux transfuge Starnes, à sa place !

JOLIE SITUATION !

Notre confrère de la *Presse* fait une vigoureuse bataille contre le gouvernement Mercier.

Il a publié ces jours-ci une série d'articles sur le scandale du *Table-Rock*, dont nous avons déjà causé avec nos lecteurs, et dont nous allons parler de nouveau dans un prochain numéro de notre journal.

Voici maintenant une rumeur que nous empruntons à notre confrère, et qui nous paraît avoir beaucoup de plausibilité :

Quelques journaux ont annoncé le départ de M. Mercier pour Londres et Rome. L'*Electeur* même annonce qu'il trouvera à Londres un marché favorable et des capitalistes bien disposés en sa faveur.

Signe des temps, M. Mercier partira certainement dans quelques semaines, s'il peut arranger ses affaires pour que la petite famille s'accorde un tantinet en son absence.

On annonce que M. curé Labelle l'accompagnerait. Nous donnons cette nouvelle sous toute réserve.

L'objet du voyage serait de convertir notre dette qui a plus besoin que jamais de conversion.

Cela rendrait quelque teinte à l'argent de la province de Québec, dont personne ne peut plus voir la couleur, maintenant qu'à travers le prisme des lettres de crédits.

M. Mercier s'éviterait de la sorte un emprunt qu'il sera obligé de demander autrement à la prochaine session, car M. Mercier ne convertirait pas pour le montant exacte de la dette ; il émettrait pour \$25,000,000 à \$30,000,000 de débetures nouvelles, et, après avoir mis de côté le montant suffisant pour racheter à échéance notre dette consolidée d'aujourd'hui, les retailles tomberaient dans la casserole nationale où nos écus sauteraient avec un entrain bien connu.

De cette façon, la dette aura subi une drôle de conversion : elle aura été convertie en dette fondée plus considérable de plusieurs millions, et en dette qui pèsera sur nous soixante-cinq ans de temps, au lieu de vingt-cinq comme aujourd'hui.

Si Baptiste trouve que le jeu en vaut la chandelle, c'est l'affaire de Baptiste ; mais il est toujours bon de dire à M. Mercier que ce sac enfariné ne dit rien de bon à la Province.

Ah ! elle est jolie la situation financière et administrative de la province de Québec !

MAUVAIS PAPIER !

Le régime des lettres de crédit se continue.

Pas d'argent dans le trésor, mais du papier en masse !

Seulement le papier de M. Mercier commence à perdre sa valeur.

On s'en défie ! On commence à lui faire les gros yeux ! Et les caissiers, courtiers, *brokers*, font la grimace aux effets extra-commerciaux du gouvernement avarié qui nous administre.

Nous tenons de source certaine

que, ces jours-ci, une lettre de crédit pour un montant relativement peu considérable a été refusée dans plusieurs banques de cette ville.

Les gens de finance ont du flair. Et ils refusent leur estime au papier du gouvernement-Mercier.

C'est bien malheureux, mais c'est ainsi. Ils sont défiants les gens de finance !

Et les lettres de crédits vont leur train.

Bientôt on les foulera aux pieds dans les banques et les bureaux de courtiers.

Mauvais papier ! mauvais papier !

LEURS GASPILLAGES

On n'en finirait pas si l'on voulait relever tous les gaspillages des gens économes qui administrent les affaires de la province.

En voici encore un bien conditionnés, par exemple, que nous offrons à nos lecteurs.

Durant la dernière session, M. Beauchamp, député des Deux-Montagnes, a fait l'interpellation suivante :

Par M. Beauchamp : 1. A quoi ont servi les dépenses encourues pour les annonces de la vente de la propriété de l'ancienne Ecole Normale Jacques Cartier, à Montréal ?

2. Dans quels journaux ces annonces ont-elles été faites, et combien a-t-il été payé à chacun ?

3. A quoi ont servi les dépenses encourues pour les plans faits en rapport avec la vente projetée de cette propriété ?

4. Combien M. Parent réclame-t-il en cette affaire ?

Qu'on lise attentivement la réponse du secrétaire provincial. Elle est intéressante :

Réponse par l'honorable M. Gagnon : 1. A renseigner le public sur la vente projetée.

2 " Le Herald ".....	\$ 121 40
" L'Étendard ".....	107 10
" L'Événement ".....	103 85
" Le Cultivateur ".....	33 50
" L'Electeur ".....	90 42
" La Justice ".....	90 42
" Le Free Press ".....	87 75
" La Patrie ".....	75 50
" Le Daily Telegraph ".....	68 25
" Le Courrier Fédéral ".....	64 75
" La Vallée de l'Ottawa ".....	64 75
" Le Progrès de l'Est ".....	23 32
" Le Prix Courant ".....	45 00
" Le Bedford Times ".....	24 25
" Le Trait d'Union ".....	27 60
" La Paix ".....	41 60
" L'Interprète ".....	24 00
" Le Post ".....	61 10
" Le Franco-Canadien ".....	12 24
" L'Union ".....	22 43
" Le Pontiac Advance ".....	15 00
" L'Impartial ".....	16 80
" Le Richelieu Times ".....	27 30
" Le Sud ".....	49 84
" Le Gladiator ".....	31 20
	\$1329 38

3. A procurer au gouvernement des pièces et des renseignements dont il avait besoin et qui pourront être plus tard d'une grande utilité.

4. \$3,116.45 que le gouvernement a positivement refusé de payer.

Voilà \$1329.38 dépensées en pure perte, jetées inutilement en pâture à la presse ministérielle.

On a publié à grands frais des annonces dans vingt-cinq journaux, et ces annonces n'ont servi à rien.

La vente des terrains en question n'a pas eu lieu. On a eu le spectacle de la plus ridicule confusion. Le même jour il est paru une annonce de M. Parent, encanteur, proclamant que la vente aurait lieu tel jour, et une annonce de M. McShane, le mi-

nistre des Travaux Publics, proclamait que la même vente aurait lieu tel autre jour.

Joli gâchis !

Et en définitive la vente n'a pas eu lieu du tout.

Mais le gouvernement a payé \$1,300 à sa presse.

Paie, mon cher Baptiste !

Le fait est que dans toute cette affaire le ministère s'est montré d'une complète ineptie, et d'une incurie désolante.

La province est riche, allez, pour payer des \$1,300 en pure perte, à la presse ministérielle !

LEURS VOTES

Nous avons parlé bien des fois des \$3,000 de M. Langelier.

Pour couronner le tout, il importe de donner le vote par lequel la majorité ministérielle a sanctionné ce gaspillage.

A la séance du 15 mars, M. Beauchamp a proposé la motion suivante :

M. Beauchamp propose en amendement :

Que tous les mots après " que " dans la motion soient retranchés et remplacés par les suivants :

Cette Chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté, mais elle regrette que le gouvernement ait payé à M. Frs Langelier, C. R., le compte qui suit, savoir : (Suit le compte, que nous avons déjà publié.)

D'autant plus que notre province n'avait aucun intérêt dans l'affaire en question, et vu que ce compte est exorbitant, les documents mis devant cette Chambre constatant :

1.—Que M. Langelier n'a eu à s'occuper de cette cause que du 2 novembre au 25 du même mois.

2. Qu'il n'a eu à s'absenter de son bureau pour cette cause que du 19 au 25 du même mois.

3. Qu'il a reçu le *case* tout préparé par l'hon. M. Mowat.

4. Qu'il a joué le rôle d'un personnage muet devant la Cour Suprême, quoique cette Cour lui ait offert de l'entendre, à laquelle demande il a répondu en déclarant qu'il n'avait rien à dire.

5. Qu'à part quelques études qu'il peut avoir faites sur la question, tout son travail a consisté à écrire quelques lettres à l'honorable premier Ministre de cette province, des lettres où il s'applique surtout à apprécier le travail des autres.

6. Cette Chambre est d'opinion qu'au lieu de se faire représenter par M. Frs Langelier devant la Cour suprême dans une cause entre la province de Manitoba et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique, le gouvernement aurait mieux fait d'employer pour la colonisation et l'agriculture la somme de \$3,000 payée à M. Langelier pour de prétendus services professionnels d'aucune utilité pour la province.

Le vote s'est pris comme suit :

Pour :—MM. Baldwin, Beauchamp, Blanchet, Bourbonnais, Casgrain, Desjardins, Duplessis, Faucher de Saint-Maurice, Flynn, Hall, Lapointe, LeBlanc, Legris, Lynch, Martin (Bonaventure), McIntosh, Nantel, Owens, Picard, Spencer, Taillon et Tourigny.—22.

CONTRE :—MM. Bazinet, Bernatchez, Bisson, Boyer, Cardin, Champagne, David, Déchène, (l'Islet), De Grosbois, Dumais, Gagnon, Gladu, Goyette, Lafontaine, Labrière, Lareau, Lemieux, Lussier, McShane, Morin, Murphy, Pelletier, Pilon, Rinfret, Robidoux, Rocheleau, Rochon, Shehyn, Sylvestre, Tessier, Trudel et Turcotte.—33.

On remarquera que deux députés ministériels, MM. Bourbonnais et Legris, n'ont pas osé avaler cette extravagance et ont voté avec l'opposition.

Que les électeurs retiennent bien ce vote !

LES MISSIONS DU NORD-OUEST

Nous publions, pour l'édification de nos lecteurs, une nouvelle lettre d'un sauvage chrétien à Monseigneur Clut :

{ DE L'ILE ORIGNAL,
28 janvier 1889.

Mon vieux Père,

Depuis que tu es parti en barque, pour aller au-delà du Grand Lac (la mer), je n'ai vu aucune de tes lettres. Ce n'est que lorsque le 14e jour de ce mois est arrivé que j'ai enfin vu ta lettre. Elle m'a fait grand plaisir. Pendant que je lis ta lettre, mon épouse l'écoute, et l'un et l'autre nous sommes très contents.

Voilà donc que tu m'as envoyé de bonnes paroles! Aussi je t'en remercie beaucoup. Ton propre corps je ne le revois pas, cependant c'est comme si je te revoyais toi-même par ta lettre qui m'a causé un si grand bonheur.

Voilà que ce que tu nous avais demandé, des souliers fins, nous t'en envoyons 2 paires: ils sont ornés de peaux d'hermines. C'est ma femme qui les a faits.

Je vais maintenant te raconter un peu comment nous sommes. Nous sommes tous en bonne santé; cependant, mon beau frère Honoré, que tu as vu malade, maintenant davantage il est devenu malade. Je pense que sa mort arrivera, cet hiver même. Son gosier est déjà attaqué par le chancre qui lui dévorait le visage, tu t'en souviens! De plus ses jambes, je veux dire ses mollets, commencent à tomber en pourriture. Aussi il commence à ne plus pouvoir marcher. Sauf cette exception, nous nous portons bien.

Voilà que, ce par quoi l'on vit (des provisions) la viande il n'y en a point du tout, vu qu'il n'y a point de caribous.

Quant à nos compatriotes qui habitent dans les forêts, eux aussi font pitié par rapport à ce l'on mange (la nourriture.)

Pour nous qui demeurons au Fort, nous ne vivons que de poissons.

Je n'ai pas d'autres nouvelles à te raconter.

Cependant quand le printemps arrivera, en me réjouissant du bonheur de te voir, je t'attendrai (j'augure que tu arriveras.) Jusqu'à ce que cela arrive je prierai pour toi et toi aussi prie pour moi, afin que le Créateur, nous prenant en pitié, nous puissions nous revoir en bonne santé. Puissé-je entendre de nouveau tes bonnes paroles!

Mon vieux Père, le Grand Priant, Isidore Clut, c'est pour lui ceci.....

Je vais te toucher la main. Mon épouse elle aussi te dit la même chose.

Ton enfant qui t'aimait de tout son cœur, tu t'en souviens, n'est ce pas?

MICHEL MANDEVILLE, c'est sa lettre celle-ci.

LES JESUITES vs LE "MAIL"

Le plaidoyer préliminaire du défendeur

Le Mail a produit son exception à la forme dont nous avons déjà donné un aperçu aux poursuites des Jésuites.

Ce plaidoyer préliminaire attaque la constitutionnalité de l'Acte de Québec, incorporant la Compagnie de Jésus. A cette fin, le Mail allègue que les membres de la Société demanderesse faisant vœu d'obéissance à leur Supérieur Général, ne peuvent exercer aucun droit civil dans cette province; que d'après les règlements de la Société, aucun membre n'a le droit de posséder des biens, contrairement aux dispositions mentionnées dans l'Acte d'incorporation; que cet acte répugne aux Statuts impériaux par le fait que les Jésuites prêtent serment d'allégeance d'abord au St-Père et à leur Général; que la législation provinciale n'a le droit d'incorporer que les compagnies d'intérêts provinciaux et que l'objet de la dite société ne tombe pas dans ce cas. Cette société est étrangère et par suite ses intérêts sont étrangers,

de plus par ses règlements, elle établit une solidarité parfaite parmi ses membres dans tout le monde et tous les biens qu'elle possède sont à la disposition d'un général, d'un étranger qui ne peut être sujet anglais, ne pouvant pas, par ses règlements, se conformer aux lois britanniques.

On ajoute que la constitution et l'objet de la société de Jésus sont incompatibles à la constitution de la province et du Royaume-Uni; de plus, le but des Jésuites est de proclamer et de propager les doctrines suivantes qui sont en contradiction directe avec la constitution anglaise; supériorité de l'Eglise de Rome à laquelle la législature de Québec doit se soumettre sur certaines questions; droit du Pape de déposer les souverains ou de relever les sujets de leur serment d'allégeance; suggestion de la législature de Québec à l'Eglise dans les lois du mariage, d'instruction et en général dans toutes lois qui touchent de près comme de loin à l'Eglise, et alors, s'il y a conflit, l'Etat doit se soumettre à l'Eglise et c'est au Pape à régler le différend, et à employer la force extérieure s'il le faut.

Les exhibits suivants ont été produits avec le plaidoyer: "La morale des Jésuites," "Compendium Theologiae moralis" et "Casus Conscientiae."

Le gouvernement doit être une des parties au procès.

LE DESORDRE DANS LE DEFICIT

Le *Courrier du Canada* et le *Canadien* jettent le cri d'alarme sur l'état des finances de la province de Québec.

Il résulte de l'aveu même du trésorier, que le budget prochain, tant ordinaire qu'extraordinaire, se soldera par un déficit de \$925,352; outre cela, M. Mercier devra payer les \$480,000 du règlement de l'affaire des Jésuites, et \$273,000 pour l'intérêt des débetures des compagnies sans compter son déficit ordinaire d'environ \$200,000.

Le *Courrier du Canada* croit que le gouvernement a décidé de parer au déficit en se servant des dépôts de garantie des compagnies de chemins de fer. Mais ces fonds, qui lui sont remis en *fidei-commis* pour pourvoir aux intérêts des obligations émises sur les marchés européens, devront être restitués; et le gouvernement aura emprunté ainsi subrepticement, d'ici à un an, plus d'un million et demi: de sorte que, dans deux ans au plus tard, il sera obligé de venir demander à la chambre un nouvel emprunt de deux ou trois millions.

Quand on pense que M. Mercier avait promis presque en première ligne dans son programme politique, la promesse de "restaurer l'ordre dans les finances!"

Ce n'est pas l'ordre dans les finances, c'est le désordre dans le déficit.

La session qui vient de se clore, à Ottawa, a mis 110 actes nouveaux dans notre recueil de législation. Sur ce nombre, 45 sont des mesures du gouvernement. Le nombre d'ordres et d'adresses votés par la Chambre, s'est élevé à 96.

VA-T-ON ECONOMISER \$10,000 ?

Nous lisons dans la *Presse* :

Le gouvernement d'Ottawa vient d'autoriser la nomination d'un nouveau juge de la Cour Supérieure à Montréal.

Maintenant que Montréal a le nombre de juges qu'il lui faut, espérons que le gouvernement Mercier fera disparaître sa cour des magistrats et prendra, pour les cours de juridiction criminelle, tout le château de Ramesay.

C'est là une superbe affaire qui débarrassera d'abord la justice du pays d'un renégat politique, et sauvera plus de \$10,000.00 par année au Trésor. Sans compter qu'il ne sera pas nécessaire de mettre \$200,000 sur deux nouveaux étages projetés du Palais de Justice actuel.

SOCIETE ST-JEAN-BAPTISTE

Le comité de régie de la Société St. Jean-Baptiste, a eu une importante réunion, avant hier au soir, dans la salle du conseil de ville. Les sous-comités formés pour les fins de l'organisation de la fête ont fait leurs rapports, et le travail général d'organisation se complète de plus en plus.

Le 24 juin au soir, il y aura banquet patriotique à la salle Jacques-Cartier. Les occupants de la salle, Messieurs Robitaille, Bernier et Bernier, ont adressé au comité du Banquet une lettre disant qu'ils livreront certainement la salle Jacques-Cartier à la Société St-Jean-Baptiste le 21 juin.

Un sous-comité spécialement chargé de l'organisation de la messe au Fort Jacques-Cartier, a été nommé et va se mettre incessamment à l'œuvre.

Il y a eu aussi un sous-comité nommé pour mettre à exécution cette partie du rapport que nous avons publié et qui recommandait l'organisation de jeux pour la journée du 25 juin.

Tous ces différents sous-comités ont le pouvoir de s'adjoindre des membres et le comité de Régie comptant sur le concours de tous les Canadiens-français, espère que les personnes qui seront invitées à se joindre aux sous-comités, se feront un devoir d'aider à l'organisation de la fête.

Afin que la procession nationale du 24 juin ait un caractère imposant et qu'il n'y entre aucun char ou personnage allégorique qui ne soit digne d'y figurer, M. Philéas Gagnon, secondé par M. J. B. Drouyn, a proposé et il a été résolu: qu'il soit donné avis que tous ceux qui voudront faire figurer des chars allégoriques dans la procession le jour de la fête St-Jean-Baptiste, devront s'adresser au commissaire-ordonnateur, M. J. H. E. Plamondon, 83 rue Fleurie, qui fera parvenir ces demandes au comité d'organisation générale. Il est bien entendu que tout char tendant à servir d'annonce commerciale ne pourra figurer dans la procession.

Il a été décidé que le président de la Société, s'adresserait avec l'aide des membres de chaque section, à nos principaux concitoyens, pour obtenir par souscription, les fonds nécessaires au succès de la fête.

M. le Président a donné communication de la lettre suivante :

St-Hippolite du Fort,
le 16 avril 1889.

Mon cher compatriote,

Veillez accepter ma modeste souscription pour la patriotique entreprise que vous préconisez. Quoiqu'éloigné du pays, je ressens par là même une douce émotion quand on

me parle des grands hommes du Canada.

Vous faites là une bonne action pour laquelle je vous remercie de tout cœur. Acceptez donc les vœux d'un lointain compatriote pour le succès de votre entreprise

Bien cordialement à vous

J. D. CHARTRAND.

Cette lettre de M. Chartrand, lieutenant instructeur à l'Ecole militaire d'Infanterie à St-Hippolyte du Fort, France, a été accueillie par des applaudissements réitérés. Elle est d'un bon augure pour la souscription projetée, et si un Canadien français aujourd'hui si loin de nous, a eu cette généreuse idée, nul doute, que les canadiens-français de Québec répondront généreusement à l'appel qui va leur être fait.

PETITE GAZETTE

Il est grandement question à Rome d'établir une fête annuelle de Jésus-Ouvrier. Le jour choisi serait le troisième dimanche après l'Epiphanie. Les cercles catholiques d'ouvriers parisiens sont en instance à cet effet auprès du Souverain Pontife, qui se montre très favorable.

L'illustre et regretté cardinal Pitra avait composé un office spécial pour cette fête.

Les classes ouvrières n'oublient pas ce qu'elles doivent à la véritable religion, fondée par le fils de l'artisan Joseph, et elles savent aussi ce que leur a valu le libéralisme, fils de la Révolution.

M. R. H. Pope, candidat conservateur dans Compton, est âgé de 32 ans. Il possède des talents oratoires peu ordinaires. Sans avoir suivi un cours classique complet, il a fait des études sérieuses qui lui permettront de figurer avantageusement dans le monde politique.

Destiné par son père à la vie agricole dès son bas âge, il est aujourd'hui l'un des cultivateurs les mieux posés de notre région. Sa ferme de Cookshire est administrée avec intelligence et le plus grand succès. Il n'y a rien qui rappelle le luxe dans cette vaste et belle exploitation, tout est marqué au coin de l'utile et du sens pratique.

Sir Charles Tupper partira d'Ottawa pour l'Angleterre, le 16 de mai.

Son Eminence le cardinal Taschereau a visité le couvent de Sillery, hier matin.

Après la cérémonie de Peterboro, Mgr Duhamel et sa suite se sont rendus à Hamilton pour l'installation de Mgr Dowling.

Un cablegramme à la *Gazette* dit que les débetures du gouvernement fédéral ont haussé de 1/2 à 2 par cent, la semaine dernière; les obligations de la Colombie Anglaise et de la province de Québec sont à 1 et 1 1/2, et les emprunts des villes de Toronto, Québec, Winnipeg et Ottawa, ont également monté. Le Pacifique a touché une bonne veine; les transactions se font à 54 1/2.

Le département du secrétaire d'Etat était en liesse mercredi matin, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'entrée de M. Grant Powell, sous-

secrétaire d'Etat, dans le service civil. En effet c'est dans le mois de mai 1889, que M. Grant Powell entra dans le bureau du secrétaire civil pour le Haut-Canada, à Toronto, et il n'a cessé depuis de faire partie de ce département. Une adresse richement enluminée lui a été présentée hier par M. Catellier, assistant-régistrateur général du Canada, en présence de tout le département.

Un scandale d'un genre nouveau est à la veille d'éclorre. Il s'agit de licences données par le gouvernement de Québec, pour les pêcheries dans les rivières de la côte Nord. De hauts personnages sont impliqués dans ce nouveau scandale du gouvernement Mercier. On commence maintenant à s'expliquer les amours de certains fonctionnaires pour les régions de la côte Nord, et pour New-York.

On connaîtra le tout prochainement.

Les libéraux du comté de Compton ont choisi pour leur candidat à la prochaine élection M. T. B. Munroe, de Bury.

Le banquet offert par les conservateurs de Montréal, à l'honorable M. Taillon, aura lieu, probablement, dans la dernière semaine de mai.

Sir John Macdonald a déclaré, à la chambre des Communes, que la prochaine session aurait lieu, au commencement de janvier. Les députés ont accueilli cette nouvelle avec enthousiasme.

Le général Boulanger a prié ses partisans, d'aller tenir conseil à Londres, le 15 mai.

Mercredi prochain, M. L. G. Desjardins et M. T. Chase Casgrain, députés à l'assemblée législative, doivent porter la parole au Club conservateur de Montréal.

M. l'abbé Collin, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, est de retour d'Europe.

La Législature de Terre-Neuve est encore en session. Le gouvernement de cette colonie doit soumettre à l'Assemblée Législative, dans quelques jours, le projet de construire, aux frais de l'Etat, un chemin de fer à travers l'île. Des soumissions ont été demandées à cette effet, et il y a plusieurs offres.

Ce chemin aurait 250 milles de longueur.

La fièvre d'Oklahoma est calmée, et est remplacée, non seulement par un calme parfait, mais par un dégoût général. Un grand nombre de booms reviennent sans presque le sou et se mordent rudement les doigts. Dans ce "Paradis" tant prôné, l'eau manque, la terre est rouge, et la petite vérole a commencé à apparaître. La terre d'or n'a même pas tourné en terre de fumier, mais en terre de misères. Pauvres fous, qui se laissent toujours prendre au miroir comme les alouettes! Les gogos seront de tout temps.

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi pernicieuses que les attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons; l'important est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie.

"En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu de ce remède, j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 42 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie."

HORACE FAIRBANKS.

Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

Croup - Écoutez une Mère.

"Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup; sa respiration devint si pénible qu'il semblait presque mourir, il souffrait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, surtout à répétitions, et à notre grand joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respira librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon cher! Jugez de ma gratitude! A, vous sincèrement,

Mrs. EMILY DUNNE.

150 West 128th St., New York, 15 Mai, 1882.

Bronchites.

"Je souffrais depuis huit ans de Bronchites; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri."

JOSEPH WALDEN.

Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉ PAR

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendu par tous les droguistes.

Diminution dans l'émigration

Londres, 1er mai.—Des recherches sérieuses faites dans les cercles officiels ont confirmé les craintes qu'on avait eues antérieurement d'une diminution dans l'émigration cette année. Les statistiques officielles n'ont pas encore été publiées, mais on sait que le total de l'émigration générale pour les quatre premiers mois de cette année, du port de Liverpool, qui est le principal port d'émigration, a diminué de 17,986 âmes, sur le total des quatre mois correspondants de 1888.

L'émigration canadienne a diminué de 4,738 âmes.

Dans le cours du mois d'avril, les Allan ont eu une diminution de 1,524 passagers émigrants, les Dominion 1,229 et les Beaver 892 passagers émigrants.

Tout indique que cette diminution va continuer durant toute la saison d'émigration. Dans les cercles canadiens ici, on serait porté à s'alarmer de cet état de choses, s'il n'était pas connu que le Nord-Ouest canadien reçoit d'excellents colons des provinces d'Ontario et Québec et des Etats-Unis.

Consecration à Peterboro

Peterboro, 2.—Richard Alphonse O'Connor, le troisième évêque du diocèse de Peterboro, a été sacré à la cathédrale en cette ville, hier. Le temple était encombré de monde. Mgr Cleary, de Kingston, agissait comme consacrant et Mg. Walsh, de London, a fait le sermon de circonstance. Après la cérémonie les membres du clergé ont participé à un grand festin qui a été couronné par un petit bijou de discours fait par Mgr Cleary.

Le nouvel évêque est né à Listowel, Kerry, Irlande, en 1838. Venu jeune au Canada, il fit ses études classiques au collège Saint-Michel, de 1852 à 1858. Il étudia ensuite la théologie au grand séminaire de Montréal. Les ordres mineurs lui ont été conférés par Mgr Bourget. Il fut ordonné prêtre par Mgr Luch en 1861, et servit comme vicaire à Toronto jusqu'à l'année suivante alors qu'il succéda à M. l'abbé Mulligan. Il devint successivement curé à Niagara, Adjala et Barrie. Il tenait depuis 1870 la cure de cette dernière localité quand il fut appelé au siège épiscopal de Peter-

boro. Il y laisse un précieux souvenir de ses vertus, et une belle église et un beau couvent comme monuments de son zèle et de son dévouement.

Ouverture officielle de l'exposition

Le président Carnot a inauguré officiellement cette après-midi l'ouverture de l'exposition. Il était accompagné des présidents du sénat et de la chambre des députés. Ils étaient escortés d'un escadron de cavalerie.

Ils partirent du palais de l'Élysée à 1.30 p. m., et une salve d'artillerie annonça leur arrivée sous le dôme central de la bâtisse principal. Le président Carnot prit place sous un dais qui avait été construit sous le dôme central.

Il était entouré des membres du cabinet et des membres du sénat et de la chambre des députés.

Le président Carnot fut acclamé à outrance lors de son entrée à l'exposition.

Un orchestre puissant joua, et un chœur, organisé pour la circonstance, chanta "La Marseillaise."

Le discours d'ouverture du premier ministre Tirard produisit un excellent effet et il fut vivement applaudi.

Le président Carnot répondit au discours de M. Tirard avec beaucoup d'en train et d'éloquence et son discours attira les applaudissements de tous les auditeurs.

Après cela, le président fit partir les machines de l'exposition, et cela en touchant le bouton d'un fil électrique.

Il y avait près de 400,000 personnes, tant à l'intérieur des bâtisses de l'exposition qu'au dehors.

Les exposants sont au nombre de 80,000.

Ce soir on dirait que tout Paris est en feu tant l'illumination est brillante.

On ne permet pas aux voitures de circuler dans les rues.

Les produits exposés sont classés par nationalité et ils dépassent de beaucoup, en nombre et en intérêt, ce qui a été vu dans aucune exposition antérieure. La variété des objets exposés est infinie. Aucun département n'est encore au complet et le catalogue d'aucun groupe d'objets n'est terminé, ni même prêt à être imprimé.

L'espace total du terrain accordé aux exposants dépasse 3,000,000 de pieds carrés.

La tour Eiffel, qui a 1,600 pieds de hauteur, a coûté \$1,000,000. L'observatoire de cette tour servira à faire des expériences et des observations scientifiques.

La source du Mississippi

St Paul, Minn., 6.—Le parti d'explorateurs envoyé par la société historique de St Paul pour découvrir la source du Mississippi est de retour jeudi dernier. Les explorateurs rapportent avoir découvert deux lacs, à 100 pieds plus haut que Itasca et qu'à 7 milles de ces lacs ils ont trouvé la source du Mississippi.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Desseins de Bismarck

Les Américains se distinguent

Le "Figaro" édition spéciale imprimée dans la Tour Eiffel

Exposition de peinture par M. Jules Simon

Paris, 7.—L'unanimité avec laquelle les ambassadeurs des puissances étrangères ont quitté Paris pour ne pas assister aux fêtes du centenaire de la révolution est plus ridicule que digne. On prétend dans certains milieux, que le prince de Bismarck se propose de compromettre l'exposition parisienne, et de priver la France des centaines de millions qu'elle lui rapportera, en répandant des bruits de guerre qui chasseraient du pays des milliers d'Anglais et d'Américains.

L'Amérique fera une très belle figure à l'exposition. Elle a traité ses exposants avec une sollicitude qu'on n'a pas vu dans les autres pays. Elle a pris leurs articles à New-York et les a transportés gratuitement à Paris sans exiger aucune redevance pour l'emplacement occupé à l'exposition. Le général Franklin et M. Sumerville Tuck ont rempli leurs fonctions de commissaires avec un zèle digne des plus grands éloges. Ils ont établi leurs quartiers généraux dans l'avenue La Bourdonnais, en face d'une ense-

trée de l'exposition. Les ingénieurs, les inventeurs et les fabricants américains se sont réellement distingués. L'Amérique n'aura pas, dit-on, de rivale en ce qui touche aux machines électriques. L'art américain couvre un espace de plusieurs milliers de mètres carrés, mais sa réputation est encore à faire. MM. Tiffany et la compagnie Corham ont une belle exposition de métaux précieux finement travaillés. On disait que l'exposition américaine à Londres ne se composait que de tomates conservées et de dents artificielles. Le même reproche ne pourrait lui être adressé maintenant. Les gens qui s'y connaissent disent que la section américaine fera honneur au pays.

Le Figaro vient de donner la preuve de son esprit d'entreprise en obtenant de M. Eiffel l'autorisation de publier sur sa tour, une édition spéciale et quotidienne qui contiendra un compte rendu aussi complet qu'amusant de tous les incidents qui se produiront au Champ de Mars. Chaque numéro acheté sur la tour portera le nom de l'acheteur. Des volumes reliés contenant tous les numéros de cette feuille, formeront une collection amusante et un agréable souvenir de l'exposition de 1889. Pour donner plus d'intérêt à ce journal, les journalistes et les hommes publics étrangers seront priés d'écrire en quelques lignes et dans la langue de leur pays, leurs impressions sur le merveilleux de l'exposition. Ce procédé nouveau remplacera la liste des visiteurs et laissera plus de place au journal pour les échos du jour.

M. Edison a demandé l'autorisation d'enregistrer sur son phonographe, le discours que le président Carnot a prononcé, dimanche dernier, à Versailles, pour que les américains qui ne quitteront pas les Etats-Unis, puissent entendre la parole du premier magistrat de la République française.

L'exposition de peinture et d'objets d'art, organisée par M. Jules Simon au bénéfice des orphelinats, s'ouvrira au commencement du mois de septembre. Elle sera particulièrement intéressante parce qu'elle comprendra des maquettes de Michel-Ange, des tableaux de Watteau, Mignard, Holbein, Téniers, Murillo, Grenz, Chardin et une riche collection de bijoux.

Desastreux incendies

St Paul, Minn., 7.—De furieux incendies ravagent le nord du Minnesota et du Wisconsin. Des pertes énormes ont déjà été causées. Sur des milles de longueur sur les trois côtés du Duluth, le feu fait son œuvre et plusieurs résidences de campagne ont été détruites. On redoute même qu'il y ait eu des pertes de vie. Les fermiers qui arrivent ici rapportent qu'il y a une vaste mer de feu détruisant tout sur son passage. Il souffle un vent violent, ce qui rend impossible de faire quelque chose qui arrête les progrès de l'incendie. Il continuera toujours tant qu'il y aura quelque chose à consumer.

Plusieurs maisons ont été consumées près de Sprit Lake. Un grand nombre de poteaux de télégraphe ont eu le même sort, ce qui arrête les communications télégraphiques. Dans certains endroits, les dormants sur les lignes de chemins de fer ont été consumés, ce qui rendait dangereuse la circulation des trains.

Au sud du Ashland les forêts sur une longueur de 150 milles sont en flammes. Sur la réserve Fond du Lac pour \$20,000 de billots ont été consumés. D'autres pertes pour un montant de \$10,000 ont aussi été subies sur la même réserve.

Cumberland, Wisconsin, est presque entièrement entouré de feu. Les pertes s'y élèvent à \$40,000. Au nord de Grantsburg le feu a tout détruit sur son passage. Sur le parcours du Northern Pacific et dans le voisinage de Cromwell, les forêts et tout ce que les flammes ont pu rencontrer ont été détruits.

On espère qu'une forte pluie tombera bientôt et arrêtera les progrès de l'incendie. Près d'Hinckley, Minnesota, Thomas Campbell et Henry Lowell ont vu leur camp incendié. Ils se réfugièrent sur un terrain cultivé, mais ils reçurent des brûlures telles qu'ils en mourront.

Marque d'estime

Dimanche après-midi, les membres de la fanfare de Lévis, ont présenté un superbe pot en argent à leur directeur M. le notaire Audet, à l'occasion de son prochain mariage.

EXCES DE SOLLICITUDE

L'Electeur de samedi annonçait que M. Taillon était allé à Ottawa pour solliciter une place de juge, pour demander à Sir John d'assister à son banquet, pour ceci, pour cela, etc.

Que l'Electeur dépose cette sollicitude. L'honorable M. Taillon n'a pas besoin de courir après des adhésions. Il est le chef populaire et respecté du parti conservateur à Québec, et voit une armée compacte de soldats dévoués se grouper autour de lui.

M. Mercier, lui, voit en ce moment la discorde déchaînée parmi ses troupes, et entend de tous côtés des récriminations contre les hontes de son régime.

Quant à M. Pacaud, il reçoit, en faisant la grimace, les mercuriales publiques et privées de MM. Beau-grand, Lebeuf, Thibaudeau et Cie.

LE SCANDALE DU TABLE-ROCK

Les lettres de M. Murphy

Une speculation de \$9,000

M. Rowe l'invisible

Nous avons vu hier qu'une première évaluation du Table-Rock avait été faite sur les données les plus exactes, après examen des lieux, et donnait \$7,776. Nous avons vu aussi qu'une seconde évaluation, faite en chambre, donnait \$4,860.

Cependant les spéculateurs qui avaient poussé de l'avant George Rowe, trouvaient encore cela trop cher, et M. Turcotte le gardien de la propriété publique, ouvrit encore une oreille favorable à leurs sollicitations. On trouve en effet, sur la demande faite le 16 septembre par M. Rowe, ces lignes écrites de la main de M. Turcotte et datées du 25 novembre :

"Veuillez donc faire préparer de "contrat pour \$3,000 avec les conditions "dont nous avons causé.

(Signé.) A. T.

"25 Nov. 1887."

TROIS MILLE piastres seulement !.....

M. Rivard avait évalué le terrain à 4 centins du pied ; 194,000 pieds à 4 centins font \$7,776. M. Rosa l'avait évalué à 2½ centins ; 194,000 pieds à 2½ centins font \$4,860. Le prix accepté par M. Turcotte était donc de \$4,776 au-dessous de la première évaluation, et de \$1,800 au-dessous de la seconde.

Que s'était-il passé ?

Tout simplement ceci. M. Turcotte avait été interviewé. M. Owen Murphy, député de Québec-Ouest, avait exercé son influence, avait déployé auprès du ministre ses facultés de persuasion, et il avait réussi. En date du 25 novembre, M. Turcotte écrit ces lignes, écrasantes pour lui :

M. Rivard voudra bien faire une autre lettre. Il a été convenu entre M. Murphy et moi que ce serait \$3,000. Les autres parties de la lettre sont correctes.

A. T.

25 novembre 1887.

Voilà une pièce à encadrer. Ah ! que nous reconnaissons bien là M. Turcotte avec son impudence tranquille et imperturbable... Un employé consciencieux fait un rapport conforme à l'intérêt public. Ils'agit

de vendre une propriété du gouvernement à des particuliers. L'employé qui connaît son affaire dit : Ça vaut \$7,776.—Non, dit le ministre, faites une autre lettre, je me suis entendu avec les acquéreurs, et nous sommes convenus que cela ne vaut pas \$3,000. Est-il possible d'être plus cynique ?

Remarquez bien le nom de M. Murphy qui apparaît dans l'affaire. C'est avec M. Murphy que M. Turcotte a fixé le prix de \$3,000. C'est M. Murphy qui écrivait cette lettre à M. Taché, quelques jours auparavant :

Québec, 18 nov. 1887.

(Privée)

Mon cher M. Taché,

La lettre promise au sujet de l'affaire des lots de Grève à Hull, n'est pas arrivée à destination. Je quitte la ville cette après midi, et j'espère qu'à mon retour, le tout sera arrangé pour clore la transaction—Il est probable que vous faites faire l'arpentage, afin de fixer les limites et de faire émettre des brevets. J'espère que les dépenses additionnelles, outre l'argent d'achat seront aussi légères que possible, lorsque vous fournirez le brevet. Pouvez-vous en même temps donner à M. Rowe, un plan démontrant exactement ce qu'il achète, vous m'accorderez une grande faveur en faisant le plus de diligence possible dans cette affaire.

Votre, etc,

(Signé)

OWEN MURPHY,
M. P. P.,

Québec-Ouest.

E. E. Taché, écr.

Comme il est intéressé, M. Murphy ! comme il est zélé pour cette affaire ! "Vous m'accorderez une grande faveur," s'écriait-il. C'est à croire que le neveu George Rowe, le capitaliste invisible, était fort avant dans le cœur de l'oncle.

En effet, c'est M. Murphy qui mène toutes les négociations, c'est M. Murphy qui s'entend avec M. Turcotte, c'est M. Murphy qui écrit la lettre du 18 novembre. C'est à M. Murphy que M. Turcotte adresse une lettre à l'invisible George Rowe datée du 25 novembre, (care of Owen Murphy). C'est M. Murphy qui transmet \$700.00 en à compte du prix d'achat, le 17 décembre 1887 :

"ci-inclus \$700 en à compte que je vous envoie de la part de George Rowe." C'est à M. Murphy que l'assistant-commissaire envoie le 24 janvier 1888, les lettres patentes pour le Table-Rock, faites au nom de George Rowe le mythique. C'est M. Murphy qui accuse réception des dites lettres patentes, par une lettre du 25 janvier : "I am in receipt of your letter of yesterday transmitting me letters patent in favour of M. George N. Rowe for a deep water lot at Hull. Please accept my thanks accordingly."

C'est encore M. Owen Murphy qui écrit, le 17 août 1888, au commissaire des Terres, pour se plaindre que les MM. Hurdman et autres propriétaires de moulins, empiètent sur les droits que George N. Rowe, toujours invisible, a acquis sur le Table-Rock. En un mot on jurerait que c'est M. Murphy qui est le propriétaire du Table-Rock et qui l'a acheté du gouvernement.

Donc, grâce à M. Murphy, le Table-Rock est vendu pour \$3,000 à M. George Rowe.

Voyons maintenant ce qui s'en-suit.

Subséquentement, les MM. Hurdman, propriétaires de scieries à Hull,

se mirent en relation avec le gouvernement, à propos de cette vente. De plus, il appert par le dossier que MM. O'Connor et Hogg, avocats d'Ottawa entrèrent en pourparlers avec M. Owen Murphy pour l'acquisition du Table-Rock au nom de clients dont le nom n'est pas donné. En un mot c'est une véritable course au clocher pour le Table-Rock. Tout le monde veut se l'arracher, tout le monde convoite cette propriété vendue si lestement par le gouvernement à vente privée.

Arrivons au dénouement de l'affaire. Dans le cours de l'été dernier, quelques mois après la vente, l'acquéreur ou les acquéreurs revendaient le Table-Rock aux MM. Hurdman pour \$12,000.

Ils l'avaient payé \$3,000. Un profit de \$9,000 tombait dans leur gousset, profit que le gouvernement de la province aurait pu garder pour le trésor public.

Il y a plus L'honorable sénateur Clémow a offert à MM. Hurdman, pour 100 pieds seulement du Table-Rock, \$15,000 comptant.

Enfin des connaisseurs estiment que cette propriété a une valeur de \$50,000 à \$60,000. On le conçoit assez facilement. Il y a là d'immenses pouvoirs d'eau dont la puissance et la valeur sont inappréciables. A vente publique, avec compétition, le gouvernement aurait peut-être réalisé \$30,000 ou \$40,000 pour une propriété qu'il a vendu \$3,000.

On remarquera que M. Rowe ou ceux qui agissaient sous son nom n'ont pas payé comptant le prix total des \$3,000. Ils ont payé un versement \$600, et \$100 pour la patente. Le reste était payable par versement annuel de \$600. Ils ont donc acheté en grande partie à crédit, et après n'avoir déboursé que \$700, ils ont revendu pour \$12,000. C'est une sorte de spéculation sur marge, aux dépens du gouvernement de la province.

Le moins qu'on puisse dire en cette circonstance, c'est que par favoritisme, par complaisance pour des partisans politiques, le gouvernement a fait perdre des milliers de piastres au trésor public.

Et c'est M. Owen Murphy qui a exercé son influence auprès du gouvernement pour amener ce résultat.

Nous résumerons demain les conclusions qu'il faut tirer de cette affaire.

LA REPLIQUE DE M. LEBEUF

Les journaux de Montréal nous apportent la lettre suivante, par laquelle M. Lebeuf riposté à M. Pacaud :

A. M. Ernest Pacaud,
Directeur de l'Electeur,
Monsieur,—

Votre journal de samedi dans son premier Québec mentionne le nom d'un avocat quelconque de Montréal qui se dit libéral et qui s'appelle Calixte Lebeuf. Je cite textuellement et les italiques sont de moi. Ce même avocat aurait eu une prétendue conversation avec un reporter de l'Empire et ne se serait pas gêné d'exprimer son opinion sur certains agissements de certains individus, dans les cercles politiques, à Québec.

Comme matière de fait, l'entrevue en question est apocryphe et le nommé Calixte Lebeuf n'a jamais eu l'occasion de raconter au reporter de l'Empire les chinoïseries que celui-ci lui prête.

Ceci paraît cependant ne pas avoir

grande importance à vos yeux, M. Pacaud, puisque tout en reconnaissant vous-même que cette entrevue n'est que prétendue, vous ne vous gênez guère pour me traiter d'avocat quelconque, se disant libéral et se déclarant ouvertement mécontent des influences néfastes qu'une clique de Québécois exerce sur le gouvernement provincial.

Vous auriez pu préciser davantage, puisque l'Empire prétend que vous êtes le principal et l'unique personnage de cette clique que vous généralisez un peu trop pour les besoins de la cause.

Il peut y avoir, de par la province, quelques timorés qui se soumettraient humblement à vos insolences comme il s'en est trouvé, dit-on, qui ont passé sous les fourches caudines de votre influence occulte ; mais ces gens-là ne sont pas du district de Montréal, que nous sachions, et celui que vous appelez un avocat quelconque se disant libéral, aurait beau jeu à vous répéter, et vous répètera peut-être un jour, ce qu'il vous a déjà écrit en date du 20 avril dernier, ce que tout le monde dit ici, et ce que tous les députés libéraux sans exception vous ont déjà dit à vous, à Ottawa, il n'y a pas très longtemps encore.

Il est inutile, M. Pacaud, de vous en prendre à l'Empire en général, ou à moi en particulier. L'entrevue était apocryphe je le répète encore, mais il n'y avait probablement pas un fait cité ou relaté, que vous n'ayiez appris de vive voix, par la bouche de ceux qui considèrent que votre influence — réelle ou supposée — à Québec, a déjà produit des mécontentements plus que sérieux dans les rangs du parti libéral de Montréal.

Maintenant, au cas où vous me demanderiez d'être plus explicite, je vous dirais de relire et vous autoriserais de publier le texte de la lettre que je vous ai adressée, en date du 20 avril dernier. Le texte de l'Empire pâlirait par comparaison et la publication de cette lettre expliquerait facilement votre article de samedi.

Si par hasard vous aviez égaré l'original, j'en tiens une copie à votre disposition.

Quand à mon titre d'avocat quelconque, il me sert parfaitement à gagner honorablement ma vie à Montréal, sans que je sois forcé d'aller comme certains confrères (l'expression est consacrée) faire du brokerage politique à Québec. Mon titre de libéral, après vingt ans de luttes actives, sur tous les hustings du pays, y compris la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, n'a pas besoin du certificat de civisme de ceux qui, pour leur propre compte, trouvent moyen d'oublier les traditions du passé pour n'envisager que les bénéfices du présent.

En attendant, je prends note du fait que c'est vous qui avez commencé la discussion sur le terrain des personnalités.

Sur ce, mon cher monsieur Pacaud, je vous présente mes salutations et je prie Dieu qu'il vous inspire des réflexions salutaires et vous conserve en sa sainte et digne garde.

CALIXTE LEBEUF.

Pacifique Canadien

Londres, 7.—Les actions du Pacifique Canadien on baissé un peu, hier, bien qu'elles aient clôturé plus fermes que la veille et en dépit des rumeurs destinées à faire tort à la compagnie.

Le Standard affirme qu'une nouvelle émission de débenture est urgemment nécessaire et sera faite prochainement.

Dans les cercles bien renseignés on croit cependant que les fonds nécessaires pour la construction de l'embranchement de Windsor sont déjà souscrits ; et aussi que les besoins de la compagnie pour faire face à l'augmentation du coût de la ligne courte et du nouvel embranchement de 10 milles sur la côte du Pacifique, seront rencontrés sans difficultés pourvu que les états de la compagnie se maintiennent dans des conditions aussi favorables qu'elles sont maintenant.

L'emigration

Londres, 7.—Le nombre total des émigrants partie de Liverpool, la semaine dernière pour Québec, a été de 1,333. Voici maintenant le nombre parti par chaque steamer :

Polynesian, 700 ; Caspian, 220 ; Montreal, 200 et Lake Huron, 213.

Le nombre total d'émigrants partis de Liverpool pour les États-Unis et le Canada, durant la semaine, a été de 8,000.

A BAS LA CLIQUE MERCIER !

M. Lebeuf proteste contre le régime Mercier

Les libéraux sont dégoûtés

On ne sait pas dans le public jusqu'à quel point la situation est tendue entre M. Mercier, son petit entourage, et le parti libéral.

Le *ring*, que nous avons appelé la clique de M. Mercier, répugne de plus en plus à l'armée ministérielle. C'est un cri universel, c'est une protestation générale : A bas la clique !

Nous avons publié l'autre jour des lettres de MM. David et Lebeuf qui sont un grave indice du mal dont souffre le parti libéral. Et pourtant, ce n'est qu'un coin du voile qui a été soulevé alors.

Maintenant le voile est soulevé davantage. Le correspondant de l'*Empire* à Montréal, notre ami M. Mosher, a eu une entrevue importante avec M. Lebeuf, le président du club national. Et voici le rapport qu'il a envoyé à son journal :

" Il y a quelques mois le correspondant de l'*Empire* avait une entrevue avec M. Calixte Lebeuf, l'un de nos jeunes libéraux capables et importants, et président du club national. Dans cette entrevue M. Lebeuf avait parlé fort librement de la politique de son chef, l'honorable M. Mercier. Le premier de Québec, qui lit régulièrement l'*Empire*, découpa le rapport de l'entrevue et l'envoya à M. Lebeuf, en lui demandant s'il était exact. Nous ignorons s'il y eut un froid entre M. Mercier et le président, mais une chose est certaine, le temps qui s'est écoulé n'a amené aucun changement dans l'esprit des têtes dirigeantes du vieux club libéral."

" Depuis lors, il parut dans la *Patrie* une courte communication de M. L. O. David, M. P. P., intimant au public qu'à l'avenir le patronage mis généralement à la disposition du député de Montréal-Est, serait administré par un comité choisi pour cette fin. Après sa lettre à la *Patrie*, M. Lebeuf rencontra le correspondant de l'*Empire*, et lui parla sans ambages de l'état déplorable des affaires publiques dans la province.

— Je ne pense pas, commença-t-il que le gouvernement consente à la nomination d'un comité, à moins qu'il ne soit composé de ceux qui mènent le gouvernement de la province.

— Mais vous, les vieux libéraux, n'êtes-vous pas assurés que M. Robidoux, autrefois de votre école, est sur le point d'entrer dans le gouvernement ?

— Robidoux n'est plus avec nous. Il avait l'habitude de *kicker* jusqu'à ce qu'il eut une promesse, et maintenant nous n'entendons plus parler de lui. Je vous dirai ce qui en est : M. Mercier ne prendra que ceux qui se mettent à genoux devant lui, et lui disent qu'il est le plus grand homme du pays. Voilà ce qui lui plaît, car il désire être considéré comme le roi de la province de Québec.

— Ses collègues sont très-faibles, fit observer le représentant de l'*Empire*.

— Comme de raison ; regardez de quels hommes il s'entoure : Turcotte, Duhamel et un tas d'autres, et c'est la *crowd* avec laquelle le Premier croit

que nous allons travailler. Nous sommes rendus au bout, cependant, et nous n'endurerons pas cela plus longtemps.

— N'accepterez-vous pas M. Robidoux, s'il a la chance d'attraper un portefeuille ?

— Nous ne l'accepterons pas. Lareau toutefois serait très acceptable.

— Quelle sera la conduite de la vieille garde, si une vacance se produit ?

— Nous voulons que les candidats soient libéraux, et rien que libéraux, et si Mercier nous impose un castor ou un national nous appuierons les conservateurs. C'est tout simplement honteux, continua le président indigné, de penser comme on nous a fait descendre bas. Vous savez que pendant un quart de siècle nous nous sommes proclamés les sauveurs de la province et les amis du peuple, et nous sommes glorifiés d'être aussi immaculés que la neige de janvier. Personnellement nous ne connaissons ce que fait le gouvernement, car nous ne sommes pas du *ring*, mais enfin il n'y a pas de fumée sans feu. Des gens qui étaient aussi pauvres que des rats d'église, il y a deux ou trois ans, vivent maintenant dans le grand style, et il n'y a plus de limite à leur extravagance.

— Que pensez-vous de Pacaud ?

— Pacaud ne peut pas comprendre que cela doit cesser, et lui et sa *crowd* mènent Mercier à la mort politique.

M. Lebeuf prit alors un air grave et fit observer qu'il n'avait pas d'objection à ce que les bons hommes de parti fussent récompensés, mais qu'ils devraient être raisonnables."

Le correspondant de l'*Empire* ajoute les renseignements suivants :

Ce qui précède démontre d'une manière concluante que le parti ministériel est en déconfiture dans la province, mais des développements intéressants sont venus au jour. On avait annoncé, il y a quelque temps, que lorsque les vieux libéraux refusèrent d'imiter M. Mercier à présider le banquet annuel de leur club, le fauteuil devait être occupé par Laurier à la langue d'argent, mais que finalement le chef d'Ottawa avait décliné d'accepter, à cause des relations tendues des amis de Montréal avec le chef de Québec. Il est certain que cette raison fut donnée aux chefs du club national par les rares amis politiques qui restent au Premier à Montréal, et qu'elle fut acceptée comme correcte en substance. Cependant, cette histoire a été décapitée par l'honorable M. Laurier lui-même. M. Lebeuf écrivit à son chef d'Ottawa l'autre jour, lui demandant s'il était vrai qu'il ne voulait pas présider le banquet en question, et il reçut une réponse dans laquelle le chef de l'opposition aux Communes déclare qu'il n'a jamais songé à déclinier l'honneur de présider la réunion de ses jeunes amis du Club National. M. Laurier ajoutait qu'il s'est toujours intéressé à leur club, et qu'aussitôt que la session serait terminée, il rencontrerait les membres, et parlerait avec eux des affaires qui les concernent.

Tout cela est très piquant. Le correspondant de l'*Empire* nous donne encore le détail suivant :

M. James Cochrane, un entrepreneur important, et un membre du comité exécutif du Club, a dit au correspondant de l'*Empire* qu'ils auraient leur dîner en dépit de Mercier, et que le Premier avait récemment envoyé deux de ses amis à M. Lebeuf, lui demandant de résigner la présidence. Mais, dit M. Cochrane, non seulement nous allons voir à ce qu'il ne résigne pas cette charge, mais nous allons le réélire pour une autre année.

Voilà comment M. Mercier mène

son parti, voilà comment il le désagrège. Il est devenu autocrate et absolu, au-delà de tout ce qu'on peut imaginer. La moindre contradiction dans les rangs de ses partisans le met en fureur. On l'a entendu, durant la dernière session, faire la leçon à MM. Lareau, Lafontaine et David, d'une manière brutale. Il croit pouvoir mener son monde à coups de fouet.

Infatué de lui-même, tous les parfums de l'Arabie ne satisferaient pas son amour de l'encens. Ceux qui le flattent sont ses maîtres.

La clique qui l'entoure, est un objet d'exécration pour le parti libéral. On gémit de voir le gouvernement de la province exploité par une bande de cormorans. Mais une chose est certaine ; les cormorans ne cesseront pas de donner du bec dans le Trésor.

Comme on le voit par l'entrevue de M. Lebeuf avec le correspondant de l'*Empire*, nous ne sommes pas seuls à dénoncer le régime de honte et de désorganisation que nous subissons.

Parlement Fédéral

Ottawa 2 mai 1889.

Prorogation, discours du trône
Honorables Messieurs du Sénat,

MM. de la Chambre des Communes,

En vous relevant de vos travaux laborieux qui vous ont été imposés durant la présente session, je suis heureux de vous féliciter pour les nombreuses et importantes mesures qui ont été passées par vous. J'ai raison d'espérer que l'autorité que vous avez conférée à mon gouvernement va le mettre en état de conclure un arrangement, relativement aux communications effectives par steamers, avec l'Europe, l'Asie, au moyen desquelles le commerce du Canada prendra une grande extension, et le trafic sera grandement développé.

Vous avez fait beaucoup pour étendre les facilités de communications par voie ferrée et pour augmenter leur efficacité.

L'acte relatif à la franchise électorale va, je le crois, être considérée comme une importante amélioration, qui doit tendre à l'économie et à une grande certitude dans l'administration de cette branche de la loi.

La mesure par laquelle le système de proces sommaire dans les causes criminelles a été étendu aux Provinces Maritimes, est probablement de nature à ajouter, à apporter un amendement important à notre procédure criminelle.

Il me fait plaisir de savoir que votre adresse relative aux limites d'Ontario, va conduire à un prompt règlement de la principale question qui est restée irrésolue dans le temps présent, entre cette province et le Dominion.

L'amendement des lois en rapport avec les droits de propriété littéraire fera disparaître, nous l'espérons, quelques-uns des embarras dans lesquels se sont trouvés les imprimeurs et éditeurs du Canada, depuis quelques années, sans toutefois faire d'injustice aux auteurs dans ce pays-ci ou ailleurs.

Vous avez pourvu à la plus grande efficacité et économie dans le service postal, aux plus grandes facilités dans le règlement de nos terres, dans le territoire du Nord-Ouest, et à l'augmentation des sauvegardes de la propriété sur nos vaisseaux.

Plusieurs des mesures vont être trouvées d'une grande utilité dans l'administration des affaires.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Vous avez pourvu libéralement aux diverses demandes du service public.

Honorables Messieurs du Sénat,

MM. de la Chambre des Communes,

En vous quittant, je vous félicite des indices de prospérité qui apparaissent dans toutes les parties du Canada et de l'augmentation du revenu qui promet amplement de rencontrer les appropria-

tions pour l'année courante. J'espère sincèrement que dans cette saison qui commence les travaux de notre population seront bénis par la Providence et que lorsqu'il sera de mon devoir de vous réunir de nouveau, je pourrai renouveler mes félicitations déjà exprimées sur la postérité et les progrès marquants du Dominion.

La chambre est prorogée à 3 heures et demie.

IL TUE SON HOMME !

L'*Electeur* essaie de répondre à notre article de l'autre jour à propos de M. Langelier et M. Casgrain.

C'est piteux !

Nous ne nous amuserons pas à ergoter avec ces malheureux pris au piège qu'ils avaient tendu.

Le public y voit parfaitement clair, et la comparaison que l'*Electeur* a voulu établir entre M. Casgrain et M. Langelier, a donné le coup de grâce à celui-ci.

Pour six jours d'inaction M. Langelier a reçu \$8,000.

Pour six semaines de travail M. Casgrain a reçu \$8,700.

M. Langelier n'a rien fait.

M. Casgrain a conduit des causes, interrogé des témoins, conduit des enquêtes, préparé des procédures.

M. Langelier est allé se promener à Ottawa.

M. Casgrain est allé faire des journées de travail, de neuf heures à Regina.

L'*Electeur* fait mieux de ne pas insister sur cette comparaison.

Il fait mieux surtout de ne pas parler du compte d'apothicaire de M. Casgrain.

M. Casgrain n'a pas fait le compte d'apothicaire.

Mais M. Langelier, lui de malheureux, en a fait un où se lit l'item suivant :

FRAIS DE VOYAGE (du 19 au 25 à Ottawa) : \$300.00 !!!!!

L' " ELECTEUR " ET M. LEBEUF

L'*Electeur* recommence ses jérémiades.

Parce qu'il vide dans ses colonnes, depuis quelques temps, les Procès-Verbaux de la chambre des communes, parce qu'il raconte minutieusement que, tel jour, MM. Laurier, Cartwright et leurs amis ont voté contre le gouvernement de Sir John, il croit avoir soulevé des montagnes, et s'écrie triomphalement que la presse conservatrice ne lui répond pas.

Elle ne nous répond pas, s'écrie-t-il, mais elle fait feu de toutes parts contre M. Mercier. Méchante presse !

Tel est le sens du premier-Québec publié par l'*Electeur* de ce matin.

Nous prévenons l'organe libéral qu'il va gémir longtemps. Tant qu'il ne débitera contre le gouvernement fédéral que des sornettes, il nous verra les dédaigner, et consacrer nos efforts à édifier le public sur les faits et gestes de M. Mercier et de sa clique.

L'*Electeur*, qui se plaint qu'on ne réponde pas à ses reproductions des Procès-Verbaux d'Ottawa, répond-il beaucoup aux accusations si précises et si accablantes que nous portons contre le gouvernement provincial. Il y a dix jours, par exemple, le *Courrier du Canada* a publié sur la situation financière de la province,

un article où il était prouvé que le budget du trésorier pour l'exercice de 1889-90 accuse un découvert de \$925,000 sur les opérations générales, sans indiquer de ressources pour combler ce découvert.

Sur toute la ligne, la presse libérale est restée muette. Et l'Electeur qui a tant d'espace pour rééditer les Procès-Verbaux des Communes, n'en a pas trouvé pour démontrer que le gouvernement peut faire face à ce déficit effrayant sans prélever un emprunt forcé sur les compagnies de chemins de fer.

Ah! l'Electeur sent bien que la situation est tendue. Il sent bien que, dans le parti libéral même, la défiance et le mécontentement grandissent. Il comprend bien que la révolte contre la coterie Mercier-Beausoleil-Pacaud-Langelier est imminente. Et ses efforts pour dissimuler son malaise sont impuissants.

Qu'on lise l'extrait suivant de son article d'aujourd'hui :

Ils prétendent nous répondre, par exemple, au moyen de lettres anonymes et de prétendues conversations. C'est là-dessus que roulent tous leurs articles de fond depuis quelque temps. Ils en racontent de toutes les couleurs, et des meilleures, à leur public, qui est prié d'avalier toutes ces anecdotes sans sourciller. Tantôt c'est un libéral qui écrit dans la *Minerve* toutes sortes d'indignités sur le compte de ses chefs; et ces lettres font naturellement le tour de la presse bleue. Ou bien, on cite une prétendue conversation d'un reporter de l'Empire avec un avocat quelconque qui se dit libéral et qui s'appelle Calixte Lebeuf, et le public apprend ainsi par toutes les bouches de la renommée la grande, l'étonnante nouvelle que M. Calixte Lebeuf n'est pas content, mais pas content du tout, de la manière dont les affaires sont conduites à Québec, que tout va mal, que M. Mercier, entouré d'une clique de Québécois, fait des bêtises, enfin que tout le monde est mécontent et que le parti national est en pleine dégringolade.

Pas d'accusation précise. M. Mercier fait mal, il est mal entouré, il se laisse entraîner à toutes sortes de fautes; mais en quoi pêche-t-il? On se garde bien de le dire, de citer une seule preuve tangible; seulement on s'en va répétant qu'il y a des libéraux mécontents et que le parti s'en va à la ruine.

Ce genre de polémique est des plus commodes..... pour ceux qui ne dédaignent pas de s'en servir.

Il y a là une mauvaise humeur fort prononcée contre les libéraux sacrilèges qui ne vénèrent point M. Pacaud.

Naturellement nous n'avons pas voix au chapitre. Mais nous ferons observer à l'Electeur que ce M. Calixte Lebeuf, avocat quelconque, qui se dit libéral, et qui prétend que M. Mercier est mal entouré, est le président du Club National de Montréal, et qu'il a pris une part active à toutes les luttes de son parti depuis quinze ans.

On trouvera peut-être, dans le parti libéral, que M. Pacaud traite bien cavalièrement des hommes dont les états de services sont aussi bons que les siens.

Dans tous les cas, l'article de l'Electeur est une nouvelle preuve de ce que nous avons affirmé. Il y a deux courants dans le parti ministériel: le courant de la clique, et le courant des indépendants.

Et nous croyons que les indépendants ne se laisseront pas traiter par dessus l'épaule par les gens de la clique.

CURIEUSE NOUVELLE

L'Electeur de ce matin publie la dépêche suivante :

Toronto, 8 mai.—Il circule dans les cercles politiques, ici, une rumeur d'un caractère assez important mais que je n'ai pu faire corroborer et dont je ne puis conséquemment vous garantir l'exactitude.

Il paraît qu'il y a quelques jours, en voyant l'agitation toujours grandissante contre les Jésuites, l'honorable M. Blake et l'honorable M. Mowat télégraphièrent d'ici à sir John pour lui représenter qu'il serait opportun dans l'intérêt de la paix et de l'harmonie, de soumettre la question des Jésuites au Conseil Privé en Angleterre. Il n'y a pas de doute ajoutaient MM. Blake et Mowat, que l'acte est constitutionnel. Pourquoi alors ne pas le faire déclarer tel par la plus haute autorité judiciaire de l'Europe?

Cela mettrait fin à toute cette agitation malheureuse qui trouble le pays. Cette proposition aurait été refusée.

Il m'a été impossible de rencontrer MM. Blake et Mowat pour m'assurer de l'exactitude de cette nouvelle et je vous la transmets par conséquent sous toutes réserves.

Naturellement nous ignorons ce qu'il peut y avoir de vrai dans cette nouvelle. Mais elle nous paraît très étrange.

Lors même que MM. Blake et Mowat auraient adressé telle dépêche à Sir John Macdonald, il nous paraît douteux que le premier-ministre en tienne compte.

Nous ne voyons pas trop pour quelles raisons le gouvernement fédéral soumettrait la question de la constitutionnalité du bill des Jésuites au Conseil privé.

La chambre des Communes a décidé presque unanimement qu'il n'était pas *ultra vires* et que Sir John avait bien fait de ne pas le désavouer.

Si les adversaires du bill ne sont pas satisfaits, qu'ils aillent eux-mêmes devant le Conseil privé.

Voilà ce qui nous semble juste et raisonnable!

LES INTENTIONS DE M. MERCIER

On lit dans le *Canada* :

Le *Witness* annonce, que l'intention du gouvernement Mercier est de ne pas faire d'élections, avant d'avoir remanié les circonscriptions électorales et augmenté le nombre des députés. D'après notre confrère, M. Mercier présenterait, à la fameuse session d'automne, qu'on annonce tous les ans et qu'on ne voit jamais venir, un projet de loi, dans lequel les collèges électoraux de Montréal seraient portés à six au lieu de trois. Le comté de Richmond et Wolfe serait divisé en deux; celui de Chicoutimi et Saguenay, en trois; enfin le comté de Laval, auquel on ne peut pas pardonner de persister à élire M. Leblanc, serait défranchisé par voie de dénombrement au profit du comté de Terrebonne.

LA CLIQUE!

On télégraphie de Montréal à l'Empire :

Le dîner donné l'autre soir à un certain nombre de libéraux de marque, par l'ex-maire Beaugrand, a eu pour résultat l'envoi d'une lettre à M. Pacaud, de l'Electeur, dans laquelle il était dit clairement à ce monsieur que si la clique de Québec ne met pas fin de suite à l'influence néfaste qu'elle exerce sur M. Mercier, les anciens amis du gouvernement local à Montréal retireront immédiatement leur appui au gouvernement

tel que constitué. Il était de plus intimé à M. Pacaud qu'il eût à porter la communication en question à la connaissance de M. Mercier.

CONTESTATION DE QUEBEC-OUEST

L'élection annulée

Jugement a été rendu, ce matin dans cette contestation par la Cour de Révision composée des honorables juges Routhier, Caron et Plamondon.

L'élection de M. Owen Murphy est annulée, le pétitionnaire et le défendeur payant chacun leurs frais.

C'est Son Honneur le juge Routhier qui a prononcé le jugement.

L'élection est annulée sur le fait que des charretiers ont été engagés par un des agents de M. Murphy, pour mener les électeurs au poll le jour de la votation.

M. I. N. Belleau, C. R., était l'avocat du pétitionnaire et M. Mathew Hearn, C. R. celui du défendeur avec l'honorable M. Irvine, C. R., comme conseil.

UN ASSISTANT GREFFIER

On parle beaucoup, depuis quelques jours de la nomination d'un greffier-adjoint, au Conseil-de-Ville. L'Electeur en parlait mercredi dans les termes suivants :

Il est question de nommer un adjoint à M. Cannon, greffier de la cité. Ce vieil officier a rendu à la ville d'importants services pendant un grand nombre d'années. Les autorités de la corporation agissent suivant les vœux de tous les citoyens en lui facilitant sa tâche au lieu de se dispenser de ses services.

Nous sommes bien de l'avis de l'Electeur.

Mais qui va être choisi? Bien des noms sont mentionnés. Quant à nous, nous sommes parfaitement désintéressés dans la question. Mais une chose nous frappe. On prétend que des parents, des frères de certains conseillers sont sur les rang. C'est à cela qu'il faut veiller.

Durant la dernière élection municipale du quartier St-Jean, nous avons parlé du danger du *family compact*. Nous répétons cette parole. Il ne faut pas que notre conseil de ville soit transformé en conseil de famille. C'est contre l'intérêt de la ville et du conseil lui-même.

L'élection du quartier St-Jean a tourné contre notre gré. Et si la rumeur est vraie, voici que nos prévisions se réalisent. Le *family compact* menace de s'affirmer à l'occasion de cette nomination.

Nous avertissons le conseil-de-ville de prendre garde à ce que l'idée ne s'introduise dans le peuple, que la corporation est le domaine particulier de quelques privilégiés.

Nous reviendrons sur ce sujet.

Nous recevons d'excellentes nouvelles de la candidature de M. R. Pope, dans le comté de Compton.

La lutte dans ce comté semble se confiner à la question de la prohibition de la vente des boissons. M. Pope supporte la politique du gouvernement fédéral à cet égard et son adversaire, celle de l'opposition.

LE SCANDALE DU TABLE-ROCK

\$9,000 de perdues pour la Province

Les lettres officielles

Le rôle de M. Arthur Turcotte

Nous avons, dès le lendemain de la session provinciale, mis nos lecteurs au courant de cette histoire du Table-Rock. Nous avons analysé le dossier de cette triste affaire. Voici maintenant que les pièces officielles jettent une nouvelle lumière sur cette transaction déplorable.

Le personnage mystérieux, nous allions dire le personnage mythique, dont le nom a servi d'enseigne aux véritables intéressés, sans que l'homme lui-même ait jamais été entrevu, c'est M. George Rowe, neveu de M. Owen Murphy, député de Québec-Ouest, jusqu'à vendredi dernier.

C'est apparemment M. George Rowe qui, le 16 septembre 1887, a fait par écrit une demande d'achat du Table-Rock, auprès du département des Terres de la Couronne.

Nous avons dit ce qu'est ce Table-Rock, désormais fameux: un lot à eau profonde, un îlot rocailleux, situé dans la rivière Ottawa près du pont suspendu qui fait communiquer Hull avec la capitale. Quant à M. George Rowe il nous est absolument inconnu. Mais notre confrère de la *Presse* donne sur ce monsieur les renseignements suivants :

George N. Rowe existe en chair et en os; on lui assigne tantôt Québec comme domicile, tantôt Dublin, en Irlande. Pareil homme ne pouvait exciter de soupçon; c'est un inconnu, émigré directement de la Verte Erin, et au Département on l'acceptera tout aussi bien pour capitaliste et grand industriel que pour un pauvre diable qu'il est réellement, arrivés sans le sou au pays et obligé de gagner misérablement sa vie à raison de \$1 par jour ou de \$20 par mois en outre de sa pension.

Rowe passa l'été de 1887 à assister les ingénieurs du chemin de Saint-Jérôme aux Cantons du Nord; il était à l'emploi de M. Beemer et portait la chaîne ou plantait les piquets sur la ligne de localisation.

Plus tard il retourna à Québec et dut prendre une pénible besogne sur le chemin du lac Saint-Jean; il eut même le malheur de se porter une grave blessure au pied et il dut en conséquence se faire traiter à l'hôpital, à la charge de la charité publique.

Tel est le banquier, le spéculateur, l'homme de finances, qui achète des propriétés de \$3,000 du gouvernement, et les revend \$12,000. Ce pauvre diable joue au capitaliste!!!

Informations prises, nous tenons pour exacts les renseignements de la *Presse*.

Voilà donc M. George Rowe, pauvre employé de M. Beemer, qui demande à acheter le Table-Rock! Le département des Terres de la Couronne reçoit une demande signée de son nom, et datée du 16 septembre 1887.

Le 17, M. E. Taché, assistant-commissaire des Terres de la Couronne, répond à M. Rowe que sa lettre est reçue, que la valeur de la propriété sera établie, et que l'on communiquera avec lui ultérieurement.

L'honorable M. Garneau était alors commissaire des Terres de la Couronne. Il donna l'ordre à M. Rivard l'un des meilleurs et des plus consciencieux officiers du département,

d'aller inspecter le Table-Rock, et de faire un rapport sur la valeur de cette propriété. M. Rivard fit le voyage d'Ottawa, inspecta les lieux, et, de retour à Québec, adressa au ministre le rapport suivant :

QUÉBEC, 28 septembre 1887.

Honorable P. Garneau, C. T. C.

Monsieur,

Sur l'ordre que vous m'en avez donné, je me suis transporté mardi, le 20 du courant, dans la ville de Hull où, en compagnie de M. Farley, l'agent des terres du lieu, j'ai fait un examen minutieux d'une propriété appartenant au gouvernement de la province de Québec, connue sous le nom de "Table Rock" aisant partie du lit de la rivière Ottawa près de la chute de la Chaudière, à l'ouest du pont suspendu (Chaudière suspended bridge); —de laquelle propriété qui contiendrait environ 300 pieds sur 500, M. Geo. N. Rowe désire faire l'acquisition comme il appert par sa lettre du 16 courant.

Sans entrer dans de longs détails je puis dire, ce que personne n'ignore d'ailleurs, que tout terrain qui en cet endroit peut être utilisé comme site de moulin est d'une valeur CONSIDÉRABLE, vu l'IMMENSE POUVOIR D'EAU offert par la chute de la Chaudière; témoins les nombreuses, grandes et prospères scieries, usines et manufactures qui couvrent les deux côtés de la rivière, c'est-à-dire tant du côté de Hull que de celui d'Ottawa.

Le "Table Rock," offre D'IMMENSES AVANTAGES pour l'exploitation du pouvoir d'eau produit par la chute en question, et n'est pas en conséquence d'une médiocre valeur.

Je sais bien que la valeur intrinsèque de ce lot qui, à vrai dire, n'est qu'un simple rocher, est nulle, mais vu la position de cette propriété, je crois de voir l'assimiler, quant à la valeur réelle, aux lots de grève ordinaire que l'on vend pour la construction des quais, lesquels ne doivent leur vraie valeur qu'à leur position relative, eu égard aux avantages qu'ils offrent pour la navigation et le commerce. Or, un lot de grève bien situé n'est pas évalué à moins que quatre centins le pied; à mon avis, le "Table Rock" ne vaut pas moins.

Humblement soumis,

(Signé) L. L. RIVARD,
Snt. D. C.

P. S.—Je ne crois pas hors de propos d'attirer l'attention du Département sur un fait que j'ai déjà eu l'honneur de lui signaler dans mon rapport du 31^o octobre 1882, savoir: Les propriétaires des scieries, usines, manufactures, qui existent sur les bords de la Rivière Ottawa, du côté nord, dans la ville de Hull, occupent depuis longtemps des terrains qui font partie du lit de la rivière et appartiennent par conséquent au gouvernement de cette province; les quais, digues, dalles et autres constructions qui dépendent de ces moulins, se projetant et empiétant largement sur le domaine de la Couronne sans titres aucuns. Ne serait-il pas à propos de s'occuper de cette question?

(Signé)

L. L. RIVARD.

Vraie copie,

D. B.
L. D.

Ainsi, M. Rivard, dont l'expérience dans tout ce qui concerne les terres publiques est reconnue et s'impose, M. Rivard, après avoir inspecté les lieux avec M. Farley, l'agent des terres à Hull, déclare que le Table-Rock offre d'immenses avantages, et vaut au moins quatre centins du pied. Quatre centins du pied: et M. Rivard disait dans sa lettre que le Table-Rock pouvait mesurer 300 pieds sur 500, soit 150,000 pieds. A quatre centins cela donnait \$6,000. Mais il y avait une erreur de superficie, et comme il appert par une lettre de M. Rivard en date du 25 novembre, la véritable superficie était de 194,000 pieds, ce qui, à quatre centins, donnait \$7,776, près de \$8,000.

HUIT MILLE piastres! C'était un

gros denier; M. George Rowe et ses souffleurs n'entendaient point payer si cher. D'un autre côté le rapport de M. Rivard était là, et il était probable que l'honorable M. Garneau tiendrait à l'évaluation de son officier.

Du 23 septembre au 5 novembre, la correspondance est donc interrompue. Mais dans l'intervalle l'honorable M. Garneau est parti pour l'Europe, et M. Arthur Turcotte, homme plus coulant, est devenu commissaire par *interim*.

Sans doute, les intéressés ont vu le nouveau chef du département, car l'affaire reprend son cours. Mais, chose étrange, M. Turcotte ne procède point sur la même base que son prédécesseur. Il lui faut autre chose que le rapport de M. Rivard qui évalue le Table-Rock à \$8,000. Et M. Taché reçoit instruction de faire faire un nouveau rapport par M. Rosa, ingénieur, de Québec.

M. Rosa fait, de bonne foi, mais sans bouger de Québec, sans aller inspecter les lieux, simplement sur les plans et les cartes qu'on lui fournit, le rapport suivant :

Québec, 5 novembre 1887.

E. TACHÉ, Ecr., député-ministre,
Ministère des Terres de la Couronne de la province de Québec.

Monsieur,

En réponse à votre demande, concernant la valeur de la propriété connue sous le nom de "Table Rock" située dans le lit de la rivière Ottawa, au-dessus de la chute de la Chaudière, à l'ouest du pont suspendu, etc. J'ai l'honneur de vous faire rapport qu'après avoir pris connaissance des documents et examiné le plan que vous m'avez soumis, etc. Vu les travaux considérables qu'il faut faire pour y construire un moulin, une usine ou manufacture; parce que ce rocher est couvert de plusieurs pieds d'eau le printemps et qu'alors le courant y est très fort, par sa proximité de la chute, etc., dans mon humble opinion le terrain désigné sur le plan que vous m'avez transmis, et marqué A. B. C. D. E. et F. au crayon, vaut de 2 à 2½ cents le pied en superficie, de \$3,000 à \$3,750, le tout vu sa position et les travaux à faire et leur entretien, pour protéger les bâtisses qui y seront construites. Je crois devoir vous faire observer que depuis quelques années, des dépenses assez considérables ont été faites (de 4 à 5,000 piastres ont été dépensées) pour boiser ce rocher et faciliter l'écoulement de l'eau dans les crues du printemps. Si on construit des bâtisses, les protections qu'on sera obligé de faire pour les protéger, rétréciront le passage de l'eau et seront probablement cause de dommages très considérables, parce que les bâtisses et leurs protections seront un obstacle pour l'écoulement de l'eau, plus considérable qu'était ce rocher avant qu'il ait été diminué comme dit ci-dessus.

Humblement soumis,

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre humble serviteur,

(Signé) JOSEPH ROSA, I. C.

Qu'on remarque bien ces mots: après avoir pris connaissance des documents et examiné le plan que vous m'avez fourni etc. M. Rosa n'est pas allé faire son évaluation sur place, comme M. Rivard. Cependant, il dit que le Table-Rock ne vaut pas \$3,000 ou \$3,750. Mais il faut remarquer que son rapport est daté du cinq novembre, et que la superficie rectifiée le 25 novembre, comme il appert au dossier, donnait \$4,860.

Voilà donc quelle était la situation. L'honorable M. Garneau avait envoyé M. Rivard faire une évaluation après inspection *de visu*, et cette évaluation était de \$7,776.

Les hommes influents qui pou-

saient de l'avant M. Rowe, trouvant cela trop cher, M. Turcotte devenu commissaire des Terres par *interim*, fit faire une autre évaluation par M. Rowe, mais sans l'envoyer sur les lieux. Cette nouvelle évaluation était de \$4,860; car 194,000 pieds à 2½ centins donnent ce chiffre.

Nous verrons demain à quel prix le gouvernement vendit le Table-Rock, et quelles influences s'exercèrent pour déterminer ce prix.

Echos & Nouvelles

Enquête de coroner

Nous avons annoncé la semaine dernière, qu'un batelier avait été grièvement blessé à bord de son bateau, à St-Romuald, par une pile de madriers qui s'était écroulée sur lui.

Ce malheureux, qui était âgé de 55 ans, se nommait Moïse Lemay et était de Ste Emmelie de Lotbinière. Jeudi dernier, il descendait une charge de bois accompagné d'un matelot, lorsque vis-à-vis St Romuald il s'évanouit tout-à-coup à la barre, qu'il dirigeait. Le matelot prit alors celle-ci et essaya de diriger le bateau vers la terre, mais comme il était inexpérimenté il le conduisit sur un pilier où il commença à s'abîmer. Le choc fit tomber une pile de bois autour du navigateur mais on ne sait encore s'il fut atteint, car le Dr Catelier n'a constaté sur le corps aucune marque de violence.

Quoi qu'il en soit, du secours arriva du rivage après l'accident, et Lemay, qui était toujours évanoui, fut transporté à terre, puis à l'Hôpital de la Marine à Québec, où il est mort samedi soir, sans avoir repris ses sens.

M. le coroner Belleau tiendra une enquête dès que le matelot sera revenu de Lotbinière, où il est retourné après l'accident.

Le défunt était beau-frère de M. Pamphile Lemay et de M. Bazin, menuisier. Il laisse deux filles dont l'une est gravement malade.

Les armateurs et les pilotes

Les commissaires du Havre ont affiché dans leurs bureaux à Montréal une liste de tous les armateurs et pilotes auxquels ces derniers ont confié la direction de leurs navires pendant la saison de navigation de 1889. Cette liste est comme suit :

Ligne Allan—MM. Zéphirin Bouillé, Louis A. Bouillé, Louis Z. Bouillé, Pierre Gagnon, Wilbrod Gauthier, Alexis Gauthier et Onézime Naud.

Ligne Dominion—P. Beaudet, Louis Bellisle, Laurent Gauthier et Ferdinand Labranche.

Ligne Beaver—MM. Cléophas Auger et Joseph Chaudonnet.

Lignes Thompson et Temperley—MM. David Perrault et John Nault.

Ligne Donaldson—Célestin Brunet et Narcisse Perrault.

Munderloh & Cie, ligne d'Anvers: M. Tancrède Bouillé.

Kingman & Brown, ligne Black Diamond: Joseph Toupin et Delavoie Nault.

J. et R. McLea: MM. Joseph Dussault et Alfred St-Amant.

Québec Steamship Co: M. Elzéar Belisle.

Carbray & Routh: M. Nestor Arcand.

Henry Dobell & Cie: M. Augustin Naud.

Intercolonial Coal Mining Company: M. J. O. Hamelin.

Ligne Bossière: M. Jean Arcand.

Charles McLean: M. Alfred Frenette.

J. C. Henshaw. M. François Desjordy.

Wm Muir & Son: MM. Joseph Pleau et Nérée Belisle.

Chemin de Croix

La fabrique de Charlesbourg a acheté de la maison Lanctôt, à Montréal, un superbe chemin de croix en relief avec figures coloriées. Ce chemin de croix sera placé dans le cimetière de cette paroisse.

Excursion de colonisation

Une grande excursion au lac St-Jean aura lieu au milieu du mois de juin, sous la direction de M. Proulx, agent de repatriement. Cette excursion partira de tous les centres du Canada et des Etats de la Nouvelle Angleterre.

Bonne œuvre

Dimanche dernier, monsieur le curé de Québec et les révérends Pères de St Patrice ont annoncé au prône que les Sœurs du Bon Pasteur de cette ville allaient commencer cette semaine à faire à domicile une quête en faveur de leurs pauvres filles pénitentes, dans les limites de la paroisse Notre-Dame de cette ville.

Aux sourds

Une personne guérie de surdité et de bruits dans la tête après 23 années, enverra une description de sa maladie GRATIS à toute personne qui en fera l'application à Nicholson, 177 rue McDougal, New-York.

Québec, 16 février 1889.

893

Echos de Nicolet

—Mercredi était la fête du très rév. Messire P. H. Suzor V. G. A cette occasion, on voyait flotter des drapeaux sur l'évêché, la maison des Frères ainsi que sur plusieurs maisons de la ville. Nous souhaitons de voir se renouveler encore longtemps cette fête de notre digne curé.

—Les travaux nécessaires pour terminer l'intérieur de l'église de St Wenceslas vont commencer sous peu sous la direction de l'architecte M. Alf. Giroux et seront complétés à l'automne. Cette église est une des plus belles du diocèse de Nicolet et de la province. Construite dans le style bysantin d'après un plan bien proportionné et plein de goût, elle coûtera la somme totale de \$11,500.

Le Nicoletain

La St-Jean-Baptiste

L'inauguration du monument Cartier-Brebeuf sur les bords de la rivière St-Charles, promet de donner lieu à des fêtes splendides qui dureront trois jours. Le samedi, 22 juin, il faudra que toute la ville soit pavoisée et mette son costume le plus brillant; le dimanche, il y aura dans l'après-midi des concerts en plein air, sur la Terrasse-Frontenac, sur l'Esplanade, sur la place Jacques-Cartier, sur la place St-Pierre. Ces concerts seront donnés par les fanfares de Québec et les corps de musique étrangers. Le soir du même jour, probablement qu'il sera lancé des feux d'artifices sur les principaux points de la ville.

Le 24 au matin, procession, avec musique, bannières, drapeaux, chars allégoriques. Cette procession se rendra sur le terrain du monument Jacques Cartier. Là Son Eminence dira une basse messe, pendant laquelle un chœur de quatre ou cinq cents voix, accompagné par trois ou quatre fanfares chantera un Credo, cette solennelle profession de foi de tout un peuple, et un *Agnus Dei*.

Après la messe, un sermon de circonstance sera donné par le R. P. Plessis, et le discours d'inauguration par M. Chauveau.

Le soir du 24, il y aura un banquet à la salle Jacques-Cartier, qui sera libre pour le 21 juin. Le lendemain, 25, dans la journée, des rencontres, des joutes entre les clubs athlétiques et nautiques; et le soir du 25, un grand concert à l'Académie de Musique.

Voilà à peu près le programme à grands traits de ce triduum national qui nous arrive, et que tout le monde se propose de fêter joyeusement.

Diminue le chiffre de la mortalité

La mortalité parmi les consommateurs matériellement décriés ces dernières années par l'usage de l'*Emulsion Scott* ou d'*Huile de Foie de Morue* aux Hypophosphites de Chaux et de Soude. La Phtisie, la Bronchite, l'Abcès des poumons, la Pneumonie, et les affections de la gorge sont complètement subjuguées par l'usage approprié de cet excellent pulmonaire. Agréable au goût. Vendu par tous les droguistes à 50 cts et \$1.00

Petit Séminaire de Québec

La sortie des élèves aura lieu, cette année, le 21 juin.

Pour le Chili

M. l'abbé Gibert Lemieux, économiste du Séminaire, doit faire dans le courant de l'été une promenade au Chili.

Démolition

Les Messieurs du Séminaire font actuellement démolir l'ancien édifice qui servait de sacristie à leur chapelle extérieure et dont le sous-bassement était loué comme logement.

Nouvel établissement à Saint-Roch

Deux blanchisseurs chinois ont ouvert un établissement de blanchissage, dans la maison de M. Drouin, avocat, rue Saint Joseph. Leur présence dans cette localité a excité une vive curiosité.

Nouveau steamer

On a lancé, samedi dernier, à Owen Sound, un magnifique steamer en acier que la compagnie du Pacifique y a fait construire pour mettre sur la ligne entre Owen Sound et Port Arthur.

Ce steamer a reçu le nom de *Manitoba*; il mesure 305 pieds de long, peut recevoir 73,000 minots de grain et transporter convenablement 400 passagers.

C'est, dit-on, le plus beau vaisseau en fer qui ait été construit dans le pays. Le *Manitoba* commencera sa ligne dans six semaines environ.

—Si votre sang est vicié, purifiez-le sans délai en vous servant de la Salsepareille d'Ayer. Remède sûr et efficace.

Société d'éducation

A la réunion générale de la société d'Education, du district de Québec, l'élection des officiers a eu lieu comme suit :

Président: Rév. F. X. Plamondon, réélu ;

Vice-présidents: Révds MM. Faguy et Bélanger, réélus ;

Trésorier: M. J. D. Brousseau, réélu ;

Secrétaire: M. C. Labreque, réélu ;

Membres du comité de Régie.—Mgr Legaré, MM. J. E. Boily, Dr J. P. Lavoie, Augt. Laberge, P. Bidégaré, F. X. Drouin, J. F. Peachy, J. A. Langlais, Dr Samson, Dr Brochu, D. Guay, Augt. Gaboury, Jos. Picard, F. Gourdeau, C. A. Parant, J. E. Martineau, Jos. Rosa, Chs. Brochu, Gaspard Rochette, Eugène Renaud.

—Les humeurs de l'estomac, le Salt Rheum, et toutes les maladies du sang sont radicalement guéries par la Salsepareille d'Ayer.

Itinéraire

DE LA VISITE PASTORALE DE MGR RÉGIN ÉVÊQUE DE CHICOUTIMI

Anse St-Jean.	juin le	13, 14, 15
St-Marguerite.	"	15
St-Etienne.	"	15, 16,
Sacré-Cœur.	"	16, 17, 18
Tadoussac.	"	18, 19, 20
Riv. au Canard.	"	20
Bergeronne.	"	20, 21
Escoumins.	"	21, 22, 23
Mille-Vaches.	"	23, 24, 25*
Ile-aux-Coudres.	"	26, 27, 28
Eboulements.	"	28, 29, 30
Baie St-Paul.	"	30, juil. 1, 2
Petite Riv. St-François.	juillet le	2, 3, 4
St-Placide.	"	4, 5, 6
St-Urbain.	"	6, 7, 8
St-Hilarion.	"	8, 9, 10
St-Agnès.	"	10, 11, 12
St-Irénée.	"	12, 13, 14
Malbaie.	"	14, 15, 16
St-Fidèle.	"	16, 17, 18
St-Siméon.	"	18, 19, 20*

* Retour à Tadoussac pour reprendre le bateau le 26.

Journalisme

Un nouveau journal vient de paraître à Hull: *Le Spectateur*, soi-disant indépendant, mais de nuance libérale assez prononcée.

La pêche au loup-marin

La pêche au loup-marin a été excellente ce printemps. Mercredi de l'avant-dernière semaine, dans le golfe Saint Laurent, aux îles d'Anticosti et de la Madeleine, et sur les côtes de Terre-neuve, la glace en était littéralement couverte. La neige cessa vers midi, et la glace se resserra. Alors, tout le monde, hommes, femmes et enfants, jeunes et vieux, cultivateurs, etc., s'arma de bâtons et de hachettes, et s'en fut livrer combat au loup-marin. D'un coup sur la tête on en tua un, et ce jour-là, il en fut porté des coups. Ce fut une manne précieuse pour les habitants des côtes qui firent assez pour s'entretenir au moins un an.

L'huile de ce loup-marin est très précieuse et la peau est très recherchée pour la fabrication des chaussures et des valises. Ils valent trois piastres par tête; l'huile se vend \$5 le cent livres.

Les pêcheurs de Saint-Jean de Terre-neuve ont pris du loup-marin pour un million de piastres ce printemps.

Accident sur les chars

Vendredi dernier, dit le *Waterloo Advertiser*, quatre jeunes gens arrivèrent

à Richmond et s'enivrèrent avec le sale whiskey vendu dans les bouges (dogs nests) des villes où règne la prohibition. Ils partirent tard le soir pour retourner au logis et prirent la voie du Grand Tronc du côté de Québec. Deux d'entre eux purent arriver sans accident. Le troisième se traîna vers une maison près du chemin de fer, où on lui donna à couvert pour la nuit. Le quatrième, nommé Edouard Paquette, paralysé par le whiskey empoisonné, se coucha sur la voie, et quatre ou cinq convois passèrent sur lui avant que l'on découvrit les lambeaux dispersés de son corps. A l'enquête du coroner, un verdict a été rendu suivant les faits.

Pilules d'Holloway

Débilite nerveuse.—Aucune partie de la machine humaine ne requiert autant d'attention que le système nerveux, d'où dépendent la santé et la vie. Ces Pilules sont les meilleurs régulateurs teurs et fortifiants des nerfs, et les plus sûrs purificateurs. La nausée, le mal de tête, les bourdonnements d'oreilles, et l'apathie mentale, cèdent devant elles. Elles écartent vite ces symptômes dyspeptiques, ces douleurs stomacales, cette sensation de pesanteur au creux de l'estomac, cette distension abdominale, et empêchent les caprices de l'appétit et la constipation des intestins. Les Pilules d'Holloway sont particulièrement recommandées aux personnes ayant des habitudes sédentaires et studieuses, qui touchent graduellement dans un état nerveux et débilité, à moins qu'elles ne prennent quelque remède pour les fortifier.

AVIS AUX MERES

Le "syrop calmant de Mme Winslow" devrait toujours être employé pour la dentition des enfants. Il calme l'enfant, adoucit les gencives, apaise toutes les douleurs, guérit la colique, et est le meilleur remède pour la diarrhée. Vingt cinq cents la bouteille.

Québec, 5 mai 1888. B

Marché de Québec

Farine et Grains.

Québec, 9 mai 1889.

Farine—Sap. extra, baril, 196.	\$ 5 60 a 5 75
Extra	5 40 a 5 50
Forté pour boulanger.	6 00 a 6 60
Extra du printemps	5 20 a 5 30
Superfine No 2	5 00 a 5 10
Fine	4 60 a 4 75
Farines en poches, de 100 livres.	2 50 a 2 90

Lards, Jambons, etc.

Québec, 9 mai 1889.

Porc frais, par 100 livres	7 50 a 8 50
" " par livre	0 10 a 0 10
Salé, par livre	0 10 a 0 11
" par baril	17 00 a 18 00
Jambons frais, par livre	0 9 a 0 10
" fumés par livre	0 12 a 0 13

Bœufs, Moutons, Etc.

Québec, 9 mai 1889.

Bœuf—1ère qualité, par 100 liv.	\$10 00 a 10 00
2ème " "	7 25 a 8 50
3ème " "	6 25 a 7 00
Bœuf par livre	0 05 a 0 12
Veau par livre	0 10 a 0 12
Mouton par livre	0 10 a 0 12
" du printemps, chaque.	4 00 a 6 00

Volailles

Québec, 9 mai 1889.

Volailles, par couple	0 60 a 1 00
Poulets, do	0 75 a 1 25
Oies, do	0 40 a 0 50
Dindes, do	2 00 a 5 00
Canards do	0 70 a 1 00

Provisions, Etc, Etc.

Québec, 9 mai 1889.

Beurre frais par livre	\$ 0 22 a 0 25
Beurre salé par livre	0 20 a 0 25
Patates par minot	0 40 a 0 60
Œufs par douzaine	0 14 a 0 16
Sucre d'érable par livre	0 08 a 0 09
Fromage par livre	0 12 a 0 12½
Oignons par baril	2 25 a 2 50
Pommes par baril	1 75 a 3 00
Oranges par caisse	5 50 a 6 00
Citrons par caisse	3 50 a 4 00
Tabac canadien en feuille par lbs	0 15 a 0 18

Poissons.

Québec, 9 mai 1889.

Poissons—Séchés le quintal	\$ 4 00 a 4 50
Morue verte le baril	5 25 a 5 50
Saumon No 1, baril de 200 livres	17 00 a 17 00
Saumon No 1, la livre	0 10 a 0 11
Hareng du Labrador par baril	6 00 a 6 25

Marché au Cuir

Québec, 9 mai 1889.

Cuir espagnol à semelle, n. 1, par livre	\$0 23 a 0 24
Do do no 2	0 21 a 0 22
Cuir à Semelle dit Slaughter n. 1	0 26 a 0 26
Cuir à harnais	0 27 a 0 30
Waxed Upper	0 35 a 0 40
Vache dite Buff et Pebbled, par pied	0 13 a 0 15
Vache à patentes	0 15 a 0 17
Vache émaillée	0 15 a 0 17
Peaux de veau, lourd, par livre	0 50 a 0 60
Do léger	0 60 a 0 75
Cuir fins, petits	0 24 a 0 28
Do grands	0 26 a 0 30

Marché au Charbon

Québec, 9 mai 1889.

Par chandrone	
Wishu pour engin	\$ 6 25 a 6 50
" " grilles	7 00 a 7 50
Sydney pour engin	5 00 a 6 00
New-Castle pour forge	7 00 a 7 00
Par tonne.	
Cumberland pour forge	8 00 a 8 25
Anthraxite américain	6 25 a 6 75
Cackawanna & Wilkesbarre	

Marché au Bois

Québec, 9 mai 1889.

Prix par corde	
Erable de 3 pieds	\$ 5 00 a 5 50
" 2½ "	3 80 a 4 00
Merisier, 3 "	4 00 a 4 50
" 2½ "	3 50 a 4 00
Merisier du Saguenay 3 "	3 00 a 3 25
Hêtres 3 "	3 00 a 0 00
Bouleau rouge 3 "	3 00 a 3 20
" 2½ "	2 75 a 3 00
" Blau "	2 50 a 2 75
Epinette rouge 3 "	3 00 a 3 50
" 2½ "	2 75 a 3 00
" grise 3 "	2 50 a 2 80
Cypres 3 "	2 40 a 70
Pruche le voyage	1 00 a 1 10
Croute	1 00 a 1 25

Mariage

A Springfield, Massachusetts, le 27 avril dernier, a eu lieu le mariage de M George T. Roberts, à Mlle Emma Louisa, fille cadette de notre concitoyen G. T. Cary, écr.

AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE

MESSIEURS TOUSSAINT & LACROIX, propriétaires de l'établissement d'incubation artificielle de Sainte-Anne de Beaupré, offrent en vente des œufs de canard de la fameuse race Pékin pour les fins de reproduction. Lorsqu'ils ont fondé leur établissement il y a quelques années, ils ont importé 1000 œufs de canards Pékin au coût de \$300 et les œufs qu'ils offrent en vente aujourd'hui ont été pondus par les produits de l'incubation artificielle des mille œufs ainsi importés. Le canard Pékin est blanc; il a la taille d'une oie ordinaire, ne vole pas, ne s'éloigne pas de l'endroit où il a été élevé et n'a pas besoin d'eau pour se baigner. A l'âge de neuf ou dix semaines il pèse de 4½ à six livres. Sa chair est exquise; il est le seul qui sous ce rapport rivalise avec le fameux canard *Canvas Back*. Il pond de 120 à 150 œufs par année, et, comme cette race a été élevée artificiellement de génération en génération depuis de longues années, son tempérament se prête à merveille à ce genre d'élevage.

Aux Etats-Unis, la supériorité des produits de l'incubation artificielle est si bien reconnue que la chair des canards couvés artificiellement rapporte sur le marché 5 cents de plus par lb que les produits de l'incubation naturelle. Notez que le minimum du prix payé pour le canard Pékin, produit de l'incubation artificielle, est de 16 cents et le maximum 45 cents la lb sur le marché de Boston, MM. Toussaint & Lacroix, vendent leurs œufs aux prix suivants :

- \$3 pour 13,
- \$5 do 26,
- \$7 do 39,
- \$15 do 100,

Une commission libérale sera accordée aux marchands de la campagne qui leur procureront des commandes.

MM. Toussaint & Lacroix fabriquent aussi des incubateurs qu'ils offrent en vente au prix de \$100 pour un incubateur pouvant contenir 300 œufs, et \$125 pour un incubateur de 600 œufs. Ils ont entrepris d'introduire ici cette nouvelle industrie agricole dont les rendements sont très considérables dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, et qui fournirait à nos cultivateurs un moyen sûr et facile de faire de l'argent.

S'adresser à leur école d'incubation artificielle, à Sainte-Anne de Beaupré, ou chez A. Toussaint & Cie., marchands de vins en gros, 35, rue St-Pierre, Québec.

Plusieurs personnes nous demandent si ces œufs peuvent être couvés par des poules. Oui certainement, car les cannes sont généralement mauvaises couveuses.

Les poules sont préférables. Autant que possible, faites vos nids sur la terre, surtout dans les grandes chaleurs.

T. & L. 974 Québec, 25 avril 1889.

A vendre.

HUIT BEAUX EMBLEMES dans la plus belle partie du village de Saint-Jean Deschaillons, dont deux mesurent un demi-arpent de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, et les autres cinquante pieds sur un demi-arpent. Les deux premiers se trouvent bornés par le chemin royal et font le coin de la rue. Ce serait un endroit superbe pour y bâtir un grand magasin. L'église est à proximité.

Ces emplacements seront vendus ou concédés en tout temps d'ici au premier de juin prochain. Le prix variera, suivant les conditions du marché depuis deux cent cinquante à trois cent piastres. La paroisse de St-Jean Deschaillons donne beaucoup d'argent, vu qu'il y a des briqueteries et qu'il s'y fait un grand commerce de bois et d'écorce.

S'adresser à F. X. DESROSIER, St-Jean Deschaillons. Québec, 12 avril 1888. 767

A vendre.

UN BEAU MOULIN MU par la vapeur dans la plus belle partie du village de St-Simon, comté de Rimouski, en face de l'église, contenant un moulin à scier les billots, un moulin à bardeaux, contenant cinq scies rondes, une moulange à avoine et une moulange à crible, un moulin à carde, foulon et presse, avec un arpent de terre de front sur 20 de profondeur. La bâtisse est de 55 pieds de long à quatre étages avec une aille de 22 pieds, une étable et un engrais.

Ce moulin sera vendu en tout temps, le prix variera suivant les conditions du marché.

S'adresser à REVOCAT BÉLANGER, St-Simon, Rimouski. Québec, 30 avril 1889—38 981

AGENTS DEMANDES PARTOUT

Cette montre se vend d'ordinaire \$15.00. Pour 60 jours nous la vendons à \$4.98 avec la chance pour vous d'en avoir une pour rien. Coupez ceci et envoyez nous le avec 50c en timbres comme garantie que vous êtes de bonne foi. Pour nos frais d'express, et nous vous enverrons la montre C. O. D. sujet à examen. Si tout est satisfaisant et tel que représenté, vous pouvez payer la différence et garder la montre, autrement cela ne vous coûtera rien. Si vous nous en faites vendre 6, d'ici à 60 jours, nous vous en enverrons une gratuite. Cette montre est importée et un bijoutier en Silvering-ber de 40 face découvre et garente et vous tous les rap-ports. Nous faisons rien sur cette montre, mais cela nous aide à vendre nos montres en or et en doublé, d'après notre grand catalogue que nous envoyons gratis. En ordonnant, mentionnez ce journal. Si vous désirez recevoir cette montre par la maille, il faudra envoyer le montant complet, car la marchandise ne peut pas être envoyée C. O. D. par la maille. Quand le montant complet de l'ordre est envoyé de suite, nous enverrons gratis une jolie chaîne en or doublé.

Envoyez votre ordre immédiatement. Cette annonce ne partira peut-être plus. Adressez: A. C. ROEBUCK & CO., 87 & 89 Adelaide St. East, Toronto, Canada. Nous recommandons cette montre à tous ceux qui liront cette annonce. En ordonnant, mentionnez ce journal. Si vous désirez recevoir cette montre par la maille, il faudra envoyer le montant complet, car la marchandise ne peut pas être envoyée C. O. D. par la maille. Quand le montant complet de l'ordre est envoyé de suite, nous enverrons gratis une jolie chaîne en or doublé.

Québec, 9 mai 1889—122 989

Aux nouveaux Abonnés!

CONDITION: \$1.00—pour une—\$1.00

PIASTRE

VOUS RECEVREZ LE

Journal des Campagnes

PENDANT DOUZE MOIS

Ainsi que TROIS VOLUMES mentionnés plus bas qui sont d'une très grande utilité.

Ne manquez pas de vous abonner au *Journal des Campagnes* qui se publie tous les JEUDIS, contenant 16 pages de matière à lire. En outre, nous donnons comme prime aux nouveaux abonnés TROIS MAGNIFIQUES VOLUMES consistant en :

LE PETIT MOIS DU SACRÉ-CŒUR, LE RECUEIL DES RECETTES ET LE MÉDECIN A LA MAISON,

LE TRAITÉ SUR LE CHEVAL ET SES MALADIES S'ADRESSER A

ELZEAR BEDARD

AGENT du *Journal des Campagnes*,

No 9, RUE BUADE, QUÉBEC

Seul autorisé à donner les adresses.

QUELQUES CONSEILS

POUR L'USAGE DES PILULES D'AYER.

**AYER'S
PILLS**

Doses -- Pour agir doucement sur les intestins, de 2 à 4 pilules; énergiquement, de 4 à 6 pilules. L'expérience seule peut décider de la dose dans chaque cas.

Pour la Constipation, il n'y a pas de remède plus efficace que les PILULES D'AYER. Elles assurent les fonctions journalières des intestins et les remettent à leur état normal.

Pour l'Indigestion, ou Dyspepsie, les PILULES D'AYER sont guérison assurée.

Gastralgie, Perte d'Appétit, Estomac Chargé, Flatulences, Vertiges, Maux de Tête, Nausées, tous sont soulagés et guéris par les PILULES D'AYER.

Dans les Maladies du Foie, les Désordres Biliaux, et la Jaunisse, les PILULES D'AYER doivent être données en doses assez fortes pour stimuler le foie et les intestins, et déloger la constipation. Comme médecine du printemps pour purifier le sang, ces PILULES sont sans égales.

Les Vers, engendrés par l'état morbide des intestins, sont expulsés par ces PILULES.

Éruptions, Maladies de la Peau, Hémorroïdes, résultant de l'Indigestion ou de la Constipation, sont guéries par l'usage des PILULES D'AYER.

Pour les Rhumes et Refroidissements, prenez les PILULES D'AYER pour ouvrir les pores, et calmer la fièvre.

Pour la Diarrhée et la Dysenterie, causées par un froid subit, une nourriture indigeste, etc., etc., les PILULES D'AYER sont le vrai remède.

Les Rhumatismes, la Goutte, la Névralgie, et la Sciaticque, souvent résultant de désordres digestifs, ou de refroidissements, disparaissent aussitôt la cause enlevée par l'usage des PILULES D'AYER.

Les Tumeurs, l'Hydropisie, les Douleurs des Reins, et autres désordres causés soit par débilité, soit par obstruction, sont guéris par les PILULES D'AYER.

La Suppression, et l'Écoulement Pénible des Menstrues, trouvent un remède sûr et toujours prêt dans les

Pilules d'Ayer.

On trouve sur chaque boîte des instructions complètes et détaillées en plus de six langues.

PRÉPARÉES PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente chez tous les Pharmaciens.

Echos & Nouvelles

Mines de fer de St-Urbain

On fait actuellement des démarches pour organiser une compagnie en vue d'exploiter les mines de fer de St-Urbain.

On dit que M. Fortin, notaire de la Baie St Paul, et Tremblay, notaire des Eboulements, non seulement ont acheté des actions de la nouvelle compagnie mais contribuent de tous leurs efforts au succès de l'entreprise.

Saint Urbain, ce petit village dont l'avenir s'offre aujourd'hui sous les meilleurs auspices, est situé à trois milles de la Baie St Paul; il a été créé, pour ainsi dire, par la découverte des gisements de fer.

L'exploitation de ces mines sera une source de richesses considérable pour les paroisses avoisinantes comme pour St Urbain.

Echos des provinces maritimes

Trois missionnaires Rédemptoristes de Ste Anne de Beauport — les RR. PP. Poulet, Museley, et St Pierre — sont arrivés à Memramcook samedi matin pour commencer une retraite. A la fin de la semaine ils viendront à Scoudouc, et de là à Grande Digue, pour y prêcher aussi des retraites. On dit même qu'ils doivent passer quelques jours à Sackville avant de retourner au Canada.

—Sa Grandeur Mgr Sweeny a fait à Memramcook mercredi, l'ordination à la prêtrise L. de G. Leblanc, fils de M. O J Leblanc, député du comté de Kent. MM. Martineau et Savage en même temps les ordres mineurs. Les trois ordinants appartiennent au diocèse de St Jean.

Meurtre supposé

Nous avons annoncé récemment, que le cadavre d'un jeune homme du nom de Nelson Bernier, commerçant du Cap de Saint Ignace, avait été trouvé dans un bois, à quelque distance de sa demeure.

Les circonstances qui entourent cette mort, sont assez mystérieuses. Le défunt avait assisté, paraît-il, à une noce du troisième rang de la paroisse, et il va sans dire qu'il ne çaça comme beaucoup d'autres. Après la veillée, craignant de s'en revenir seul, et n'ayant pu trouver

de voiture pour le ramener chez lui, il se réfugia dans une grange où il est mort.

Mais la rumeur va plus loin. Il paraît que Bernier portait sur lui ce jour-là une grosse somme d'argent, et que des voleurs l'auraient assassiné, et puis l'auraient caché dans une grange; et que ces jours derniers les criminels auraient transporté le cadavre dans le bois, afin de le soustraire aux recherches.

Une enquête s'instruit actuellement sur cette mort mystérieuse.

Colonie belge

Une députation, composée de Belges, a eu une entrevue, hier, avec le premier ministre, au sujet de l'établissement d'une colonie de cette nation dans la province. Comme la plupart des immigrants ont manifesté le désir de se livrer à l'industrie de la pêche, on leur a proposé de s'établir sur les côtes de la Gaspésie. Le capital de la colonie future est d'environ \$600,000.

Mouvement de la population à Québec

85,000

Nous devons à l'obligeance de M. Cherrier, l'auteur bien connu de l'Annuaire Cherrier, des statistiques très-intéressantes sur le mouvement de la population à Québec :

13,961 adresses ont été compilées dans la ville seulement, à l'exclusion de St-Sauveur.

1,939 déménagements ;
2,400 nouvelles adresses y ont été ajoutées ;

368 noms ont été éliminés, généralement pour cause de décès ;

195 maisons ou logements sont inoccupés à l'heure actuelle ;

D'après M. Cherrier, la population actuelle de la ville, non compris Saint-Sauveur, est de 69,800 âmes. Si on ajoute à ce chiffre les 15,000 âmes qui représentent la population de St-Sauveur, nous arrivons à un total de 85,000.

La fête des Neiges

Il y a eu, le 29 avril, une grand'messe à l'église de Saint-Joseph, à Shédiac, pour les biens de la terre, à l'occasion de la "Fête des petits oiseaux." Cette "Fête des petits oiseaux" a été instituée du temps des vieux Acadiens avant l'expulsion, dans le but de chasser une nuée d'oiseaux qui ravageaient les grains dans les champs. Pendant longtemps chaque paroisse se fit un honneur d'observer religieusement cette fête qui n'est aujourd'hui fêtée, croyons-nous, que dans le comté de Westmoreland. Elle tombe chaque année le lundi de la Quasimodo.

Du temps qu'un des Messieurs Gauvreau était missionnaire à Memramcook le printemps étant cette année là fort en retard et comme il n'y avait aucune apparence de la fonte des neiges, M. l'abbé Gauvreau fixa un jour de prières publiques et de jeûne pour demander au Tout Puissant de faire disparaître la neige. Les prières furent exaucées, et on nomma ce jour "la fête des neiges" qui fut institué comme solennelle. Aujourd'hui "la fête des petits oiseaux" et "la fête des neiges" sont amalgamées en une seule fête.

Il y eut deux missionnaires canadiens du nom de Gauvreau à Memramcook. Le premier, M. l'abbé Célestin Gauvreau, desservit cette paroisse de décembre 1824 à juillet 1829, et l'autre, le Rév M. Ferdinand Gauvreau fut curé de Memramcook de juillet 1829 à juillet 1832. Il revint ensuite en octobre 1836 et y demeura jusqu'à l'arrivée de M. l'abbé Lafrance, en janvier 1852.

—Le Moniteur Acadien.

Travaux

Les travaux à la chapelle du Séminaire avancent rapidement sous la surveillance de M. Pampalon. Déjà les fondations sont assez avancées pour laisser deviner la forme extérieure qu'aura cette chapelle. Au moins quarante hommes sont employés là.

Emigrants

Voici le nombre d'emigrants arrivés, à Québec, depuis l'ouverture de la navigation :

SS. Circassian, 800; SS. Oregon, 614; SS. Norwegian, 282; total 1,696.

Il en est monté directement à Montréal 879, par les vapeurs Lake Nepigon et Lake Superior.

Véture

Imposante cérémonie religieuse, mercredi, au couvent de Jésus-Marie, Sillery, présidée par M. le chanoine Vé-zina, de Trois-Pistoles.

Etaient présents : MM. les abbés Belleau, Fecteau, Gauvreau, Belleau, Audet, le R. P. Walsh, et les parents et amis des nouvelles religieuses.

Ont prononcé leurs derniers vœux : Mlle Belleau, de St-Michel, en religion, Marie St Philippe de Néri; Mlle Sutton, de St-Colomban, en religion, Marie St-Jean de Dieu; Mlle Patoine, de St-Gervais, sœur Ste Perpétue.

Ont pris le voile : Mlle Blanche Blumhart, de S-Roch de Québec, en religion, Marie Ste Eudoxie; Mlle M. Poirier, de Québec, en religion, Marie St Lucien; Mlle A. Vezina, des Trois-Pistoles, en religion, Marie St Maxime; Mlle N. Cameron, de St-Colomban, en religion, Marie St Alexandre; Mlle E. Fecteau, de Québec, en religion, Marie Ste Fébronie; Mlle G. Hanley, de Boston, en religion, Marie du Perpétuel Secours; Mlle A. Lafontaine, sœur St Vital; Mlle E. Lévêque, sœur Ste Darie.

Les travaux du havre

Les travaux du havre, qui s'exécutent à l'embouchure de la rivière St-Charles, seront probablement terminés cet été. Le mur transversal entre le bassin de marée et la cale sèche sera achevé dans quelques semaines probablement. Tout le travail sous l'eau est terminé et les portes sont mises en place. Le pont qui traverse l'entrée de la cale sèche est construit par la compagnie Dominion; il coûtera \$13,000 et sera mis en place, dans quelques jours.

Le seul ouvrage qui restera à faire sera le mur au sud de la rue St-André, qui sera achevé avant le mois de novembre.

Pèlerinage

Le pèlerinage du Tiers-Ordre à Sainte Anne de Beauport, aura lieu, le dimanche, 26 mai, à bord du Brothers. Ce sera probablement le premier pèlerinage de la saison.

Ce trésor

Il paraît maintenant que le fameux trésor de François Gutelin a été trouvé en 1845 par un nommé Augustin Croteau devenu du coup un des plus riches cultivateurs de Lorette. Quoiqu'il en soit, les fouilles n'ont encore abouti à aucun résultat.

Dividendes

La Banque Nationale a commencé depuis vendredi à payer à ses actionnaires un dividende semi-annuel de trois pour cent.

Les directeurs de la Société de constructions permanente de Québec ont décidé de payer un dividende au taux de 6 0/10 par an.

Au collège de Ste-Anne

—La fête du supérieur du collège de Ste-Anne, Mgr C. E. Poiré, sera célébrée solennellement les 22 et 23 du courant.

Le mercredi, 22, il y aura au collège une grande soirée littéraire et musicale et le lendemain sera jour de congé pour les élèves.

—La distribution des prix au collège de Sainte-Anne se fera le samedi, 22 juin, dans la matinée, et la sortie des élèves aura lieu immédiatement après.

Instruction publique

Le comité du conseil de l'instruction publique, section catholique, se réunira le quatorze de ce mois au Palais législatif. Le conseil siégera le lendemain.

Les Américains au Canada

Plusieurs capitalistes de New York et Boston ont témoigné le désir d'acheter des terrains sur le bords de nos lacs et rivières pour y construire des villas.

Cadeau

On lit dans la Semaine Religieuse de Québec :

"Les citoyens de Saint-Romuald ont présenté à leur digne curé, le jour de Pâques, une montre en or et un service en argent. Nos félicitations à M. l'abbé A. Godbout que ses paroissiens savent évidemment apprécier."

Agent des Terres de la Couronne

M. Téléphore Madore, a été nommé agent général pour les terres en bois de Québec, district d'Ottawa, en remplacement de M. Jean Poupore. M. Madore établira son bureau à Hull, et sera prêt

à transiger les affaires à la fin de cette semaine.

Manufacture de pulpe

La manufacture de pulpe de Arthur, comté de Bellechasse, acheté par M. Ford, de Portneuf, est en pleine opération depuis quelques jours.

Elections du Barreau

—Le Barreau du district d'Arthabaska a fait, mercredi dernier, l'élection de ses officiers comme suit :

Bâtonnier—L'hon. W. Laurier.
Syndic—L'hon. E. L. Pacaud.
Trésorier—L. J. Cannon, écrivain, réélu.
Membres du Conseil—MM. W. H. Felton, B. Théroix et J. E. Méthot.

Morrison

Le prisonnier Morrison n'est pas trop bien en ce moment.

Sa blessure le fait encore beaucoup souffrir, mais le médecin est d'opinion que l'état de son malade ne présente plus d'aussi grand danger.

Morrison est très désireux d'avoir son procès à Québec, mais ses amis sont d'avis qu'il est préférable que son procès s'instruise à Sherbrooke, et c'est probablement là qu'il aura lieu.

On dit que les souscriptions des amis de Morrison au fonds de défense, s'élèvent maintenant à \$2,000 et il s'élèvera sans doute avant peu au chiffre de \$3,000.

Echos à Warwick

—La statue de St-François d'Assise, qui devait être bénite dimanche dernier, à St-Médard de Warwick, ne le sera qu'à la fin de mai, à cause de la maladie du Rév. Père Frédéric qui doit la bénir lui-même.

—Le village de Warwick sera bientôt doté d'un aqueduc.

—M. Félix Baril, de Warwick, a fait récemment l'acquisition d'une machine du coût de \$1500 pour préparer le bois.

M. Félix Baril est le premier qui introduit cette industrie dans le pays et il mérite nos félicitations pour son esprit d'entreprise. Il a déjà reçu des commandes considérables des États-Unis.

Nouvelles du Saguenay

Un de nos amis qui arrive d'un voyage au Saguenay, fait une bien triste peinture du pays qu'il a traversé.

Partout des inondations ont eu lieu. De Chicoutimi à St-Alphonse, pour revenir par le Portage des Roches, tous les ponts ont été enlevés. Les chemins sont dans un état épouvantable. Le grain de semence est rare, et la pauvreté a été grande cet hiver, mais elle l'aurait été bien davantage sans le travail des chantiers.

Une inondation a aussi eu lieu sur le chemin de fer Québec et lac St-Jean, et sur une distance d'un demi-mille entre McQuick et la station Beaudet, il y a eu jusqu'à quatre pieds d'eau, ce qui a occasionné le dérèglement d'un train de bois, lundi.

Filature aux chutes

Il est question d'établir aux chutes Montmorency une grande filature de coton. On affirme que l'édifice sera construit immédiatement et que les travaux commenceront dès le mois de septembre.

Importation de chevaux

L'honorable M. Beaubien dit que 25 chevaux de race sont rendus au Havre et seront embarqués dans quelques jours à bord d'un des vapeurs de la ligne Bossière, à destination de Montréal. Cette importation consistera en chevaux arabes, en juments percheronnes, chevaux normands. Tous ont des certificats pour permission de service signés par le gouvernement français.

Belle collection

M. Claudio Jannet a offert à l'Université Laval, une collection numismatique qui se compose de pas moins de trois mille pièces. Cette collection arrivera, à Québec, sous peu.

M. Beemer

On annonce que M. Beemer est en route pour le Canada.

M. Beemer était en Angleterre, depuis près d'un an.

Première communion

Cette touchante cérémonie, aura lieu, le dimanche, 19 courant, au Pensionnat de Bellevue.

—Au couvent de Sillery, la même cérémonie aura lieu le 20 mai.

FLIBUSTIERS

— ET —

ROMANS

[Suite]

—Ce noviciat est, je crois, même une condition essentielle pour devenir frère de la côte ?

—Absolument nécessaire.

—Alors je ne m'étais pas trompé et vous je serai obligé de vouloir bien recevoir mon engagement.

—Votre engagement ! s'écria l'employé stupéfait, monsieur plaisante ? Je parle très sérieusement, monsieur, je suis résolu à devenir frère de la côte.

Vous savez, sans doute, quels sont les engagements que vous prenez ?

—A peu près, je crois.

—En pareille matière, à peu près ne suffit pas, prenez un siège, monsieur, et permettez-moi de vous lire dans le texte de la commission octroyée par le cardinal Richelieu au chevalier d'Esnaubuc, fondateur de la compagnie française des Iles, l'article relatif aux engagés.

—Je vous écoute, monsieur.

—L'employé lut à haute voix et en accentuant chaque ligne, presque chaque mot :

"Nul travailleur de la compagnie ne sera admis à s'embarquer, s'il ne s'engage à rester trois ans au service de la dite compagnie, qui aura le droit de l'employer pendant ces trois années à tous les travaux sans qu'il puisse se plaindre ou rompre le traité passé par lui."

—Je connaissais cet article.

—Je dois ajouter que ce n'est pas la compagnie elle-même qui impose les travaux, mais bien les colons, agriculteurs, chasseurs ou corsaires auxquels sont vendus, aux enchères, les engagés à leur arrivée. Et vous savez, monsieur, s'ils se trouve de bons maîtres, il en est aussi de...

—Très mauvais. Merci, monsieur, car je vois que vous fenez à ce que je sois bien informé.

—Quant à la prime, je ne dois pas non plus vous laisser ignorer que, pour une personne de votre qualité, elle est absolument illusoire. Trente écus, monsieur, trente écus, pas davantage.

—Et le voyage payé ?

—Oh ! sans doute... cinquante six livres... vous ne serez pas très confortablement.

—Cesera un premier apprentissage.

—Alors vous persistez.

—Absolument.

L'employé poussa un soupir, ouvrit un gros cahier dans lequel le jour même avaient été inscrits soixante-douze engagements, toussa pour se donner de l'importance, prit sa plume et, se tournant vers le postulant, lui demanda son nom.

—Raoul, répondit le jeune homme.

—Ceci est votre prénom ; le nom de famille, s'il vous plaît.

—Raoul le blond.

—Un nom de circonstance, fit l'employé.

—C'est possible.

—Votre âge ?

—Vingt ans.

—Vos qualités ?

—Marin.

—Matelot ?

—J'ai dit marin.

—Très bien.

L'employé acheva de remplir la feuille imprimée, puis après avoir fait à Raoul le blond, âgé de vingt ans, lecture de l'acte par lequel il se vendait comme engagé pour la somme de trente-six livres et pour la durée

de trois ans à la Compagnie des Iles il lui présenta la plume en disant :

—Veuillez signer cette feuille de votre nouveau nom, monsieur le vicomte du Terme-Rouge, sous-lieutenant démissionnaire de la maison du roi.

Le vicomte rougit, mais, prenant la plume sans faire d'observations, il signa d'une main ferme : Raoul le Blond.

—Veuillez également signer ce reçu de trente six livres que le caissier va vous compter.

Raoul signa une seconde fois.

—Vous nous étiez annoncé et recommandé par M. de Louvois, reprit l'employé, permettez-moi de vous souhaiter la réussite de tous vos projets, monsieur, et veuillez être assuré que je suis votre plus humble serviteur. Adieu, monsieur, et que Dieu vous conduise.

—Je vous remercie, monsieur.

—Un conseil encore qui pourra vous être utile : défiez-vous du boucanier Belle-Tête.

—Mon Dieu ! monsieur, comment pouvez-vous être si bien informé ?

—L'avis ne vient pas de moi, mais d'un de vos nouveaux amis, d'un homme qui est digne de l'être, du fameux flibustier Montbars, un gentilhomme comme vous et dont j'ai eu l'honneur comme pour vous de rédiger l'engagement. Si maintenant il vous plaît de passer à la caisse, vous allez être immédiatement soldé.

Raoul remercia de nouveau, salua et passant dans un bureau voisin, reçut son argent contre quittance.

Le prix de trois années de sa vie tenait dans sa main, il lui semblait que cet argent le brûlait.

En quittant le comptoir de la Compagnie, il se dirigea vers l'antique chapelle Notre-Dame-Grâce, entra dans la nef en ce moment à peu près déserte, s'agenouilla sur les dalles au pied de l'autel de la Vierge et pria longtemps, après quoi s'approchant d'un tronc sur lequel était écrit : tronc pour les messes à l'intention du donataire, il y versa la moitié de la somme qu'il avait reçue et la seconde moitié dans le tronc pour les pauvres.

Une heure plus tard, il rentrait dans l'auberge de la Salamandre où le tapage continuait avec l'orgie, mais où, en l'absence de son père qui lui avait recommandé particulièrement le gentilhomme comme intime ami de l'illustre Montbars, la belle Suzette, grande admiratrice du flibustier, le conduisit aussitôt à une chambre retirée donnant sur le port et où il était déjà préparé pour Raoul un de ces grands lits à colonnes supportant un dais de serge verte que l'on appelle aujourd'hui un lit à la Louis XIV.

—C'est notre plus belle chambre, lui dit elle, et vous y serez à l'abri du bruit que font en bas tous ces ivrognes d'engagés dont, Dieu merci ! le *St-Jean* nous débarrassera demain matin à cinq heures au moment de la haute marée. M. Montbars a couché ici lors de son arrivée des Iles et y avait couché encore s'il n'était parti avec son compagnon pour Dunkerque où ils vont s'embarquer. Voici une table sur laquelle on vous servira à diner dès que vous le désirerez et où vous trouverez tout ce qu'il faut pour écrire. Si vous désirez quelque chose, tirez ce cordon et mon père ou moi monterons aussitôt.

—Pour le moment je n'ai besoin de rien, mademoiselle, d'ailleurs vous êtes tellement occupée que...

...Oh ! mon gentilhomme, ne craignez pas de me déranger, M. Montbars vous a recommandé à mon père en partant, et, pour lui, il n'est rien que nous ne soyons heureux de faire.

Raoul n'était pas d'humeur à plaisanter ; cette déclaration de Su-

zette le fit sourire cependant, à la pensée que si son aventure avec Belle-Tête lui avait suscité un ennemi acharné, elle lui avait procuré en retour un protecteur dont l'heureuse influence commençait déjà à se faire sentir partout où il se présentait.

Alors n'ayant plus rien à faire du reste de sa journée, il profita de ses loisirs pour écrire à M. d'Artagnan, capitaine de la compagnie des mousquetaires rouges de Sa Majesté, une lettre de remerciement dans laquelle, il lui parlait de la rencontre qu'il avait faite au Havre-de-Grâce du capitaine Montbars. Confiant comme l'est un jeune homme, il fondait pour la réussite de ses projets de sincères espérances sur l'intérêt que semblait lui porter déjà l'ennemi le plus redoutable et le plus redouté des Espagnols habitant les grandes et les petites Antilles, théâtre du rapt de sa fiancée, et où probablement sa chère Léonore était retenue par ses ravisseurs.

Ces occupations suivies d'un frugal diner auquel assista l'hôtelier le conduisirent à la nuit, de telle sorte qu'après une longue conversation avec Yves le borgne, qui persistait à le regarder comme un grand personnage se cachant sous le plus strict incognito, il n'eut plus qu'à se coucher dans le lit moelleux préparé pour lui par les soins de Suzette.

Toutefois, si bien couché qu'il fût, Raoul dormit peu, et quant à la pointe du jour, l'hôtelier entra sur la pointe des pieds pour l'éveiller ainsi qu'il en avait reçu l'ordre, celui-ci fut tout étonné de le trouver déjà debout.

La manière généreuse dont le chevalier paya la note exagérée que lui présenta Yves, acheva de persuader l'aubergiste que si Raoul tenait à assister au départ des engagés, c'était pur caprice de la part de ce seigneur dont l'embarquement auquel il assista ne suffit pas pour le tromper.

—Sois sûr qu'il n'ira pas loin, dit-il à sa fille ; quelques lieues en mer, tout au plus, après quoi il reviendra par un autre navire ; ces gens puissants ont des idées comme cela, c'est un caprice, pas autre chose qu'un caprice.

Le moment était cependant mal choisi pour faire une promenade de plaisir dans ces parages ; des croiseurs anglais, car depuis quelques mois la France était en guerre avec l'Angleterre, couraient sus aux navires de notre marine marchande dont il était nécessaire de faire convoier les transports par des vaisseaux de guerre.

Ce ne fut donc pas le *Saint-Jean* seul qui, le 22 juin, appareilla pour les Antilles, mais une pareille flotte composée de vingt-deux vaisseaux, les uns appartenant aux Hollandais, alors nos alliés, les autres à la compagnie en destination du Sénégal, des Antilles, ou de Terre-Neuve, et que le chevalier de Sourdis, commandant l'*Hermione*, de trente-six canons, avait ordre d'escorter jusqu'au sortir de la Manche où quelques jours auparavant avait été signalée la présence de quatre frégates anglaises.

Les autres vaisseaux, quoique moins redoutables que l'*Hermione*, étaient pourvus d'artillerie et commandés par des marins capables d'opposer à l'ennemi une forte résistance.

A aucun navire ennemi ne fut du reste aperçu dans le détroit, sauf une corvette qui, après avoir couru quelques bordées à trois ou quatre portées de canon, vira de bord et disparut à l'horizon. Si bien que le convoi n'ayant à lutter que contre les écueils et les courants parce qu'il serrait de près la côte française, parvint au raz de Fonteneau, qu'il franchit sans accident.

Peu après, la flotte se divisa en plusieurs groupes dont chacun suit

sa direction ; l'*Hermione* reprit la route de France, pendant que le *Saint-Jean* avec six autres vaisseaux de la compagnie continuait sa route vers les Antilles.

Quelques jours après le navire de la compagnie arrivait à la pointe du cap Finistère en Portugal ; une tempête l'y assaillit.

Quarante-huit heures durant le vent soufflant avec une effroyable furie causa non-seulement de graves avaries à la flotte, mais la dispersa si bien que le navire monté par Raoul demeura seul, avec un mât cassé par la tempête et de tels avaries dans son grément qu'il aurait infailliblement péri si, dans ce danger extrême, le nouvel engagé, prenant la place du capitaine Vincent blessé à la tête par la chute d'une vergue, ne l'eût sauvé à force d'énergie et de talent.

Cette action d'éclat mit tellement en relief le courage et la capacité du jeune homme, demeuré jusque-là confondu avec la foule des passagers parmi lesquels se trouvaient plusieurs boucaniers, que le capitaine étant venu à mourir les matelots, d'accord avec leur lieutenant, le forcèrent à prendre le commandement pour le reste du trajet.

Bien que le mauvais état du *Saint-Jean* rendit cette position beaucoup plus périlleuse encore qu'honorabile le nouveau commandant ne dut pas moins en débarquant redevenir simple engagé et être vendu comme tel, Raoul se vit contraint d'accepter ; mais il ne le fit qu'à la condition que l'équipage lui obéirait quoi qu'il commandât et que personne n'aurait le droit de discuter ses ordres, quitte à le faire passer devant les tribunaux aux Antilles et condamner sévèrement s'il avait abusé de son pouvoir.

Matelots et passagers jurèrent tout ce qu'il voulut.

A partir de ce moment il devint un autre homme.

La plus sévère discipline succéda à un relâchement qui aurait pu avoir des conséquences fatales. Quelques boucaniers qui auparavant parlaient en maîtres se virent obligés de plier comme les autres.

Quelques mécontents se permirent de murmurer et l'un d'eux, Bras de Fer se chargea même de présenter leur ultimatum au nouveau commandant.

Raoul le regarda froidement s'avancer, croisa ses bras sur sa poitrine et l'écouta.

—Est-ce tout ? demanda-t-il quand le chef des mutins eut terminé.

—Tout, répondit fièrement l'orateur qui pensait lui faire peur, démissionne ou obéis.

—Qu'on mette cet homme aux fers, fit le vicomte en se tournant vers ses matelots qui hésitaient.

—Viens donc me les mettre, toi, ricana le révolté en lui montrant le poing.

Le capitaine répéta :

—Qu'on mette cet homme aux fers.

Cette fois Jean l'Assommeur éclata de rire en vociférant :

—A l'eau le beau musqué, à l'eau le...

Il n'acheva pas sa phrase ; d'un coup de pistolet à bout portant Raoul lui avait brisé le crâne, puis se tournant, toujours aussi froidement, vers d'autres matelots qui accouraient peut-être, pour se mêler à la rébellion et que la mort de leur chef avait arrêtés net :

—Ces trois hommes, leur dit-il en montrant ceux auxquels il avait ordonné d'enchaîner le rebelle, ont hésité à m'obéir, qu'on les attache chacun à un mât ; et vous, lieutenant, faites appliquer cinquante coups de corde à chacun.

Puis, pendant que les terribles lanières retombaient en sifflant sur le torse nu des trois condamnés qu'elles zébraient de raies sanglantes,

il reprit sa promenade sur le pont, ne s'arrêtant que pour examiner l'horizon avec sa lunette.

—Ce sera un rude frère de la côte, se disaient les boucaniers, il sait son métier.

Il devait en donner bientôt une autre preuve.

Un matin, le *Saint Jean* se trouvant à cent lieues environ des Antilles, deux navires anglais lui donnèrent la chasse et manœuvrèrent pour le prendre entre leurs feux.

L'un était une frégate de quarante quatre canons, l'autre un brik de quatorze. A ces deux vaisseaux de guerre, Raoul n'avait à opposer qu'un transport à demi démâté, à ces cinquante-huit bouches à feu que six canons.

—Messieurs, dit-il à ses matelots, je suppose qu'aucun de vous ne pense à se rendre ; fuir est impossible, il faut nous ouvrir un passage. Exécutez ponctuellement mes ordres, et je vous promets de vous en trouver un.

Cette assurance souleva un tonnerre d'applaudissement ; les boucaniers demandèrent à être acceptés comme combattants, plusieurs engagés se présentèrent qu'on arma de fusils.

Les autres passagers furent entassés dans la cale pour rendre libres le pont et le faux pont.

Les canons, chargés jusqu'à la gueule de boulets ramés et de mitrilles, furent mis en position. Les meilleurs tireurs de l'équipage se couchèrent sur les vergues, les boucaniers se postèrent à l'abri des bastingages, défense fut donnée sous peine de mort de tirer un coup de feu avant le signal.

Les instructions données, et tout ce qu'il y a de toile mis dehors, le *Saint-Jean*, virant subitement de bord, fondit sur le brick sans répondre à son feu qui n'eut d'autre effet que de hacher quelques cordages ; puis, au commandement : Feu partout ! lui lâcha l'une après l'autre à portée de pistolet ses deux bordées, qui couvrirent le pont de cadavres, pendant que par l'ouverture des sabords ou du haut des verges, boucaniers et matelots tuaient les artilleurs sur leurs pièces, et que d'une voix de stentor, dominant tout ce fracas, Raoul faisait lancer les premiers grappins en criant :

—Camarades, à l'abordage ! Vive la France ! vive le roi !

Les Anglais ne s'attendaient pas à être chargés avec une pareille furie ; abandonnant le pont, la plupart d'entre eux se précipitant par les écoutes dans l'intérieur de leur vaisseau, s'y barricadèrent, espérant pouvoir résister jusqu'à l'arrivée de la frégate qui forçait de voiles.

Sans cesser de faire tirer sur ceux qui se montraient, le capitaine travaillait en ce moment à faire transborder dix ou douze barils d'eau-de-vie ou de poudre préparés à l'avance, et qui, par une brèche faite au pont, furent les uns vidés, les autres lancés dans le faux pont, où, pendant que tous les assaillants regagnaient à la hâte le *Saint-Jean*, dont ils avaient coupé les amarres, quatre ou cinq matelots déterminés, défonçant leur dernier baril d'eau-de-vie, y mettaient le feu, et en versaient le contenu en cascade enflammée, dans l'intérieur du navire déjà inondé de liquides combustibles.

Quelques minutes plus tard, des cris de fureur et d'effroi, partant des batteries d'où, par les sabords et les brèches, s'échappaient des torrents de fumée noire zébrée de langues de feu, le fracas des détonations de barils de poudre ouvrant les cloisons intérieures, tuant ou blessant les Anglais qui s'efforçaient d'éteindre l'incendie, montraient à tous combien avait réussi l'entreprise de leur capitaine.

Quelques-uns, enthousiasmés par ce succès, auraient voulu courir sus à la frégate. Raoul s'y refusa, satisfait

d'avoir ouvert, comme il l'avait promis, le passage à son navire sans avoir à craindre ni la poursuite du brick destiné à devenir bientôt la proie des flammes, ni celle de la frégate obligée de mettre sous cap pour porter secours à l'équipage de sa conserve.

Cette rencontre qui, sans la courageuse en même temps que prudente habileté du nouveau capitaine, aurait probablement mis fin à ses aventures, ainsi qu'à celle de ses compagnons, fut heureusement la dernière de ce genre jusqu'à leur arrivée à Sainte-Lucie, la première île des Antilles, à laquelle le gros temps les empêcha d'aborder. Si bien que ce fut avec leur mâture tenant à peine debout que, faute de vivres pour atteindre la rade, ils durent continuer leur route jusqu'à Saint-Domingue.

Le mauvais état de la mer rendit cette dernière partie de la traversée d'autant plus pénible, que l'eau commençait à manquer, et que, depuis la veille, il avait fallu réduire les rations, lorsque le troisième jour, vers cinq heures du matin, le jeune commandant qui venait à peine de s'endormir, fut éveillé par un matelot qui frappait à la porte de sa cabine.

—Qu'est-ce ? demanda Raoul.

—Santo-Domingo, commandant.

Il sauta à bas de son hamac et monta sur le pont.

Était-ce parce que cette île, la plus grande des Antilles après Cuba, puisque sa superficie, sans y comprendre celle des îlots qui lui forment couronne, mesure cinq mille deux cents lieues carrées, servait de prison à sa fiancée, qu'après l'avoir habitée pourtant quelques années auparavant, il se la représentait comme un lieu d'horreur et de désespoir ? Était-ce parce qu'elle appartenait en grande partie aux Espagnols, devenus ses mortels ennemis qu'il s'en faisait l'idée d'une terre horrible à voir ? Le fait est que l'étonnement qu'il eut en l'apercevant si peu semblable à l'image gravée dans son imagination, produisit en lui une véritable stupefaction.

Flottant à l'entrée du golfe du Mexique sur le flots bleus de l'Atlantique, dans lesquels, comme dans une glace de Venise, se reflétaient ses mornes verdoyants, couverte de cannes à sucre, de caféiers en fleurs et d'orangers, et découpant ses collines arrondies dans les roses clartés de l'aurore naissante, Saint-Domingue, vue de la haute mer, a tout le charme d'un vaporeux décor de féerie.

Christophe Colomb, qui, lors de sa découverte en 1492, trouva entre ses côtes festonnées d'anses arrondies et celles de l'Espagne une telle similitude qu'il la baptisa du nom d'*Hispaniola es una maravilla*. Hispaniola est une merveille.

D'autres l'ont comparée à une immense corbeille de verdure, à un paradis terrestre, au jardin des Hespérides, à la perle des îles.

Sans doute, il peut y avoir de l'exagération dans ces comparaisons, mais certainement il y beaucoup de vrai.

Raoul était le premier à se l'avouer à mesure qu'il approchait de cette terre aussi pittoresque que fertile, mais occupée en ce moment par deux peuples ennemis et toujours en guerre dans ces parages lointains, quoique leurs souverains respectifs eussent signé en Europe une paix ou plutôt une trêve momentanée entre la France à laquelle appartenait Raoul et l'Espagne, patrie du ravisseur de sa fiancée.

Mais à plusieurs milliers de lieues de la mère-patrie, boucaniers ou flibustiers d'un côté, cinquanteniers et matadores de l'autre, n'avaient pas ratifié cette paix.

Entre eux existait toujours aussi violente cette haine mortelle, contre

laquelle ne pouvait rien l'autorité royale, tant elle était affaiblie par la distance et plus encore peut-être par l'esprit d'indépendance d'aventuriers ne reconnaissant pour la plupart d'autres lois que celles de leurs passions, d'autres droits que celui de la lance ou du fusil.

Dans sa soif de vengeance, l'ex-officier de la maison du roi n'avait renoncé à sa brillante carrière, à la fortune, à la gloire, que pour s'affranchir, lui aussi, d'un joug qui l'aurait enchaîné.

Nominalement, Saint-Domingue, ou plutôt Hispaniola, dont Santo-Domingo n'était que la capitale, appartenait aux Espagnols.

En fait, une ligne flottante, partageant l'île en deux parties à peu près égales, la divisait en deux territoires, dont l'un était sinon possédé, au moins occupé par les aventuriers français.

S'ils étaient les moins nombreux, ceux-ci étaient cependant les plus redoutables, leur audace allait jusqu'à la folie, leur courage jusqu'à la férocité.

Les Espagnols qui d'abord, par pure jalousie, les avaient chassés de l'îlot voisin, appelé la Tortue, n'avaient réussi qu'à les attirer chez eux, et depuis, soit sur terre, soit sur mer, les rencontraient partout.

A chaque rencontre, le sang coulait à flots.

L'histoire de ces désespérés, qui, un contre vingt, luttèrent avec une incroyable énergie contre les conquérants du Nouveau-Monde pendant un siècle, dépasse les bornes du croyable, du possible presque, et touche à la légende fabuleuse des héros demi-dieux de l'antiquité.

La plupart appartenaient à la classe des déshérités de la fortune, assoiffés de jouissances, jouant sans sourciller, leur vie, pour se procurer de l'or, qu'ils dissipèrent dans de folles orgies, ivres de liberté, d'indépendance, et, cependant, vendant leur liberté jusqu'à se faire temporairement esclaves ; leur indépendance, plus tard, quand ils étaient affiliés à cette société terrible, qu'on appelait *Frères de la Côte* en la soumettant, toujours pour un temps, à cette atroce discipline qui, dans son code sanglant, punissait par la peine de mort la moindre infraction aux ordres du chef.

Parmi eux, se trouvaient des *déclassés*, des aventuriers par instinct, des scélérats de la pire espèce, comme ce Belle-Tête le Dieppois, tortureur de ses engagés, mais on y rencontrait aussi de nobles cœurs, des fous d'héroïsme, des gentilhommes par la race comme par les sentiments, cachant un nom illustre sous une appellation devenue plus tard plus illustre encore : un Léopard, descendant du célèbre Captal du Buch, un Montbars l'exterminateur, Nau l'Olonnais, Pierre de Dieppe qui, avec un canot monté par vingt hommes, prit à l'abordage le vaisseau amiral de la flotte espagnole, Michel le Basque, qui, avec non moins de témérité, enleva un navire de guerre, portant un million de piastres, et tant d'autres, dont les exploits frappèrent les Espagnols d'une terreur facile à comprendre, et portèrent si haut, sur ces plages lointaines, l'honneur du nom français.

L'esprit tout occupé des faits d'armes héroïques des aventuriers habitant le couchant de Saint-Domingue, le vicomte du Terme Rouge d'une main tenait une drisse, de l'autre fouillait avec sa lorgnette cette terre qui, depuis le rivage, va se relevant jusqu'au centre formé par la superposition des montagnes boisées dessinant la chaîne dite de Cibao, reliée aux deux autres par une foule de chaînons rendant à cette époque les communications très difficiles et dominée par un pic volcanique.

—Capitaine, fit tout à coup une voix à l'oreille du rêveur, est-ce ici que nous devons jeter l'ancre ?

—Ici ? répondit le jeune homme, soudainement éveillé, ici, pourquoi ? la destination du *Saint-Jean* n'est-elle pas Port-Margo ?

—Parfaitement, capitaine.

—Eh bien ! ceci n'est pas la Tortue.

—C'est le Cap, je le sais, capitaine.

—Alors pourquoi cette question ?

—Nous n'avons plus à bord que très peu d'eau, il a fallu, vous ne l'ignorez pas, réduire la ration.

—N'importe, le temps n'est pas sûr, ces nuages annoncent une saute de vent, notre devoir est de profiter de la brise tant qu'elle nous est favorable.

—Mon devoir est d'obéir à vos ordres, monsieur, répliqua le lieutenant d'un ton piqué, vous avez comme capitaine l'autorité ainsi que la responsabilité, cependant comme j'ai navigué assez souvent dans ces parages, j'ai cru de mon devoir...

Un sourire triste se dessina sur les lèvres de Raoul, qui, regardant son subordonné avec plus de tristesse que de sévérité, se contenta de lui répondre :

—Lieutenant, si je suis pour le moment votre supérieur, la faute n'en est pas à moi, j'ai dû céder ; dans les circonstances qui vous sont connues, aux prières impératives des passagers, de l'équipage et même aux vôtres, monsieur. Aujourd'hui que nous sommes près d'arriver peut-être, regrettez-vous une position à laquelle vous avez, je n'en doute pas, plus de droits que moi ?...

—Pardonnez-moi, monsieur, interrompit le lieutenant, mais il me semble que dans mes paroles...

—Je ne vous le reproche pas, monsieur, elles sont correctes, mais assez transparentes pour que j'en aperçoive facilement les sens ; un autre plus ambitieux pourrait s'en irriter, sinon s'en offenser, je ne fais ni l'un ni l'autre, et en suis si éloigné que mon parti est pris, irrévocablement pris de résigner mes fonctions dès que nous serons en vue de l'île de la Tortue.

—Capitaine, je vous supplie de le croire, j'en serais particulièrement désolé et pour ma part, après les preuves si brillantes que vous nous avez données de votre habileté de même que de votre courage, je ne consentirai jamais à vous voir remettre entre les mains d'un autre un commandement dont vous êtes si digne.

—Je vous remercie de la haute opinion que vous avez de moi, lieutenant, mais il ne me convient pas, pour des raisons particulières, de faire mon entrée avec un rang quelconque à la Tortue, répondit Raoul. Puis changeant tout à coup de conversation : Voyez donc, monsieur, ajouta-t-il comme le temps se gâte, le ciel, si pur il n'y a qu'une heure, a pris une teinte d'un gris plombé qui ne dit rien de bon et ces brouillards d'un blanc sale qui escaladent lentement les mornes leur donnent l'apparence de fantômes revêtus de leurs suaires.

Malgré ces pressentiments funestes, la journée s'acheva sans pluie ni sans orage en sorte que le *St Jean*, favorisé par la brise, put heureusement continuer sa route à Howa, éviter les écueils que sème le cap Haïtien, la baie profonde dans laquelle flotte comme un énorme cétacé endormi l'île aux Rats, découverte par Christophe Colomb, qui la nomma *Puerto San Tomas*, mais que nous appelons aujourd'hui baie de l'Acal, et côtoyer assez longtemps encore un rivage tantôt rocheux, tantôt boisé sur lequel le lieutenant, devenu charmant depuis qu'il avait reçu l'assurance de débarquer avec le grade de capitaine, donnait au vi-

compte les détails les plus intéressants.

Vers trois heures après midi, l'obligeant cicérone indiquait du doigt à son provisoire un point de la côte où, sur une colline, s'élevait une élégante habitation ombragée par de superbes palmiers, et appartenant à M. le marquis d'Ageron, gouverneur pour le roi de France de l'île de la Tortue, lorsque débouchant d'une crique profonde au fond de laquelle se cachaient les huttes ou *ajoupas* de l'important village de Port Margo, plusieurs barques portant pavillon français se dirigèrent à force de rames et voiles vers le *Saint Jean*.

Les hommes qui montaient ces barques avaient un aspect si sauvage que le jeune capitaine, loin de s'arrêter pour les attendre, ainsi qu'ils le demandaient de la voix et du geste, aurait sans doute fait pointer sur eux ses canons s'il ne se fut souvenu que Port Margo appartenait aux boucaniers.

Le fait est que l'aspect de ces étranges visiteurs n'avaient rien de rassurant dans des mers sans cesse sillonnées par des pirates. Vêtus d'une chemise de laine et d'un caleçon de toile très grossière tellement taché de graisse et de sang qu'il eût été difficile d'en distinguer la couleur ils n'avaient pour toute chaussures que de lourdes sandales taillées dans des peaux séchées au soleil, et pour coiffure que de longs cheveux serrés autour du crâne par une visière de cuir, ombrageant un visage barbu, tanné par le soleil et l'embrun.

A la fois énergique et farouche, leur physionomie répondait à leur costume, et, comme s'ils eussent craint qu'il ne manquât quelque chose à l'effroi très explicable que devait inspirer leur visite, ils arrivaient munis de tout un attirail de guerre qui faisait ressembler chacun d'eux à un arsenal vivant.

La ceinture de cuir qui ceignait leurs reins soutenait on eût dit un étui de peau de crocodile d'où sortaient les manches de quatre longs couteaux de bouchers accompagnés d'une bayonnette triangulaire, une pipe, une blague à tabac, un sac de cuir rempli de balles et enfin une gourde bouchée à la cire dans laquelle ils renfermaient leur poudre.

De plus, assis ou debout, ils ne se séparaient pas un seul instant d'un lourd fusil de quatre pieds et demi à forme étrange appelé fusil de boucanier et même dans leur barque se faisaient accompagner de trois ou quatre chiens de combats hargneux et féroces.

Aux saluts amicaux et bruyants que leur adressaient leurs compagnons de *Saint-Jean* et auxquels ils répondaient avec non moins de fracas, Raoul n'eut pas à demander quels étaient ces visiteurs si bruyamment démonstratifs et si sordidement accoutrés.

— On dirait des bêtes sauvages, se dit-il, des brutes, mes futurs maîtres cependant... Oui, et cependant aussi avec ces brutes de cœur, ces sauvages farouches mais héroïques, je délivrerai Léonore de l'abominable prison dans laquelle la détiennent des hommes fiers de leur noblesse, orgueilleux de leurs titres, mais rapaces, égoïstes, fourbes et aussi méprisables sous leurs costumes brodés d'or et constellés de décorations, que ces autres hommes, cachant à peine leur nudité sous des haillons maculés de sang et de boue, sont dignes par leur loyauté, l'indépendance de leur caractère, leur fierté chevaleresque, de l'admiration du monde entier.

Voilà du moins ce que se disait le fiancé de Léonore pour se donner du courage et regarder de près sans pâlir la situation qu'il s'était faite irrévocablement, mais il était plus facile de chercher à se tromper que

de se persuader en réalité. Peut-être s'était-il figuré dans un lointain souvenir les boucaniers tels qu'ils étaient, mais le lointain estompe et adoucit bien des choses qui vues de près produisent un tout autre effet. Après avoir vu de ses yeux les héros de l'indépendance, les modèles du courage indomptable, les rois de la mer comme les appelaient les poètes, tels qu'ils étaient sous leur hideux autant que malpropre costume, les avoir entendus discuter avec âpreté le prix de la viande de porcs ou de vaches qu'ils portaient sanglante sur leurs épaules, il ne put s'empêcher de sentir la tristesse l'envahir en voyant arriver le moment où, sur la place publique, il allait être vendu comme goujat à l'un de ces boucaniers.

Un autre eût pu succomber. Raoul était d'une nature trop généreuse pour commettre même en pensée une lâcheté. Après le premier moment d'un douloureux affaissement, d'une sorte d'agonie morale, la réaction s'opéra en lui et, passant sa main sur son front pour en essuyer à la fois la sueur et l'hésitation, il se redressa soudain comme le cheval de sang au son du clairon, et s'adressant à deux ou trois boucaniers qui, de retour en France, descendaient dans la barque de l'un de leurs rudes visiteurs afin de regagner avec eux la station de Saint-Margo :

— Adieu, messieurs, leur fit-il, en leur tendant la main, et au revoir.

— Au revoir, brave capitaine, lui répondit l'un d'eux et quand vous aurez besoin de nous pour faire la chasse aux Anglais ou aux gavachos (1) nous serons là pour vous donner un coup de main.

— Ce sera bientôt, j'espère, monsieur Fierabras, car si je viens ici c'est pour être des vôtres.

— Frère de la côte ? fit le boucanier en riant.

— Frère de la côte.

— Malheureusement il faut un stage. Sur ce point nos statuts sont inflexibles.

— Je suis déjà engagé de la compagnie.

— Vous, engagé, mon gentilhomme vous voulez plaisanter, s'exclamèrent deux ou trois vendeurs de chair de porc. Allons donc, soit dit sans vous offenser, vous êtes plutôt fait pour commander que pour obéir, et puis, vous n'avez pas les épaules qu'il faut pour porter une charge à travers les bois.

— On s'habitue à tout, fit le capitaine en riant, même aux coups de bâton.

— Excepté à ceux de Belle Tête, ricana Fierabras. Au revoir capitaine, et bon voyage. Quel jour vous met-on en vente ?

— Le même jour que les autres engagés du convoi.

— C'est bon, je serai ce jour là à la Tortue, j'irai vous voir vendre.

— Et moi je viendrai vous acheter, fit l'Ecorcheur ; justement une vache sauvage m'a tué, il y a deux jours, Jambes-de-Lièvre, un engagé que j'avais payé trente-six livres, mais qui les valait bien.

— C'est cela, je tâcherai de le remplacer.

— Nous verrons bien, fit l'Ecorcheur en sifflant ses chiens et en poussant rudement devant lui son second engagé l'Eveillé.

Cinq minutes plus tard les barques des aventuriers disparaissaient derrière un rideau de mancenilliers faisant bordure à la baie, tandis que le *Saint Jean* poursuivait sa route.

Quelques heures plus tard, après avoir contourné un amas de rochers connus des navigateurs sous le nom de Borgne et traversé la petite baie dite de Saint Louis, le transport de la société s'engagea dans le canal

d'environ huit kilomètres de largeur qui sépare Saint-Domingue de l'île, où en dépit des Espagnols, s'étaient établis les flibustiers.

Presque au même moment la vigie signala la Tortue.

Fidèle à sa promesse, le jeune capitaine fit aussitôt appeler tout le monde sur le pont.

Lorsque l'équipage et les passagers furent réunis, il s'avança suivi de son lieutenant et fit former le cercle.

— Messieurs, dit-il alors, vous m'avez fait l'honneur de m'élire pour votre capitaine en remplacement de l'homme éminent qui nous a été enlevé. Je vous remercie de votre confiance et j'ai fait tout ce qu'il m'a été possible pour m'en montrer digne. Nous touchons en ce moment au terme de notre voyage, je ne saurais garder plus longtemps une autorité que je n'ai jamais ambitionnée et avec laquelle il ne me convient pas de débarquer sur une terre où je n'arrive que comme simple engagé de la compagnie. Je remets donc mes pouvoirs entre les mains de M. le lieutenant en vous priant de le reconnaître comme capitaine à ma place.

Personne à bord ne soupçonnait la vraie position de Raoul, le capitaine Vincent n'ayant pas jugé à propos de la faire connaître et aucun passager si distingué de tournure et de manières y avait faites à plusieurs reprises.

Beaucoup d'incrédules réclamèrent d'autres, ceux qui s'étaient montrés le plus empressés près de lui, se hâtèrent de lui tourner le dos pour se rapprocher du lieutenant.

Celui-ci, vulgaire ambitieux, ingrat comme tous ses pareils, ne daigna pas même remercier. Peut-être même s'estima-t-il très généreux de lui pardonner une usurpation qui, pendant la moitié de la traversée, l'avait privé du plaisir de faire parade de son omnipotence, et sans plus s'occuper de lui, s'empressa de donner des ordres parfaitement inutiles, de faire arborer le pavillon de la compagnie et charger les canons pour saluer le fort par le salut réglementaire de sept coups.

CHAPITRE III

LE GRAND-BOUCAN

Dans les fastes héroïques de la flibusterie, l'île de la Tortue a joué le premier rôle.

Longue de trente-six kilomètres, large de deux seulement, fortement bombée au centre elle doit son nom à sa forme singulière, celle d'une énorme tortue qui émergeant du fond des eaux, tourne vers l'Orient sa tête à bec de perroquet.

Les vagues qui la baignent n'ont pu ouvrir, dans sa carapace plus dure que le marbre, qu'une seule échancre profonde, tapissée de sable fin et protégée contre les vents du large par une ceinture de rochers volcaniques qui portent encore aujourd'hui le nom de Côtes de Fer.

En 1666, au fond de cet unique port défendu par la nature, un fort, œuvre de l'ingénieur français Blondel, une tour et des batteries rasant, on ne voyait qu'un misérable village composé d'une vingtaine de maisons sans architecture, sans style, sans alignement, les unes servant de dépôts de cuirs ou de viandes boucanées, les autres, d'auberges ou de cabarets, quelques-unes, les plus misérables, d'habitation aux pêcheurs du canal du Nord spécialement fréquenté par les tortues, les crabes et les homards.

Derrière ce village, appelé la Basse-Terre, assis dans une plaine étroite, mais d'une merveilleuse fertilité, s'élevaient en amphithéâtre de verdoyantes collines aux flancs arrondis sur lesquels s'élevaient de

pittoresques constructions, les unes en pierre, les autres en bois, mais toutes entourées de bosquets de citronniers, d'orangers, de palmiers et de caféiers.

Presque toutes appartenaient ou aux autorités de l'île ou à de riches négociants ; quelques-unes perchées comme des aires d'aigles au sommet des mornes volcaniques étaient la propriété de flibustiers célèbres auxquels, soit avant, soit après leurs courses, elles servaient de forteresse pour garder leur butin ou d'observatoire d'où ils guettaient leur proie et ne s'élançaient que pour fondre sur elle.

En arrivant à terre Raoul espérait y rencontrer M. d'Ogeron, gentilhomme angevin, ancien boucanier, gouverneur pour le roi et pour Messieurs de la compagnie occidentale, de l'île de la Tortue, pour lequel le comte d'Artagnan lui avait donné une lettre de recommandation ; malheureusement le chevalier, contre son habitude, ne se trouva pas à l'arrivée du convoi des engagés et son lieutenant, qui, en son lieu et place, présidait au débarquement, annonça au capitaine du *Saint-Jean* que le gouverneur, appelé par des affaires importantes à Saint-Domingue, n'en reviendrait que deux jours plus tard.

Dans la position où il se trouvait, cette nouvelle ne pouvait que contrarier vivement le nouvel engagé qui comptait sur un nouveau protecteur pour entrer au service d'un flibustier et commencer sous les ordres d'un chef aussi entreprenant qu'habile cette guerre sans merci aux Espagnols devenue le but unique de sa vie.

Mal informé en France où le régime de la colonie était à peu près ignoré par ceux même qui auraient dû le mieux connaître, il avait cru pouvoir se faire recevoir comme engagé par les intrépides pirates des Antilles ou tout au moins par les boucaniers, eux aussi, sans cesse en guerre avec les govachos ; mais sur le *Saint-Jean* il avait appris que les choses ne se passaient ainsi et qu'au lieu de devenir corsaire ou soldat, il risquait fort de passer trois années en qualité de domestique d'un planteur de tabac ou de cannes à sucre.

C'est qu'en effet trois, on pourrait même dire quatre classes bien distinctes d'habitants jouissaient à la Tortue du droit d'acheter des engagés : les habitants ou colons proprement dits, concessionnaires de terrains et agriculteurs ; les boucaniers ou tueurs de taureaux, les chasseurs de sangliers, et enfin les flibustiers.

Selon l'invariable coutume, deux jours entiers, non compris celui de l'arrivée, avaient été accordés aux nouveaux débarqués avec permission d'en user à leur gré à la seule condition de ne pas sortir de l'île et de se trouver le troisième jour à la salle de vente pour y répondre à l'appel de leur nom.

La plupart de ces malheureux en profitaient pour dépenser en orgie grossière l'argent de la prime reçue au départ.

Bien que les engagés fussent libres de choisir entre les dix ou douze auberges de la Basse Terre, c'était d'ordinaire à celle du *Grand-Boucan* qu'ils se réunissaient presque tous.

C'était l'établissement à la mode. Il ne faudrait pas croire pour cela qu'il fût plus confortable ou plus élégant.

Une case à la Tortue se construisait avec moins de luxe mais beaucoup plus de rapidité qu'une maison à Paris.

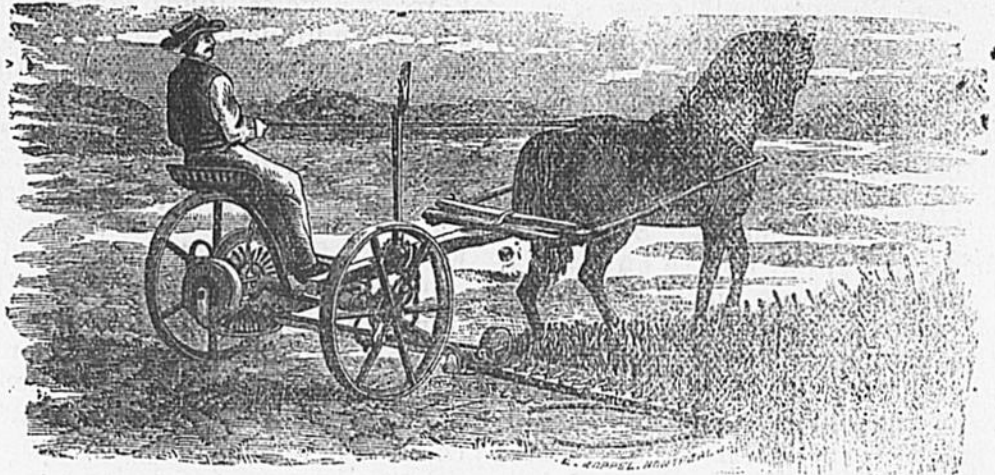
(A suivre)

(1) Appellation injurieuse donnée par les flibustiers aux Espagnols.

FAUCHEUSES D'ACIER

A 1 CHEVAL ET 2 CHEVAUX

Rateaux court et rateaux longs,
Moissonneuses simple et double, Leruse, etc



Buggies, Wagons de famille et toute espèce de
voiture de promenade et de travail.

P. T. LEGARÉ,

401, Rue St. Valier, St. Sauveur, Québec.

Québec, 25 avril 1889—4m

973

SALSEPAREILLE

du Dr. CHANNING.

LE GRAND
Purificateur du Sang
ET MEDICINE DE PRINTEMPS.

Pour la guérison de:—

Serofule, Herpès, Cancer, et toutes maladies de la peau; Tumeurs, Engorgement du Foie et le Spléen; Affections Rhumatismales, maladies des Reins, de la Vessie, des Organes Urinaires; Oppressions dans l'Estomac ou des Poux; Leucorrhée, Catarrhe, et toutes maladies résultant de la condition impure et dépravée du sang.

En vente par tous les pharmaciens.
PRIX, \$1.00 LA BOUTEILLE

ALLEN'S LUNG BALSAM.



Le remède pour guérir: TOUX, RHUMES, ASTHME, GROP, MALADIE DE LA GORGE, BRONCHITE, DOULEUR ou OPPRESSION DE L'ESTOMAC ou des POUX, RESPIRATION DIFFICILE, et TOUTES LES MALADIES DES ORGANES DES POUXONS. On ne trouvera pas de meilleur remède pour la toux et le croup. Ne touchez pas d'expériences avec des médicaments nouveaux qui n'ont pas été essayés, mais rappelez-vous en main ce remède sûr et certain, LE BAUME ALLEN POUR LES POUXONS.

Prenez avec vous des enfants délicats et faibles, qui courent toujours de froid et qui sont sujets au croup? Avez-vous que tous les cas de croup ont leur origine dans un rhume.

Le BAUME D'ALLEN est votre remède. Les médecins qui n'ont pas réussi à guérir leurs patients devraient essayer ce remède avant d'abandonner le cas, car nous savons que bien des vies précieuses ont été sauvées par l'usage de ce remède.

Ne désespérez pas parce que tous les autres remèdes ont échoué, mais essayez celui-ci et vous ne serez pas déçu. Il guérit ou tous les autres faillissent.

Le BAUME D'ALLEN est maintenant embouteillé de trois grandeurs.

Prix, 25c., 50c. et \$1.00 la bouteille. Les bouteilles de 25 cents sont pour l'accommodation de ceux qui désirent simplement un remède pour le rhume ou le croup. Ceux qui voudraient un remède pour la toux, le croup ou autres maladies des poumons devraient acheter les grandes bouteilles de \$1.

En vente par tous les marchands de médecines.

CAMPBELL'S CATHARTIC COMPOUND



Est effectif à petites doses, agit sans irriter, ne donne pas de nausées, et ne produit pas de congestion comme la plus part des cathartiques administrés sous forme de pilules, &c.

Les femmes et les enfants ayant l'estomac très sensible, prennent cette médecine sans trouble ou dérangement.

Toutes Maladies résultant d'un Dérangement d'Estomac. Cette médecine étant sous forme liquide, la dose peut être facilement réglée selon les besoins de chaque personne; elle est ainsi aussi bonne pour les enfants que pour les grandes personnes. Embouteillée en bouteilles de trois onces, et vendue par tous les marchands de médecines pour les familles.

Se DÉFIER DES CONTREFAÇONS.

Prix de détail, - 25 centins.



AVIS AUX ENTREPRENEURS

ON recevra au bureau du soussigné jusqu'au VENDREDI, le 3me jour de MAI prochain, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au soussigné avec la suscription, "Soumission pour les travaux de Toronto," pour des travaux à l'entrée orientale du havre de Toronto, suivant les plans et le devis que l'on pourra voir à partir de VENDREDI, le 19 courant, au bureau de l'ingénieur résidant, 25, rue Toronto, à Toronto, et au département des Travaux Publics, à Ottawa.

Les soumissionnaires sont priés de se rappeler que l'on ne prendra en considération que les soumissions faites sur les formules imprimées, que l'on fournira, et qui seront accompagnées d'une lettre établissant qu'ils ont soigneusement examiné la localité, qu'ils se sont assurés de la nature du fond à draguer, ainsi que des moyens de se procurer les matériaux nécessaires pour les encaissements, etc.

Les soumissions devront être signées de la main des soumissionnaires.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté, à échéance illimitée, pour la somme de \$20,000, payable à l'ordre du Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué, si l'adjudicataire refuse de signer le contrat après notification, ou s'il ne l'exécute pas intégralement; il sera remis, si la soumission n'est pas acceptée.

Le Ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse, ou aucune des soumissions.

Par ordre, A. GOBEL, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, }
Ottawa, 15 avril 1889. }
Québec, 25 avril 1889—6f

975



CONTRATS DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS adressées au Maître-Général des Postes seront reçues à Ottawa, jusqu'à

MIDI, 17 MAI 1889

pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les conditions d'un contrat pour un terme de quatre années, dans cha que cas, entre les endroits ci-dessous mentionnés à commencer le 18 MAI prochain, ou aussitôt que possible après cette date: ESQUIMAUX POINT et RIMOUSKI, deux fois par mois GASPÉ BASSIN et la RIVE NORD

DU SAINT-LAURENT, id id id

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions des contrats projetés seront en vue aux Bureaux de Poste de Rimouski, Gaspé Basin, Québec, ou au Bureau du Soussigné où l'on pourra, aussi, se procurer des formules de soumission.

A. BOLDUC, Inspecteur des Postes.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES POSTES, }
Québec, 25 avril 1889. }
Québec, 25 avril 1889—3f

979

PLUS DE MAUX DE DENTS!
PAR L'EMPLOI DE
l'Elizir, Poudre et Pâte Dentifrices
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'Abbaye de Soulac (Gironde)
Dom MAGUELONNE, Prieur
2 Médailles d'Or: Bruxelles 1860, Londres 1884
Les plus hautes Récompenses
INVENTÉ EN L'AN 1373 PAR LE PRIEUR Pierre BOURSAUD
«L'usage journalier de l'Elizir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins, à la dose de quelques gouttes dans l'eau, prévient et guérit la carie des dents, qu'il blanchit et consolide en fortifiant et assainissant parfaitement les gencives.
«C'est un véritable service à rendre à nos lecteurs de leur signaler cette antique et utile préparation, le meilleur curatif et le seul préservatif des Affections dentaires.»
Maison fondée en 1807 **SEGUIN** Bordeaux
Se trouvent dans toutes les bonnes Parfumeries, Pharmacies et Drogueries.

Garrigue & Jalras,

16, RUE ST-JEAN,

Seuls agents pour Québec et la province.

Québec, 15 décembre 1888—3m

SANTE POUR TOUS

Pilules et Onguent Holloway

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Dérangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS.

Elles fortifient et restituent la santé à des Constitutions délabrées, elles sont aussi inestimables dans toutes les Maladies particulières au sexe Féminin de toute âge. Pour les Enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux de Jambe, ceux des Sein, Blessures, etc. et pour les Plaies et Ulcères. Il est faux pour la Goutte et Rhumatisme.

Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

et pour les Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival et pour les membres contractés et jointures raidies il agit comme un charme

Ces Médicines sont préparées seulement à l'établissement du PROFESSEUR HOLLOWAY, 78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, OXFORD STREET,

Et se vendent à s. 1/4, 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22. et 33s. le Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boîte, s'il n'y a pas l'adresse 533, Oxford Street, London, c'est de la falsification. Québec, 3 septembre 1885

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE DE FRANCE, D'ALLEMAGNE ET DES ETATS-UNIS.

Aussi: Instruments de fabriques canadiennes,

TELS QUE LES CÉLÈBRES PIANOS: HEINTZMAN & CIE, WM. BELL & CIE, MASON & RISCH, DOMINION & CIE, Etc



ORGUES ET HARMONIUMS: WILLIAM BELL & CIE, DOMINION & CIE, THOMAS & CIE, SCHIEDMAYER, Etc., Et

Les dernières publications musicales reçues chaque semaine.

MACHINES A COUDRE: New Williams, et Davis, à entraînement vertical.

AUSSI: COFFRES DE SURETE (Safes) VITRINES (Show Cases)

219, Rue St. Joseph, St. Roch, Québec. TÉLÉPHONE: Boîte 278

Québec, 16 janvier 1889—1 an

HOMMES

NOTRE spécifique No 23 restaure d'une manière permanente les forces vitales épuisées, la virilité perdue et la débilité générale, quand tout autre traitement fait défaut. Envoyez 6 cents en timbres pour notre TRAITÉ et les DIRECTIONS en vue de la guérison à domicile.

TORONTO MEDECINE Co., 343, avenue SPADINA, TORONTO, ONTARIO.

Québec, 25 mai 1888—1an 80f

CONDITIONS DU JOURNAL

DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute les nouvelles de la semaine.

Prix de l'abonnement:—UNE PIASTRE POUR LA FRANCE:—10 FRANCS

Strictement payable d'avance.

Imprimé et publié par

Léger Brousseau,

EDITEUR-PROPRIÉTAIRE

Rue Buade, No 9, Québec

921